

# Confrontations Europe

Trimestriel - Avril-juin 2010 - N° 90 - Prix : 7 €

**LA REVUE**

**Actualité politique**

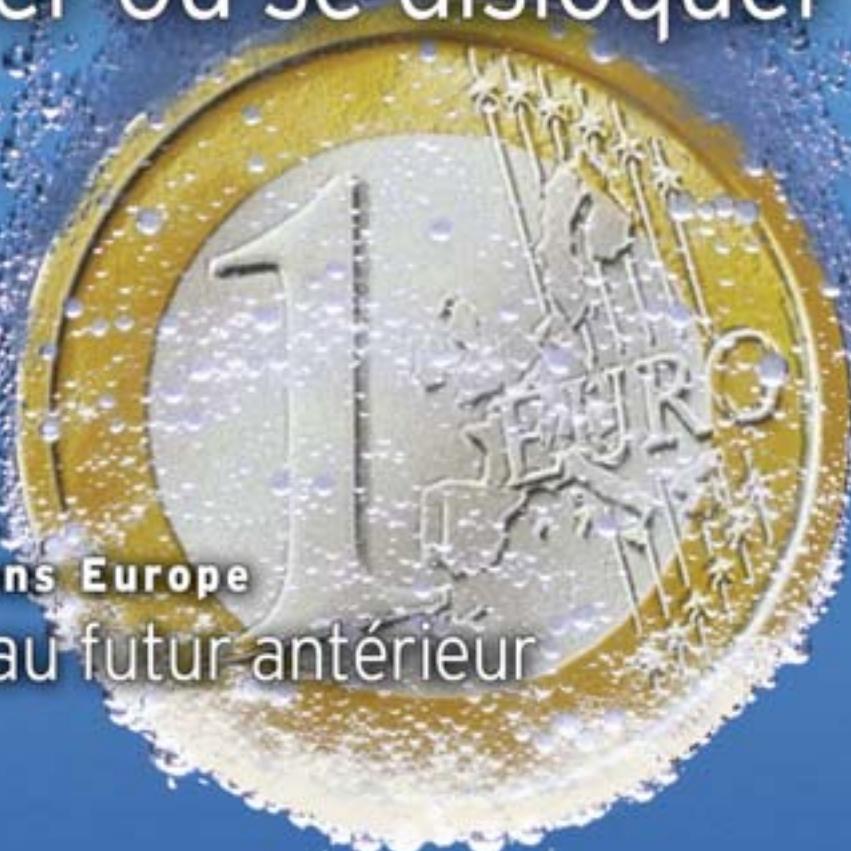
La crise grecque a-t-elle été salutaire ?

**Finances publiques nationales & budget communautaire**

Coopérer ou se disloquer

**AG de Confrontations Europe**

Penser l'avenir au futur antérieur



# CROIRE

*au Père Noël 1975*

*en son étoile  
1989*

*les yeux fermés  
2002*

*en soi 2008*

*au bonheur  
2031*



L'assureur de toute une vie

**Chez CNP Assurances, plutôt que croire, nous préférons être sûrs.**

Pour préserver vos intérêts sur le long terme, les assurances vie, assurances prévoyance et assurances retraite de la CNP, entreprise du secteur public, respectent depuis 150 ans des règles de gestion très strictes.

Plus de 14 millions de Français font confiance à CNP Assurances.

**CNP Assurances est partenaire de  
la BANQUE POSTALE et des CAISSES D'ÉPARGNE**

[www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

© 2011 CNP ASSURANCES - Société Anonyme au Capital de 100 000 000 € - Siège social : 100 rue de Valenciennes - 59100 Lille - France - Téléphone : 09 69 00 00 00 - Site Internet : www.cnp.fr

**ÉDITORIAUX**

*Entre inertie et mouvement*  
Par Philippe Herzog, président fondateur de Confrontations Europe ..... **4**

*Pour un marché du travail européen*  
Par Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT, vice-président de Confrontations Europe ..... **5**

**ACTUALITÉ  
POLITIQUE**

*Le sommet de Bruxelles au banc d'essai*  
Les chefs d'État et de gouvernement ont fini par trouver un compromis pour venir en aide à la Grèce. Au final, la crise grecque n'aura-t-elle pas été salutaire ? s'interroge Edmond Alphandéry ..... **6**

*Discipline et solidarité, l'alpha et l'oméga de l'Union économique et monétaire*  
L'eurodéputé allemand Andreas Schwab soutient la proposition du ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble, de créer un Fonds monétaire européen ..... **8**

*Où en est le chantier de la régulation financière en Europe ?*  
Marie-France Baud fait le point des différentes initiatives législatives en cours. Elles sont importantes ..... **10**

*Au secours de l'industrie*  
Denis Ferrand, Olivier Pastré, Henri Thomé analysent, avec Philippe Herzog, les causes de la dégradation de l'industrie française et soulignent le besoin de politiques industrielles européennes ..... **12**

*Les biocarburants entre craintes et espoirs*  
Les Entretiens européens ont organisé sur cette filière une conférence en coopération avec Sofiprotéol et avec le soutien de Bruno Le Maire, ministre français de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ..... **15**

*La voiture propre : bientôt une réalité*  
Entretien avec Patrick Pélata, directeur général délégué de Renault ..... **17**



**MONDE  
EUROPE**

*Ancrer l'Union pour la Méditerranée dans la société*  
Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe, alerte sur l'urgence de relancer le processus et propose de combiner les actions renforcées à une action mieux communautarisée ..... **19**

**DOSSIER**

*Coopérer ou se disloquer : finances publiques nationales et budget communautaire*  
La dégradation générale des finances publiques en Europe, les trajectoires spécifiques et incroyablement rapides de certaines dettes publiques nationales comme les débats à venir sur les dépenses et les recettes du budget communautaire, illustrent la même tension. La tension entre, d'une part, la tentation du « chacun pour soi » au risque de la dislocation de l'Europe et, d'autre part, la nécessité de la coopération pour sortir de la crise par le haut et préparer la croissance de long terme ..... **21**



**SOCIÉTÉ  
ET CIVILISATION**

*La COPEAM, opérateur audiovisuel, a foi dans la Méditerranée*  
La COPEAM travaille sans discontinuer depuis quinze ans à tisser des objectifs communs culturels dans la région ..... **36**

*À la recherche d'acteurs performants pour préparer l'avenir*  
L'Europe doit former les ingénieurs de demain : il est urgent de ne pas attendre ..... **38**

*Éclairages*  
Quelques livres pour comprendre et penser l'actualité ..... **40**

*La déclaration Schuman nous a permis de rester dans l'histoire* ..... **42**  
Mais demain ? Pour Jean-Dominique Giuliani, l'Union a besoin de renouer avec sa dynamique originelle : la volonté politique

*Penser l'avenir de l'Europe au futur antérieur* ..... **43**  
Temps fort et moments d'émotion auront rythmé l'AG 2010 de Confrontations Europe

*L'itinéraire d'Elisa Ferreira* ..... **45**  
Cette eurodéputée portugaise, parmi les plus assidues et les plus actives, a appris la complexité des interdépendances en intégrant la dimension politique de l'économie qui oblige à réfléchir sur des horizons d'action d'intérêt général



## Entre inertie et mouvement

Faute de préparation sérieuse, la nouvelle stratégie de l'Union pour la croissance et l'emploi présentée par la Commission (EU 2020) reprend les mêmes objectifs que ceux des années 2000 et il n'y a toujours pas de moyens d'incitations pour leur mise en œuvre. Ce n'est pas une situation acceptable.

Sans chercher à bâtir une cathédrale, au moins devons-nous

exiger de l'Union une stratégie de compétitivité et de développement durable, dans un monde où d'autres continents montent en puissance : c'est une question vitale pour l'emploi et la prospérité des Européens.

Depuis 2008, l'Union s'est remise en marche sur le front de la régulation financière. La création d'un système européen pour la surveillance financière est proche. Si les États membres ont en partie dévitalisé le projet de la Commission, celle-ci et le Parlement européen, très mobilisé et qui a pouvoir

de codécision, vont rétablir l'option du projet Larosière.

Il n'est pas exclu que la Grande-Bretagne soit obligée à un compromis qui donne à ce système les moyens d'information et le pouvoir d'arbitrage sur les superviseurs nationaux dont il a besoin. L'Union cherche également à faire aboutir une directive sur l'encadrement des hedge funds et veut encadrer les marchés de produits dérivés, qui ont été dans le passé les foyers de la spéculation et des rentes de l'industrie financière. Il va surtout être nécessaire de s'assurer que la régulation soit cohérente avec les besoins de financement pour le développement économique.

Consolider l'Union économique et monétaire exige aujourd'hui des liens et outils nouveaux de coopération et de solidarité.

Le financement de la dette grecque n'est qu'un premier test. L'Allemagne est ciblée comme le grand État anti-coopératif.

On aurait grand tort d'en faire un bouc émissaire et de l'isoler, d'autant que l'esprit coopératif des autres n'a rien d'évident.

Il faut construire un dialogue. Contrairement à la France, dont la capacité d'exportation est indigne d'un grand pays,

l'Allemagne a compris l'impératif de productivité et a eu le courage de consolider son industrie. Mais elle obtient ses excédents commerciaux essentiellement sur le marché

intérieur, au détriment de ses concurrents. Les pays déficitaires ne peuvent plus dévaluer leur monnaie nationale pour tenter de rétablir leur compétitivité, puisque l'euro est

monnaie unique. L'Allemagne n'a pas tort de leur dire de réduire leurs dépenses improductives. Mais la Cour

constitutionnelle de Karlsruhe et l'État fédéral s'opposent à un mécanisme de solidarité européenne. Le ministre Schäuble a

accepté l'idée d'un Fonds monétaire européen pour aider les États en difficulté mais il a été désavoué. Nous traitons ces

enjeux dans cette Revue. Des ressources communautaires devraient être utilisées pour inciter les Grecs et d'autres États

membres à innover et investir, en contrepartie de la discipline budgétaire. L'Union devrait aussi disposer d'une capacité de

financement qui lui soit propre pour stimuler une croissance durable. La réforme du budget européen est la prochaine grande bataille politique. Actuellement, ce budget est infaisable. Il n'y aura ni solidarité ni croissance sans vaincre la montagne des intérêts nationaux rivaux.

L'espoir d'un mouvement significatif apparaît sur un des principaux terrains de réforme : la rénovation du marché intérieur. Quand Confrontations Europe avait lancé la proposition d'un nouvel Acte unique en janvier 2007, Michel Barnier et Mario Monti avaient dit tout leur intérêt. Aujourd'hui, la possibilité d'un véritable plan d'action politique s'ouvre.

Au cours des vingt dernières années, la fabrication du marché intérieur a essentiellement consisté dans l'ouverture

des marchés nationaux et la mise en place des règles de la concurrence. On a voulu justifier cette approche par l'intérêt

des consommateurs. Or les citoyens ne sont pas que des consommateurs, mais aussi des travailleurs et des usagers

qui n'ont pu bénéficier du grand marché. Les petites et moyennes entreprises ont du mal à y trouver leur place. Et

il s'est dilué dans le marché mondial sans véritable réciprocité. La rénovation devra reposer sur deux objectifs :

d'une part faire du marché intérieur un espace de vie commune pour tous les citoyens et toutes les entreprises,

d'autre part le rendre beaucoup plus efficace pour l'innovation et le développement et le défendre collectivement dans la compétition mondiale.

L'affaiblissement du gouvernement français entraîne aussi une diminution de son crédit en Europe. Le président de

la République ne présente pas aux Français une pédagogie de la situation et du changement susceptible d'entraîner

l'adhésion et l'implication des citoyens. Et il n'a plus la force d'impulsion qu'il avait dans l'Union au début de la crise.

Même si la gestion conjoncturelle du gouvernement n'a pas été mauvaise, un nouveau cap vers une politique de l'offre

axée sur l'investissement est à peine esquissé. La France est victime de désindustrialisation depuis une trentaine d'années,

un problème qui met en cause de multiples responsabilités. Un test en est la déshérence persistante de la formation

professionnelle et continue. Elle contraste avec l'effort massif qu'entreprend l'Allemagne et qui lui a permis notamment

de relever fortement le taux d'emploi des seniors.

D'autre part, alors que la taxe carbone aurait été un atout incitatif pour mieux consommer et produire, et aurait pu être

accompagnée d'une réforme des charges sociales, le projet a explosé sous les pressions conjuguées de la gauche,

de la droite, du Medef, et du Conseil constitutionnel.

Loin de nous l'esprit de dénigrement des hommes

politiques, nous sommes tous responsables. Saisissons

toutes les opportunités de réforme quand elles s'ouvrent.

La France et l'Europe peuvent se ressaisir. ■

**Philippe Herzog**, président-fondateur  
de Confrontations Europe



© Sophie Loubaton

# Pour un marché du travail européen

Avec un peu d'optimisme, on peut espérer que la plupart des responsables nationaux et européens, qu'ils soient politiques, patronaux ou syndicaux, aient une vision à peu près partagée des défis que l'Europe va devoir affronter. Il faudra faire face à un monde nouveau où, si nous ne faisons rien, notre poids économique et politique va se rétrécir, compte tenu notamment de la place qu'y tiendront les pays émergents. Réalité qu'il faut affronter tout en répondant au défi du réchauffement climatique et à la rareté des matières premières et en dégagant les ressources nécessaires pour gérer le bouleversement démographique et la rénovation profonde des protections sociales.

Si depuis quelques années déjà ces enjeux globaux affleurent dans les exercices prospectifs (de la Stratégie de Lisbonne à la réflexion sur l'horizon 2020), la crise financière et ses conséquences en cascade accentuent les phénomènes et pressent à agir. Et pourtant ! Si un consensus est possible sur les enjeux du futur, les mettre en perspective pour décider de politiques plus immédiates est une autre affaire, tant les intérêts particuliers des États et des entreprises les rendent prisonniers de visions court-termistes.

Pour être concret, prenons la situation du secteur automobile. La crise qui le frappe annonce des mutations profondes. Il va falloir inventer des véhicules compatibles avec les enjeux du développement durable et s'adapter à un déplacement du centre de gravité de cette industrie vers l'Asie. Tous les constructeurs européens sont concernés par des enjeux lourds en matière de recherche et développement ; mais aussi par la conversion à venir de milliers de salariés dont les compétences restent très utiles à nos économies. Cependant, aucune stratégie européenne n'est définie, chaque État gère comme il peut. On laisse même entendre que ce sont les emplois nationaux qui doivent produire les véhicules qui sillonnent les routes de l'hexagone.

À force de discours réducteurs, de concurrence fiscale et sociale entre les pays de l'Union, le marché unique apparaît aux yeux des salariés comme l'outil qui les met en concurrence et fait disparaître leurs emplois. Nous sommes devant un paradoxe intenable. Si nous pensons à l'avenir de l'Europe, de ses emplois, des progrès sociaux à accomplir, le marché unique apparaît comme une réponse évidente. Non parce que le « marché » serait naturellement producteur du progrès économique et social. La crise vient démontrer au contraire que, livré à lui-même, il nous envoyait dans le mur. Mais le « marché unique », vu comme un espace régulé dépassant les intérêts nationaux peut faire vivre la solidarité européenne et rechercher l'intérêt commun.

L'Union européenne et les États membres doivent redonner espoir en l'avenir aux millions de salariés qui ont perdu leur emploi, aux millions de jeunes qui ont et auront du mal

à s'insérer sur le marché du travail. Cela ne se fera pas en ressassant qu'il faut faire l'Europe de la connaissance ou que le concept de flexisécurité est la réponse universelle. L'approfondissement du marché unique est un moyen de répondre à une concurrence mondiale multiforme (économique, technologique, sociale, environnementale... et politique). Mais, pour que cela soit un objectif partagé par les salariés, il faut penser marché du travail européen : concrètement, avancer sur l'harmonisation de la fiscalité des entreprises et des placements financiers et, par quelques actes nouveaux, consolider le socle social. Ce sont là des conditions indispensables pour que nous parvenions à un marché du travail européen où les différences nationales constituent atout et richesse et non-concurrence destructrice.

Il faut une politique économique et industrielle qui consolide ce marché unique, accompagnée d'une politique de relations extérieures. Avec les syndicats européens, nous sommes favorables à une taxe d'ajustement aux frontières venant équilibrer les efforts des industriels européens en matière de limitation de gaz à effet de serre. Mais les Européens ne seront crédibles que s'ils démontrent qu'ils sont engagés sur leur territoire dans une politique industrielle cohérente dans ces domaines. Ce qui va se jouer dans les mois à venir peut avoir un impact considérable pour l'avenir des Européens. La crise financière a emporté l'adhésion des décideurs sur le besoin de règles et de gouvernance. Plus personne, au moins pour le moment, n'a envie de laisser la bride sur le cou aux spéculateurs de tout poil qui ruinent l'espérance collective.

Mais la régulation macro ne règle pas tout de la vie des gens. Celle-ci résulte au quotidien des arbitrages entre l'économique et le social dans les entreprises. Cette interaction, avec le dialogue social comme moyen, est une marque de fabrique européenne. Il faut lui donner un nouvel élan prenant racine dans les causes profondes de la crise. Si nous convenons que l'objectif d'un rendement financier élevé est devenu le contexte déterminant d'une économie provoquant perte de sens et désinvestissement, c'est dans une gouvernance qui en prend le contre-pied que l'Europe trouvera les moyens de sa performance. Dit autrement, définir des critères économiques, environnementaux, sociaux résultant de compromis entre les parties prenantes et guidant l'action de chacun donnerait une autre allure aux projets d'entreprise, permettrait de poser le problème du partage de la valeur ajoutée en prenant en compte l'avenir des personnes et des activités qu'elles produisent. ■

**Marcel Grignard**, secrétaire général adjoint de la CFDT, vice-président de Confrontations Europe



© BF

UNE CRISE SALUTAIRE ?

## Le sommet de Bruxelles au banc d'essai

Les chefs d'État et de gouvernement ont fini par trouver un compromis et finaliser le dispositif d'aide à la Grèce après une période d'intense cacophonie. Ils ont maintenant le devoir de faire avancer la construction européenne dans le sens d'une plus grande cohésion de la zone euro.

**Pour faire face à la crise grecque**, les chefs d'État et de Gouvernement de la zone euro ont pris le 25 mars dernier trois décisions : ils ont réaffirmé leur détermination à préserver ensemble la stabilité dans la zone euro ; ils ont aussi déclaré, au cas où le financement de la Grèce sur le marché s'avérerait insuffisant, à lui accorder des prêts « bilatéraux » au taux d'intérêt du marché, en assortissant ces prêts de strictes conditionnalités ; cette intervention devant aller de conserve avec celle du Fonds monétaire international. Enfin, engagement a été pris de « promouvoir



une forte coordination des politiques économiques », et il a été demandé au Président du Conseil européen de mettre en place une « task force » qui doit présenter d'ici la fin de l'année les options qui existent pour renforcer le cadre légal de la surveillance des « risques économiques et budgétaires ».

Dès lors que l'on cherche à se faire une opinion justifiée sur cet accord et y voir plus clair quant aux suites à lui donner, la meilleure méthode consiste à s'interroger sur les commentaires que l'on entend le plus souvent. Ceux-ci se résument à cinq propositions.

- Ceux qui rejettent l'euro prétendent que les pays membres seraient plus à l'aise pour régler leurs problèmes économiques et financiers s'ils disposaient de leur propre monnaie, qu'ils pourraient « manipuler » voire laisser flotter. Mais si cela était exact, alors le Royaume-Uni dont la monnaie flotte aurait dû mieux traverser la crise que les pays de la zone euro. Or, c'est le contraire qui s'est produit. L'euro a constitué à l'évidence un formidable bouclier protecteur pour les pays membres. À telle enseigne que des pays comme l'Islande envisagent de la rejoindre et que certains États de l'Europe centrale et orientale font des efforts qui leur coûtent très cher pour maintenir leur monnaie arriérée à l'euro. Depuis sa création, la monnaie européenne a été un puissant catalyseur de croissance et d'emploi pour les pays membres. Trop sans doute pour certains qui bénéficiant de taux d'intérêt faibles, ont vécu grâce à l'euro au-dessus de leurs moyens. Et c'est là que le bât blesse. Mais il serait calamiteux de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Saluons donc la volonté exprimée par le sommet européen de préserver l'euro.
- À l'inverse, on a pu penser au vu de la finalité du pacte de stabilité, qu'un pays membre de la zone euro qui en respecterait les critères se protégeait de la crise et protégeait les autres d'un risque de déstabilisation de sa part. Là encore, les faits démentent cette proposition. Avant la crise, l'Espagne était le meilleur

élève de la zone euro tant en termes de solde budgétaire que d'endettement public. Or son économie aujourd'hui est lourdement touchée par la crise et le chômage y atteint des sommets. Il ne suffit donc pas de regarder l'évolution de l'endettement public. La totalité de l'endettement public et privé compte aussi. La crise financière nous apprend par ailleurs un autre enseignement : dans la zone euro, il peut y avoir deux types de problèmes qui ne sont pas toujours corrélés : des crises budgétaires et des crises de compétitivité. Ces dernières peuvent être

apparemment indolores pendant un certain temps car la croissance tirée par un excès de consommation, voire des investissements des ménages, s'accompagne grâce à l'euro d'un déficit « sans pleurs » des paiements courants. Mais lorsque la crise est là, tout se renverse brutalement pour un pays comme l'Espagne qui a laissé sa compétitivité s'éroder et son endettement privé exploser.

- On entend aussi souvent dire que l'économie allemande se porte mieux que celle des autres pays membres. Là encore ce jugement mérite d'être nuancé. Depuis l'introduction de l'euro, une discipline salariale stricte a contribué à rétablir la compétitivité allemande dont le moteur est traditionnellement l'exportation. Mais l'économie allemande, plus dépendante de la demande mondiale, a été un des pays européens dont le PIB a le plus reculé pendant la crise. Au surplus son secteur bancaire en sort plus fragilisé que dans de nombreux autres pays membres. Sans compter le grave problème démographique qui va prendre de l'ampleur.
- Peut-on nier en revanche que les déséquilibres internes dans la zone euro, notamment entre l'Allemagne d'un côté, la France et les pays de l'Europe du Sud de l'autre, sont à terme préjudiciables à sa stabilité ? Il est incontestable que du fait de sa meilleure compétitivité relative, l'Allemagne accuse des excédents de balance des paiements courants en partie au détriment de la France et des pays du sud de la zone euro. Ces déséquilibres internes, dès lors qu'ils sont durables, s'accompagnent d'une accumulation de dettes des pays en déficit et aussi d'un risque de délocalisations d'activités au sein même de la zone euro. C'est pourquoi l'appel de l'OCDE à l'Allemagne pour qu'elle trouve un sentier de croissance « plus équilibré » est le bienvenu. Il faut aussi saluer l'engagement des chefs d'État et de gouvernement « à promouvoir une forte coordination des politiques économiques en Europe ». Pour autant, la position de l'Alle-

magne n'est pas sans fondement. Lorsque l'économie allemande rebondit grâce à ses exportations en dehors de la zone euro, comme c'est le cas en ce moment, faut-il l'en blâmer ou au contraire se réjouir de la voir tirer l'économie de ses voisins ? Au demeurant, si la zone euro dans son ensemble devait baisser la garde sur ce terrain de la compétitivité et ainsi connaître un déficit structurel de sa balance des paiements courants vis-à-vis du reste du monde, elle le paierait fort cher sur la durée en termes de croissance et d'emploi (il ne faudrait pas s'étonner de voir alors le mouvement de délocalisations s'accélérer).

- On entend dire enfin qu'il ne faudrait pas aider la Grèce car ce pays a « triché » sur ses chiffres, et qu'en la soulageant on peut la pousser à recalibrer à la baisse les efforts indispensables à son redressement ; et puis il ne faudrait pas donner un contre signal aux autres pays en difficulté (Portugal, Espagne...). C'est tout le problème de « l'aléa moral ». Là encore, il faut savoir raison garder. Lorsqu'un pays traverse une crise profonde, même s'il y a sa part de responsabilité, il est absurde de le laisser s'enfoncer dans la déflation et la récession dont les conséquences pour son économie et sa population peuvent être très graves. Cela est contraire à l'esprit de solidarité qui a présidé à la création de l'Union européenne, mais aussi à nos intérêts bien compris.

Ces réflexions montrent le chemin qu'il nous reste à parcourir après l'étape que constitue l'accord du sommet de Bruxelles. Il convient de concilier la nécessité d'agir avec l'assurance que le ou les pays auxquels on viendrait en aide prendront bien eux-mêmes les mesures appropriées pour se redresser.

À cet égard, la déclaration du 25 mars doit être interprétée d'abord comme un signal à la Grèce pour qu'elle ne relâche pas ses efforts. Car ce pays a malheureusement accumulé un grave déficit de crédibilité qu'il a d'ailleurs contribué à réduire par des mesures courageuses.

**Mais il est clair qu'on ne peut pas s'en tenir là. Alors, que peut-on raisonnablement envisager ?**

D'abord les Grecs soulignent à juste titre que les emprunts qu'ils émettent sur le marché le sont à des taux de 300 points de base supérieurs aux meilleurs taux européens (ceux du Bund allemand). Ainsi une grande partie de l'ajustement qu'ils supportent sert à couvrir la charge supplémentaire de ces taux exorbitants. Ils demandent donc qu'on les aide à avoir accès aux taux les plus bas du marché de la dette publique européenne. Il n'est pas difficile en théorie de leur donner satisfaction : il suffirait d'utiliser pour la Grèce la procédure de prêt que la Commission européenne a employée avec succès pour la Hongrie par exemple. Sauf que cela n'est pas prévu expressément dans le Traité et qu'il faudrait donc une lecture bienveillante de l'article 123

**Il faut s'assurer que le ou les pays auxquels on viendrait en aide prendront bien eux-mêmes les mesures appropriées pour se redresser**

pour la déclencher. Naturellement il conviendrait de l'assortir de conditionnalités strictes pour s'assurer que ces prêts seront effectivement remboursés, et c'est là que le FMI pourrait intervenir en appui.

Mais il convient de dépasser le cas de la Grèce. La crise que ce pays a déclenchée nous impose de nous interroger sur la solidité de la construction de l'euro.

**L'éclatement de la zone euro est impensable.** Nul ne saurait en mesurer les conséquences dévastatrices. Il pourrait en naître une crise systémique aux effets déflagrateurs. Les Européens ont donc le devoir de faire avancer la construction européenne dans le sens d'une plus grande cohésion de la zone euro. Laissons les esprits mûrir : ils finiront par s'orienter dans les trois directions suivantes qui, à mes yeux, s'imposent :

1. Mettre au point un dispositif anti-crise. À cet égard, mérite d'être explorée l'idée avancée par deux économistes allemands, Daniel Gros et Thomas Mayer, qui consiste à créer un Fonds monétaire européen (alimenté par les contributions des pays qui dépassent les seuils établis pour les critères de stabilité) qui viendrait en aide aux pays en difficulté financière, cela sous stricte conditionnalité. Il y a d'autres pistes : elles tournent autour d'un même principe : faciliter l'accès d'un pays comme la Grèce (dont on s'est assuré qu'il a pris des mesures pour se redresser) aux meilleures conditions d'emprunt du marché.
2. Substituer au Pacte de stabilité et de croissance qui a montré ses limites, des règles et des mécanismes qui incitent non seulement au respect de critères en matière de déficit public et d'endettement (public et privé), mais aussi à une plus grande convergence des compétitivités des pays membres de la zone euro. En particulier, les transferts du budget européen par le biais des fonds de cohésion (le cas de la Grèce en témoigne) ne vont pas dans ce sens. Il faut les remplacer par des concours en faveur de la formation, de la qualification, de la recherche et par des transferts qui créent pour les pays qui accusent un retard, un environnement plus favorable à l'investissement productif et à l'emploi qualifié.
3. Améliorer la surveillance multilatérale en l'élargissant aux distorsions de compétitivité, source de déséquilibres internes au sein de la zone euro.

Voilà quelques orientations qui pourraient servir de fondement à une première étape de cette « forte coordination des politiques économiques » que le sommet appelle de ses vœux, et qui devraient convenir à l'ensemble des pays de la zone euro, y compris l'Allemagne.

Il ne sert à rien de se lancer des anathèmes ni de rechercher des boucs émissaires. C'est d'une analyse lucide et objective des forces mais aussi des faiblesses de la zone euro que surgiront les réponses consensuelles aux difficultés que nous traversons. Si tel était le cas, ne pourrait-on pas alors proclamer que la crise aura été finalement salutaire ? ■

**Edmond Alphandéry**

## Discipline et solidarité, l'alpha et l'oméga de l'Union économique et monétaire

*Les tensions politiques actuelles autour d'un plan de sauvetage pour la Grèce ne doivent pas occulter le débat sur les faiblesses structurelles de l'Union économique et monétaire, auxquelles les États membres doivent remédier de façon durable. Pour autant, l'eurodéputé allemand Andreas Schwab soutient la proposition du ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble de créer un Fonds monétaire européen, une solution adaptée en dernier recours.*

**La crise économique et financière**, en conduisant la plupart des pays de l'Union européenne à mener des politiques budgétaires expansionnistes, a mis à l'épreuve les pays de la zone euro quant à leur application laxiste du Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Le cas de la Grèce a démontré que le pacte ne constitue pas un moyen à lui seul pour garantir la stabilité durable de l'euro, car faute d'une application stricte et continue, les fonds internationaux ont la possibilité de spéculer sur les différentes parités des monnaies au sein de l'Union.

### L'Union économique et monétaire (UEM) et les difficultés de la zone euro

En adhérant à l'UEM, les pays de la zone euro ont dû renoncer à une politique monétaire indépendante et aux possibilités d'ajustement qu'elle offre, dont ils avaient fait grand usage par le passé. Beaucoup ont ainsi dû abandonner une politique traditionnelle de dévaluation compétitive. Tout en bénéficiant des gains de prospérité engendrés par la stabilité de la nouvelle monnaie, certains pays ne disposant pas de ressources fiscales suffisantes, comme la Grèce par exemple, n'ont pas cessé de mener des politiques keynésiennes fondées sur des déficits budgétaires structurels en constante augmentation.

Les Pays-Bas et l'Allemagne ont, au contraire, opté pour des réformes des systèmes sociaux et des politiques budgétaires plus contrôlées. Il faut souligner que les syndicats allemands ont coopéré aux mesures de compression du coût de la main-d'œuvre afin de réaliser un gain de compétitivité dans le cadre du marché globalisé, la dimension globale de nos marchés étant une réalité dont il faut désormais tenir compte. Toutefois, le problème de ces pays est qu'ils combinent un excédent commercial structurel et une capitalisation des exportations nette en décroissance. Alors que l'Allemagne a connu un boom des exportations fondées sur la stabilité de l'euro, son investissement interne décroît constamment depuis 1995. Néanmoins, au moment où les pays avec des traditions keynésiennes décident de mettre en place une politique budgétaire encore plus contrôlée, cet excédent se réduira automatiquement – au moins en partie.

**Les infractions de l'Allemagne et de la France entre 2002 et 2004, ainsi que le non-respect de la procédure de déficit excessif ont conduit les pays à perdre toute crédibilité à l'égard de l'application du Pacte de stabilité et de croissance**

### Le Pacte de stabilité et de croissance a-t-il un avenir ?

Le Pacte de stabilité est l'instrument dont les États membres de l'Union européenne se sont dotés pour faire face aux problèmes évoqués précédemment, qui étaient prévisibles dans la mesure où les pays avaient déjà essayé d'y remédier lors de la création du Pacte en 1997. Or la crise financière n'était pas prévue par les États. Les pays européens n'étant pas prêts à renoncer à leur souveraineté dans le domaine budgétaire, le pacte avait pour but principal d'encadrer les déficits et la dette publique, les marchés financiers étant censés décourager toute politique déficitaire excessive en augmentant le coût de financement auquel les États pouvaient avoir recours en cas de dégradation de leur solvabilité. Les infractions de l'Allemagne et de la France entre 2002 et 2004, ainsi que le non-respect de la procédure de déficit excessif ont conduit les pays à perdre toute crédibilité à l'égard de l'application du PSC. Au regard de la situation dans laquelle se trouve la Grèce actuellement, on peut se demander si ce pacte apporte une valeur ajoutée réelle pour remédier aux déficits excessifs et s'il reste aujourd'hui suffisant. Peut-on remédier à ses défauts d'application ? Sur le long terme, la réponse est positive: l'application peut en être imposée dans la mesure où il n'y a pas de réticence. Au court terme, nous avons besoin de flexibilité afin de responsabiliser les gouvernements et pour pouvoir apporter une réponse adéquate aux cas à venir, notamment ceux de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et du Portugal.

### Comment définir la gouvernance économique ?

L'idée d'une gouvernance économique au niveau européen n'est pas nouvelle. L'article 136 du Traité de Lisbonne autorise une meilleure « surveillance » des politiques économiques au sein de la zone euro. Mais il serait erroné de croire qu'une gouvernance économique européenne réglerait comme par enchantement les divergences économiques entre les États de la zone euro, parce qu'il n'existe pas encore de conception commune concernant les décisions qui doivent être prises. Il faut en premier lieu réformer les systèmes sociaux et réduire les déficits ; en second lieu il convient

de coordonner les politiques économiques dans le cadre de la compétition générale à laquelle sont soumis tous les membres de la zone euro. Une telle gouvernance risquerait en effet d'entraîner des déficits budgétaires encore plus élevés si elle n'était pas assortie d'une coordination plus stricte des politiques budgétaires. Le Pacte de stabilité deviendrait ainsi obsolète. Or, nous avons pu constater que la discipline budgétaire ne peut guère se réaliser rapidement dans toute la zone euro. Bien que limitant leur déficit budgétaire à 3% du PIB, les pays de la zone euro devraient accepter de ne pas augmenter leurs dépenses en période de croissance, afin d'être en phase avec ceux de leurs partenaires devant composer avec une expansion économique plus limitée.

Dans cette perspective, la création d'un Fonds monétaire européen proposée par le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, ne constituerait pas un obstacle à une gouvernance économique au niveau européen et représenterait en dernier recours une réponse adaptée en cas de faillite d'un État. Si l'Union européenne veut garder la cohésion au sein de sa zone euro, elle doit non seulement se doter des instruments pour surveiller véritablement la bonne application des règles que les pays se sont imposées mais aussi des moyens pour répondre à toute situation de

crise. Reste la question du financement d'un Fonds monétaire européen, qui ne pourrait se faire que par des contributions des États. On peut en effet se demander s'il serait opérationnel, en particulier lorsqu'il s'agit de sauver de la faillite des États dans lesquels d'autres facteurs diminuent la fiscalité nationale.

Nous revenons donc au problème initial : comment assurer une plus grande discipline fiscale des États ? Sans une telle discipline, une gouvernance économique au sein de la zone euro ou un Fonds monétaire européen ne permettront pas d'assurer le bon fonctionnement de l'Union monétaire.

Pour assurer une telle discipline, comme contrepoids aux résistances politiques, il faut une forte solidarité des États membres dans l'Union européenne. Cette solidarité devrait avoir une composante émotionnelle, qui s'est malheureusement affaiblie ces dernières années avec le vote en 2005 des Français et des Néerlandais contre la constitution, mais aussi le non des Irlandais au Traité de Lisbonne. L'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande sur la transposition du Traité de Lisbonne du 30 juin 2009 constitue une preuve supplémentaire de ce phénomène. C'est cette même Cour qui jugera de la légalité des aides financières à la Grèce, quelle qu'en soit leur nature. ■

**Andreas Schwab avec Sofia Schütz**

## Le Pacte de stabilité et de croissance en bref

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC), adopté à Amsterdam en 1997, vise à assurer la discipline budgétaire des États signataires pour éviter l'apparition de déficits excessifs, prévenir toute situation d'insolvabilité et éviter que la politique budgétaire ne contraigne la politique monétaire de la zone euro. Deux indicateurs principaux sont employés : les États signataires doivent maintenir leur **déficit public** sous la barre **des 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB)** ; leur **dette publique** brute doit être **inférieure à 60 % du PIB**. Ce dispositif suppose des informations statistiques comparables et fiables.

Le PSC se décline en deux volets :

- **un volet préventif<sup>(1)</sup>**, correspondant à un dialogue permanent entre les États membres et la Commission autour des programmes de stabilité (pays de la zone euro) et de convergence (pays hors-zone euro). Il vise à renforcer la surveillance des positions budgétaires ainsi que la coordination des politiques économiques des États prévues dans les Grandes Orientations des Politiques Économiques (GOPE) ;
- **un volet correctif<sup>(2)</sup>**, au travers de la **procédure de déficit excessif**. La procédure de déficit excessif est déclenchée si le Conseil constate, sur rapport de la Commission, un dérapage significatif des finances publiques par rapport au critère de 3% de déficit. Il vote alors à la majorité qualifiée un avertissement et rédige des recommandations. Il peut être suivi d'une mise en demeure de prendre les mesures nécessaires. Dans l'hypothèse où aucune mesure n'est prise, le pays fautif peut être soumis à des sanctions financières (constitution d'un dépôt sans intérêt, qui peut être transformé en amende au bout de deux ans). Le PSC prévoit également des exemptions en cas de circonstances exceptionnelles ;

- à ces deux volets, s'ajoute un **troisième objectif de moyen terme** de retour à un budget proche de l'équilibre, voire excédentaire à moyen terme sur la durée du cycle.

La **crédibilité du PSC a été mise à mal** par les infractions répétées de la France et de l'Allemagne entre 2002 et 2004 qui n'ont pas été suivies de sanctions. De plus, le PSC était l'objet de **critiques répétées** en raison de son caractère procyclique, de la nature arbitraire des seuils retenus et du rôle excessif joué par le critère du déficit.

En **mars 2005**, le Conseil européen a entériné **une réforme du PSC** visant à réduire son caractère procyclique et à mieux prendre en compte l'hétérogénéité des situations structurelles des États membres. Toutefois, **les critères chiffrés n'ont pas été modifiés**.

Retenons les principaux amendements suivants :

- les États membres frappés par une croissance négative ou une longue période de stagnation ne feront pas l'objet de sanctions ;
- les « facteurs pertinents » (réformes structurelles menées par les États membres) seront pris en considération ;
- les délais accordés aux États membres pour réduire un déficit excessif sont allongés, de un à deux ans ;
- les objectifs à moyen terme sont modulés en fonction de la situation de l'État membre (de 0 % à - 1 % du PIB sur le cycle).

**Carole Ulmer**

(1) Ancien article 103 du TCE, précisé dans le règlement n° 1466/97.

(2) Ancien article 104 du TCE, précisé dans le règlement n° 1467/97.

## Où en est le chantier de la régulation financière en Europe ?

La crise financière « offre » à l'Europe une occasion historique de réformer la finance en profondeur et de responsabiliser les institutions bancaires. « Rien ne sera plus comme avant », déclarait lui-même Michel Pébereau, président de BNP Paribas. Si les Américains sont très actifs, l'Union, qui avance en parallèle avec le Comité de Bâle, ne reste pas l'arme au pied : elle a son propre agenda et les chantiers sont nombreux.

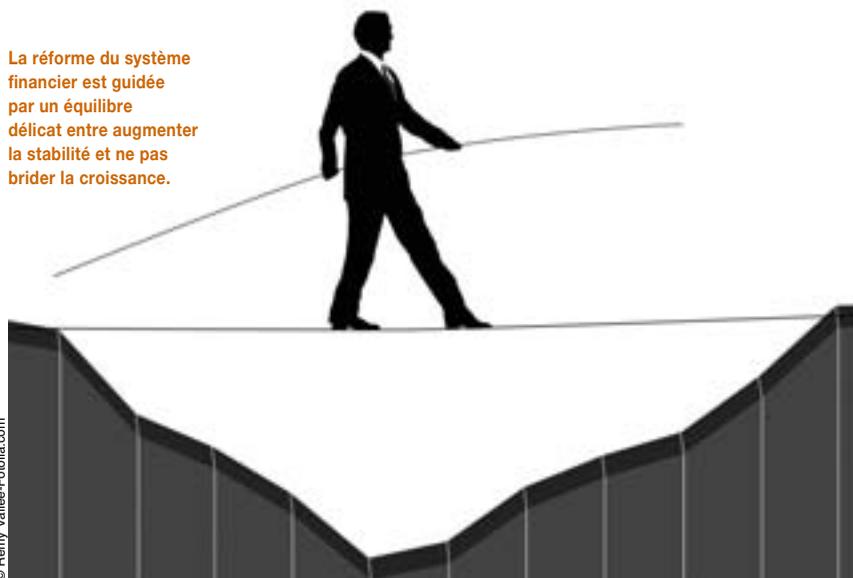
**L'inaction de M. Mc Creevy** a conduit José Manuel Barroso à intervenir en 2008. Très rapidement, la Commission a réagi face à une série de trois problèmes fondamentaux qui ont fait apparaître une longue série d'enjeux financiers, que l'on pourrait ainsi résumer : la volatilité des prix des actifs, qui a entraîné l'enflure des marchés dérivés, source principale de la prédation ; la myopie du système court-termiste associé aux produits spéculatifs qui a pénalisé l'investissement de long terme ; la faiblesse et la segmentation des régulateurs, otages ou complices du système.

En ligne de mire de la Commission, la supervision macroéconomique pour encadrer le crédit et agir de façon contra-cyclique face aux mouvements des prix (politique monétaire) ; la restructuration des institutions bancaires sans que la société ne subisse les conséquences de l'aléa moral et de l'arbitrage réglementaire ; la prévention des risques et de leur diffusion ; l'encadrement des faillites transfrontières. Des propositions importantes ont été avancées, faisant se retrouver sur la finalité de certaines d'entre elles France et Allemagne. Le nouveau Commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, poursuit l'offensive réglementaire de réforme du système financier et élève l'ambition : dans les dix mois qui viennent, la Commission devrait lancer le travail sur les futurs modèles des risques et Michel Barnier a annoncé la préparation d'un paquet « gouvernance d'entreprise » et d'un Livre vert pour les établissements financiers.

Le Parlement européen est très mobilisé et le travail avance – à marche forcée, de G20 en G20 – sur des résolutions en matière de système de régulation/supervision, de régulation des établissements, de régulation des marchés. La présidence espagnole souhaite boucler d'ici à fin juin la plupart des initiatives législatives sur la table.

**En matière de régulation-supervision**, le paquet supervision financière est considéré comme une législation phare : il s'agit en effet de mettre en place pour la première fois en Europe un système de supervision harmonisée sur la base d'une proposition que la Commission a présentée le 23 septembre 2009. Elle s'appuie largement sur les propositions concrètes du groupe de haut niveau présidé par Jacques de Larosière qui recommande la création d'un cadre macro et micro-prudentiel agissant en synergie. La pierre angulaire du dispositif réside dans la mise en place d'un Comité européen du risque systémique (CERS) sous les auspices de la Banque centrale européenne. Il vise à atténuer les risques systémiques, à éviter les situations de détresse financière en améliorant les mécanismes d'alerte. Le CERS se complète de trois autorités de supervision micro-financière spécifiques dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des marchés financiers. Elles feront partie d'un système européen de supervision financière (SESF), qui comprendra également le réseau des superviseurs nationaux, et seront dotées de pouvoirs que les députés souhaitent contraignants,

La réforme du système financier est guidée par un équilibre délicat entre augmenter la stabilité et ne pas brider la croissance.



contrairement au compromis du Conseil ECOFIN du 2 décembre dernier qui les a amoindris. Les coordinateurs des quatre principaux groupes politiques, PPE, S&D, ALDE, Verts ont décidé de ne pas céder un pouce, et veulent même aller plus loin que la proposition initiale de la Commission, elle-même fruit d'un compromis. Il semble y avoir consensus sur la nécessité d'une supervision financière supranationale des marchés financiers, les réserves émises par les États membres sur cette question étant « naturelles » puisque « nous transférons leurs compétences à l'Europe » résume l'eurodéputé allemand Wolf Klinz (ALDE).

De façon presque concomitante, la Commission présentait le 20 octobre 2009 une communication sur la prévention, la gestion et la résolution d'une crise financière née de la défaillance d'une banque transfrontalière. Ce document teste l'idée d'une autorité européenne unique chargée, en coopération avec les autorités nationales compétentes, d'orchestrer la restructuration d'un groupe bancaire actif dans plusieurs États membres. C'est un projet très ambitieux, une « première » mondiale en quelque sorte, qui pose la vraie question de la prévention et de la gestion de crise : n'est-ce pas la plus fondamentale ? Et ce n'est plus le diable, mais le bon dieu qui est dans les détails : au Parlement, la rapporteure Elisa Ferreira (S&D) propose une approche uniforme à travers un corpus de règles communes pour tous les États membres, une agence indépendante chargée de gérer les étapes de résolution et d'insolvabilité, disposant d'un fonds de résolution lui-même adossé aux fonds de garantie des dépôts nationaux.

Toujours au plan de la supervision, ont été engagés l'encadrement des agences de notation – Victor Constancio, futur vice-président de la Banque centrale européenne, a fait part de son intention d'aller plus loin – ainsi que l'échange automatique d'informations en matière fiscale, « un standard global en matière de coopération fiscale » pour le député socialiste italien Leonardo Domenici.

**Au chapitre de la régulation des établissements**, la directive Alternative Investment Funds Managers (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs incluant les fonds spéculatifs et le capital investissement. Très vite présentée par la Commission (le 30 avril 2009, dans la foulée du G20 de Londres), elle fait suite à toute une série de travaux d'« alerte » du PE en lien avec la gestion d'actifs : rapport d'initiative sur les fonds d'investissement (2001) ; gestion d'actifs 1 (2006) ; gestion d'actifs 2 (2007) ; fonds d'investissement et capital investissement (rapport Rasmussen 2008) et transparence des investisseurs institutionnels. Il existe là aussi un large consensus sur le besoin de réguler tous les acteurs et les produits financiers et les comportements de *hedge funds* ont été jugés comme l'une des causes majeures de la crise financière. En cause, l'usage excessif de produits innovants risqués et leur rôle dans le système bancaire parallèle (voir Éclairages, page 40). L'objectif est de s'assurer que tous les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs de l'Union européenne soient soumis à une surveillance par la mise en place d'une autorisation obligatoire et d'un système de supervision, ce qui a suscité une violente contre-offensive de l'industrie financière, notamment britannique : 1 670 amendements ont été déposés sur le rapport de Jean-Paul Gauzès (PPE) ! Il a réussi à les regrouper en 600, et alors qu'un compromis avait été trouvé, soutenu par 25 États membres, la présidence espagnole l'a fait retirer de l'ordre du jour du Conseil Ecofin du 16 mars, à la surprise générale. Les tractations continuent, le vote prévu en commission ECON devait intervenir fin avril, la présidence ambitionnant toujours de boucler le texte avant le 30 juin.

**Au fil de la crise, l'insuffisance des fonds propres des banques** est devenue rapidement visible et les politiques de rémunération, en particulier les primes excessives, ont encouragé la chasse aux profits à court terme aux dépens de la stabilité à long terme. Le G20 et l'Union européenne se sont engagés dans un large programme de réformes pour éviter d'appeler les contribuables à la rescousse. D'où l'importance de la directive fonds propres (CRD), qui en est à sa troisième révision en attendant la quatrième. Elle s'attaque au faible niveau de capital détenu par les banques et aux systèmes de primes des organismes financiers. La rapporteure, Arlene Mc Carthy (S&D), demande à se caler sur les propositions du Comité de Bâle de décembre 2009. Si la plupart des banques admettent qu'il est indispensable de relever le niveau des fonds propres pour des activités de marché risquées, elles considèrent qu'il est arbitraire d'augmenter le montant global des fonds propres « au-delà » du nécessaire car cela reviendrait à brider le financement de l'économie ainsi que la compétitivité des institutions financières européennes à l'échelon international, les banques américaines n'ayant nullement l'intention de passer par les fourches caudines du Comité de Bâle. La profession demande donc à ce que soient réexaminées les conditions du calibrage et du calendrier. Une certitude, le PE ne veut pas être la chambre d'enregistrement de Bâle et ne souhaite pas freiner le processus législatif.

En ce qui concerne les politiques de rémunération des dirigeants dans le secteur financier, en avril 2009, le commissaire Charlie Mc Creevy dressait une liste de « saines recommandations » et la Commission définissait les principes relatifs à la rémunération du personnel susceptible de prendre des risques dans le secteur financier. L'idée est de délimiter les grands principes politiques auxquels la politique de rémunération devrait se conformer et se mettre d'accord sur les règles communes en Europe.

Le commissaire Michel Barnier, partisan de règles contraignantes, a laissé entendre qu'il remettrait la question sur la table courant 2010. Autre question controversée, la taxe sur les transactions financières. Le Parlement a adopté une résolution demandant à la Commission d'élaborer une proposition de manière à définir une position européenne commune à présenter au G20 en juin. Michel Barnier s'y est déclaré favorable, estimant que l'« Europe doit être à la tête de ce combat difficile ». Paris vient d'emboîter le pas à Berlin en appelant à la création, au niveau international, d'une taxe sur les banques pour protéger le système financier de tout risque systémique. Le ministre des Finances allemand Wolfgang Schäuble compte la définir en fonction du profil de risque des institutions et de leur imbrication dans le système financier ; Christine Lagarde attendait pour sa part les conclusions du rapport qu'elle a demandé et les recommandations du Fonds monétaire international, prévues à la mi-avril.

**Au cœur de la régulation des marchés**, les produits dérivés constituent le sujet principal. La Commission a formulé deux propositions en juillet et en octobre 2009, que soutient le rapporteur PPE Werner Langen : normalisation des produits, utilisation de référentiels centraux de données, recours accru à des chambres centrales de compensation, archivage obligatoire. Toute la difficulté est de trouver une approche équilibrée entre instruments dérivés de couverture – en fait des produits d'assurance – et instruments spéculatifs qui devraient être plus strictement réglementés.

Parmi les produits dérivés, les contrats d'échange sur défaut, les « fameux » Credit Default Swaps (CDS) accusés, à l'occasion de la crise grecque, de faire le jeu de la spéculation et d'amplifier les secousses sur les marchés. Paris, Berlin et Bruxelles mais aussi Washington enquêtent et veulent organiser ce marché étroit et « réputé » opaque de contrats d'échange contre le risque de défaut d'une tierce partie. Les difficultés sont nombreuses : les CDS sur titres souverains sont échangés de gré à gré entre un petit nombre d'investisseurs au nombre desquels Goldman Sachs, Deutsche Bank et JP Morgan. Faut-il les interdire, encadrer les négociateurs par un corpus réglementaire spécifique ? La Banque des règlements internationaux (BRI) a relativisé le risque réel posé par les CDS souverains et Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fonds monétaire international, a lui-même introduit un élément de pondération en soulignant que le poids des CDS souverains n'était pas si important, en comparaison du marché des CDS « corporate ». En tout état de cause, la régulation de ce marché nécessite un accord international et la coopération transatlantique, à ce niveau, semble fonctionner. Bruxelles prévoit une initiative à la fin du mois de juin.

Enfin, figurent également sur l'agenda les mesures d'application de Solvabilité II, la révision des directives MIF, conglomérats financiers et abus de marché. Et devraient revenir en bonne place les normes comptables, accusées d'avoir amplifié la crise avec la juste valeur (*fair value*). Le débat n'est pas nouveau, la crise a permis de l'aborder sous un autre angle puisque certaines affirmations ou hypothèses qui justifiaient son emploi ou au contraire suggéraient de l'écarter ont été testées. À la demande du G20, les normalisateurs comptables internationaux et américains ont entrepris de réviser les principes de comptabilisation des instruments financiers. Mais en dépit du mandat qui leur a été confié - à savoir prendre en compte la liquidité des marchés et l'horizon des tensions - le normalisateur américain le FASB et son homologue l'IASB, qui promeut les règles IFRS adoptées par l'Union européenne et dans un nombre croissant de pays, poursuivent séparément leur stratégie. ■

Marie-France Baud

## Au secours de l'industrie

Dans son étude « La compétitivité française en 2009<sup>(1)</sup> », le Centre d'observation économique et de Recherches pour l'Expansion de l'Économie et le Développement des Entreprises (COE-Rexecode) souligne la perte de compétitivité de la France par rapport à ses concurrents. Denis Ferrand, directeur général de COE-Rexecode ; Olivier Pastré, professeur des Universités ; Henri Thomé, délégué général Europe, Bouygues SA examinent, avec Philippe Herzog, les causes de cette dégradation. Ils soulignent le besoin d'une politique industrielle européenne.

### 1 Quelles sont les causes de la dégradation de l'industrie française ? Est-elle fatale ?

**Denis Ferrand :** Depuis 30 ans, si l'on examine le poids relatif de l'industrie dans l'ensemble de l'emploi, le recul est quasiment ininterrompu, excepté à la fin des années 1990 où des créations nettes d'emplois sont intervenues. Jusqu'à il y a environ dix ans, le recul de l'industrie française était dans la norme européenne. Il tenait à deux causes : d'une part, le phénomène d'externalisation d'activités, qui, comptablement, fait migrer des emplois depuis l'industrie vers le secteur des services ; d'autre part, les premières étapes de délocalisation d'activités et de « modernisation » de l'appareil de production... Bref, toute l'histoire que l'on connaît des plans de la sidérurgie et de l'industrie textile, qui a eu lieu depuis le tournant des années 1970. Sur la période plus récente des dix dernières années, le recul de l'industrie française est plus marqué que celui du reste de l'Europe. Si la part de la valeur ajoutée industrielle française s'est à peu près stabilisée dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro sur la période allant de 1975 à 1995 environ, tel n'est plus le cas depuis la période 1998-99, en recul assez franc. L'emploi industriel français s'est contracté dans la zone euro. L'explication première, on la recherche dans l'évolution des parts de marché à l'exportation. De 17 % dans les exportations de la zone, la part des exportations françaises est tombée à 13% en dix ans. C'est le reflet de la perte de compétitivité relative de l'industrie française par rapport à ses concurrents européens.

**Olivier Pastré :** il s'agit d'un phénomène propre à l'ensemble des pays dits « développés », Allemagne exceptée. Les pays industrialisés ont fait un choix il y a 15 ans, de bipolarisation de leurs tissus productifs, entre industries à haute valeur ajoutée et faible coefficient

d'emplois, et industries à faible valeur ajoutée et fort coefficient d'emplois de type services à la personne, transports, tourisme... Et, consciemment ou pas, car il ne s'agit pas d'un choix macroéconomique mais de décisions microéconomiques, toute l'industrie intermédiaire s'est délocalisée, d'où le phénomène de désindustrialisation. On a décidé dans l'inconscient collectif que les pays du Sud seraient l'usine du monde. Pour cette raison, je pense que le débat n'est pas spécifiquement français. L'Allemagne est le seul pays développé à avoir opéré un choix différent et à avoir mis en œuvre consciemment une politique macroéconomique de gains de productivité et de contrôle salarial pour rester industrielle.

**Henri Thomé :** Rappelons-nous de l'industrie sans usines chère à quelques grands chefs d'entreprises français. Un concept sidérant à mes yeux. Au-delà de cet état d'esprit, il faut chercher d'autres explications. Sans doute, en France, nous n'avons pas été assez innovants et nous avons perdu compétitivité et donc parts de marché. À cet égard, l'industrie allemande constitue un exemple suffisamment convaincant à suivre. En ce qui concerne mon secteur d'activités, le BTP, son bilan est honorable : il n'a pas perdu d'emplois, et en a, au contraire, créé. Les entreprises ont été plutôt innovantes, les grands groupes comptant parmi les leaders mondiaux.

**Philippe Herzog :** La France n'est pas une exception, mais les chiffres prouvent qu'elle a fait relativement pire que d'autres. Pour revenir sur cette question du choix (inconscient ou conscient), j'ajoute que le recul industriel a été pour certains, en quelque sorte, naturel : la désindustrialisation a été mise sur le compte de la modernisation technologique. Au lieu de politiques d'innovation industrielle (nouveaux procédés et nouveaux produits) pour accompagner les suppressions d'activités et redéployer l'industrie, on a vu fleurir les parcs d'attraction et laissé tomber la formation professionnelle en déshérence dès les années 1980.



De g. à d. : Henri Thomé, Philippe Herzog, Olivier Pastré, Denis Ferrand

**O. P. :** Les délocalisations, à mon sens, sont inévitables et indispensables. Elles sont inéluctables, parce que le différentiel salarial fait que le coût de production à qualité comparable est de l'ordre de 1 à 10, par exemple avec l'Asie du Sud-Est ; et qu'avec la crise, les entreprises cherchent à comprimer les coûts. Une observation : les Français font preuve de schizophrénie : ils sont vent debout contre les délocalisations qui ont lieu dans leur commune mais se précipitent chez H&M pour acheter 98% de produits chinois ! Une autre phase de délocalisation qui ne s'est pas encore produite se prépare, c'est celle des services, dont le symbole visible est Bangalore, la Silicon Valley indienne.

**Ph. H. :** Le différentiel est moindre si on rapporte les salaires à la productivité, et le problème est aujourd'hui plus encore celui de l'innovation et de la qualification, où nous perdons l'avance antérieure.

**D. F. :** Deux ou trois points sur les tendances assez fortes qui illustrent la porosité de l'industrie. L'industrie est-elle uniquement un produit, ou bien aussi des services associés à ce produit ? Une industrie sans usines, c'est pousser à l'extrême une logique qu'on ne doit pas oublier, à savoir que quand Renault vend un véhicule, il vend aussi un crédit, du service de maintenance, etc. Tous les segments constitutifs de l'industrie élargie aux services qui lui sont associés ne sont pas délocalisables à même hauteur. Dans le développement des activités industrielles, l'enjeu de la proximité pour des biens industriels n'est pas complètement évacué, dans le secteur du médicament en particulier. Les molécules sont de plus en plus *taylor made*, à savoir de plus en plus adaptées aux patients, et les enjeux de proximité deviennent importants pour une efficacité optimale de l'application thérapeutique. Cela étant, la tendance à la délocalisation est inéluctable, elle est longue et va se poursuivre.

Pour revenir sur la distinction entre les activités à forte valeur ajoutée et celles à fort contenu en emplois, et le choix qui a été effectué en faveur des premières, comment faire pour les garder sur le territoire ? Quels sont les segments de forte valeur ajoutée sur lesquels notre présence est importante ? Certes, il y a l'industrie aéronautique, mais comment réagit-on face aux mouvements des taux de change, comment organise-t-on une filière... ?

**H. T. :** Pourquoi les délocalisations seraient-elles inéluctables ? On raisonne toujours en termes de « comment fait-on pour garder les industries à forte valeur ajoutée ? ». En oubliant que le fait déclencheur des grandes crises du libéralisme est que l'offre n'est plus en adéquation avec la demande. Nous nous inscrivons dans ce cas de figure. Demain, on ne construira plus comme il y a vingt ans. Et si le bâtiment n'adapte pas son offre aux nouvelles contraintes qui pèsent sur la construction, il n'aura plus un seul marché. On le vérifie aussi dans le secteur automobile qui s'est voilé la face par rapport aux enjeux climatiques et énergétiques. Brutalement, il a pris conscience de ces nouvelles exigences, ses produits se vendant de moins en moins. Et de ce point de vue, notre potentiel d'ajustement est formidable, il nous permet de faire preuve d'innovation et, précisément, de garder des activités sur nos territoires. Mais, si on reste sur les schémas antérieurs, les délocalisations sont effectivement inéluctables. C'est un moyen de lutter contre les délocalisations car on préserve les industries à forte valeur ajoutée.

**Ph. H. :** C'est tout à fait mon avis. Aujourd'hui tous les secteurs d'activité industrielle sont plongés dans la compétition mondiale. Et la chaîne de création de la valeur qui va de la recherche à la production et à la vente relie plusieurs lieux dans les différentes parties du monde. Il ne faut pas craindre les délocalisations, d'ailleurs on peut aussi relocaliser. Le vrai problème est de bien se positionner grâce à la capacité de recherche, d'innovation de produits et de procédés, et d'organisation des liens entre industries et services. À Confrontations Europe, nous disons « InduServices ».

**H. T. :** Un exemple. Nous répondons à un appel à projet de la Commission européenne sur les Smart Cities. Dans une société très complexifiée, la chaîne de valeur va se trouver complètement chamboulée, indépendamment des phénomènes de délocalisation et de relocalisation. Il semble que par rapport à des pays comme les États-Unis et l'Australie, nous ayons une longueur d'avance. Soyons positifs et consolidons cette avance.

**O. P. :** Je suis à dessein contrariant. Je ne suis pas spontanément favorable aux délocalisations et j'affirme la nécessité d'un appareil productif industriel en France, c'est très important, mais peut-être pas celui que l'on a.

**D. F. :** Sur 20 ans, 80 % des gains de productivité de l'ensemble de l'économie viennent ou sont en provenance du secteur industriel. L'enjeu, en termes de pouvoir d'achat et de distribution de richesses, est lié à la présence du secteur industriel. L'industrie modèle les territoires qui, à leur tour, la font évoluer. Le développement d'une industrie ne se fait pas en solitaire, il s'inscrit toujours dans une histoire faite d'un maillage des compétences.

**Ph. H. :** On retiendra que sans un renouveau industriel, la paupérisation est annoncée.

## L'Europe divisée en manque de « politiques industrielles »

**Ph. H. :** Venons-en aux politiques nationales en Europe. L'Allemagne a une véritable stratégie de compétitivité, et ça marche. La France a choisi la politique de la demande et non pas une politique de l'offre, et ses déficits commerciaux s'accumulent. Faut-il adopter le modèle allemand ? À supposer que nous le pouvions il y a un gros problème : ces excédents commerciaux sont essentiellement à l'intérieur de l'Europe. Comment posez-vous la question de la coopération ? Ne faut-il pas que ce soit l'Union qui adopte une stratégie de compétitivité et de développement industriel incitant chacun à progresser et défendant mieux l'espace dans la mondialisation ?

**D. F. :** Vu de Bruxelles, la politique industrielle s'est résumée à une politique de consommateurs et non de producteurs. La question de la réalisation d'un tissu industriel fort, compétitif, pouvant impulser des innovations n'entraîne pas dans la réflexion de la Commission. Les choses changent peu à peu, car la question de produire en Europe est posée. ►►

(1) L'étude complète est accessible sur le site [www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr)

►►► S'agissant de la politique allemande, elle est venue du Chancelier Schröder en écho au changement brutal de l'équilibre du système productif industriel allemand avec l'incorporation de l'Allemagne de l'Est. À partir de 1988, le pays ne s'occupe plus tant de la remise à niveau de son tissu industriel que de se redéployer, à l'appui d'une politique de compétitivité agressive, au risque d'en faire payer le prix à ses voisins. C'est peut-être la façon dont nous n'avons pas su gérer la réunification allemande à l'échelle européenne qui se trouve à la source des divergences.

**H. T. :** J'espère que vous avez raison et que le tropisme consommateur de la Commission européenne est en train d'évoluer. Pour ce qui est de l'Allemagne, elle a plutôt été vertueuse et la non-coopération est, de mon point de vue, symétrique : la France, elle aussi, a été non coopérative.

**O. P. :** La Commission européenne ne raisonne pas en termes économiques car le juridique a la primauté, ce qui se traduit par une politique de la concurrence poussée au-delà du raisonnable. Quant aux politiques non coopératives, ce n'est pas l'Allemagne – fourmi – qui est non coopérative ; ce sont les pays européens – cigale. De ce point de vue, je pense qu'il faut reconstruire contre vents et marées l'axe franco-allemand. Maintenant, comment faire ? C'est très difficile.

**Ph. H. :** Effectivement, nous sommes tous responsables. Il faut reconstruire des liens industriels franco-allemands. Mais j'insiste, comment réduire les comportements non coopératifs nationaux sans bâtir au niveau communautaire une politique incitative ? Il faut mutualiser des ressources pour promouvoir les compétences, les technologies, et les filières de développement autour d'intérêts communs identifiés. La rénovation du marché intérieur sera la clé. Aujourd'hui il est dilué dans le marché mondial et nous n'offrons aucun front extérieur commun de défense et de promotion de notre espace. L'Union européenne doit devenir un catalyseur de rénovation industrielle.

**O. P. :** Il me semble que la crise a eu un effet intellectuel novateur et que les politiques sectorielles européennes avancent plus vite que les politiques macro-économiques, si je prends les exemples de la banque et de l'énergie, mais il y en a d'autres.

**H. T. :** J'observe également un changement de mentalité et une plus grande disponibilité des esprits pour des politiques sectorielles. Des discussions sont en cours dans de nombreux secteurs ; citons par exemple les infrastructures.

**D. F. :** Pour identifier les secteurs, on peut partir des besoins sociétaux qui peuvent s'exprimer face au vieillissement, face aux enjeux environnementaux, face aux besoins de sécurité. L'industrie a des réponses à apporter.

**Ph. H. :** Le marché intérieur peut offrir un socle aux politiques sectorielles comme celles que vous avez citées. Confrontations Europe propose aussi des politiques transversales comme la création de réseaux de formation et d'anticipation de nouveaux emplois allant vers l'industrie ; des groupements d'investissement pour l'innovation, laquelle ne se réduit pas à une approche commerciale mais

devrait aussi s'inscrire dans une dynamique de biens communs, par exemple pour les infrastructures et les services. L'Union devra assumer la sécurité des approvisionnements et réguler les marchés des matières premières, énergétiques et alimentaires, frappées par la volatilité des prix.

## Acteurs publics, privés et partenaires sociaux, face aux enjeux de restructuration et de développement industriel

**O. P. :** Au plan national, plusieurs chantiers d'action. L'avenir passe par les PME. Or, l'éclatement du dispositif d'aides publiques en leur faveur en plus de 300 mesures ponctuelles est criminel. Selon un rapport de Pierre Simon, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, les patrons de PME passent environ 30 % de leur temps sur la gestion des aides publiques. Il faut donc refondre ce dispositif. Les banques, elles, ne font pas leur métier et le financement des PME (et surtout des TPE) est en complète déshérence. Autre priorité : la formation professionnelle ; les investissements à long terme que les réglementations prudentielles en cours pénalisent ; le protectionnisme, contre lequel il faut absolument lutter, ce qui n'exclut pas la défense des intérêts nationaux. Ne soyons pas candides, les pays les plus protectionnistes au monde sont les États-Unis et la Chine.

**D. F. :** J'insisterai sur la question des compétences. C'est un élément crucial et très discriminant dans les mesures adoptées face à la récession. Luttons contre le risque d'irréversibilité que constitue la disparition du capital humain par éloignement du marché du travail. De ce point de vue, ce qui a été fait en Allemagne est vraiment phénoménal car la question des compétences se trouve au cœur du développement industriel allemand : le chômage partiel est passé à 12 puis à 18 et 24 mois, le salaire, l'entreprise, l'État en assurant chacun une partie. La peur allemande est de ne plus avoir de qualifications industrielles au moment où se ferait la reprise. Cette anticipation du rebond de la reprise se couple à l'anticipation à long terme des politiques liées aux compétences.

**H. T. :** Bien que non spécialiste, je suis frappé par la faiblesse des PME françaises par rapport aux PME allemandes. Il est certain qu'il faut renforcer ce segment du tissu économique. Je reviens sur la formation : je constate que nombre d'entreprises y affectent des budgets importants pour préparer l'avenir et renforcer leur compétitivité. Quant à l'investissement à long terme, il est nécessaire face aux centaines de milliards d'euros d'investissements à réaliser dans les grands équipements en Europe. On sait bien que l'argent public n'y suffira pas. Il est capital de développer une ingénierie financière répondant à ce besoin et conjuguant argent public et argent privé.

**Ph. H. :** Toutes ces questions nous mobilisent pour résoudre les problèmes de formation. Qu'il s'agisse des jeunes ou de la requalification de personnes déjà en poste, tous les modèles sociaux et éducatifs devront être remis en question. Ça commence – mais quelle montagne d'obstacles ! Même observation pour la finance, qui est coupée de l'industrie en France. ■

**Synthèse assurée par Marie-France Baud**

## BIOCARBURANTS DURABLES

## Les biocarburants entre craintes et espoirs

Intégrant la volonté communautaire de réduire l'empreinte environnementale des transports, le « paquet énergie climat » a ouvert des perspectives nouvelles pour les biocarburants. En voici un aperçu.

**Les premières politiques publiques** en faveur des biocarburants ont été lancées en réponse aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, dans le but d'améliorer l'indépendance énergétique et réduire la vulnérabilité au prix de l'or noir. Le contre-choc des années 1980 a amené une mise en veille de ces politiques dans la plupart des grands pays consommateurs. Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, la fulgurante demande des pays émergents a ravivé les craintes d'un renchérissement insupportable du pétrole et a relancé l'intérêt pour les carburants de substitution, principale réponse à court terme pour le secteur des transports face à la pénurie redoutée. Passant à l'acte en 2003, l'Union européenne a demandé à chaque État de viser l'incorporation d'au moins 5,75 % de biocarburants dans les produits servis aux stations services à fin 2010 ; dans sa transposition de cette directive, la France est allée au-delà, se proposant d'atteindre l'objectif communautaire dès 2008 et de parvenir à 7 % en 2010. Le président Bush lui-même, pourtant connu pour ses affinités pétrolières, a fait adopter l'objectif de 5,4 % de bioéthanol dans l'essence consommée aux États-Unis en 2012 (Energy Policy Act, 2005).

L'opinion publique, initialement acquise à ces mesures, s'est retournée en 2008. D'une part, les images des émeutes de la faim ont créé l'impression choquante que des céréales comme le maïs étaient détournées de leur finalité alimentaire pour satisfaire la consommation irrépressible des voitures ou des avions, au profit des franges les plus riches de la population mondiale. D'autre part, on a pu voir des reportages accablants sur la destruction de forêts primaires, afin de laisser la place à des cultures telles que les palmiers à huile pouvant servir, au moins partiellement, à la production de biocarburants. Dans ce contexte, il a fallu beaucoup de sagesse au législateur européen pour confectionner en 2009 deux directives qui incitent à l'usage des biocarburants tout en prévoyant des conditions exceptionnellement rigoureuses pour leur développement (directive promotion des énergies renouvelables et directive qualité des carburants).

Les débats menés sur ces textes au sein de Confrontations Europe ont montré le caractère fécond de la démarche communautaire. Sa première originalité consiste à prendre en compte non pas le produit isolément mais l'ensemble du processus de production. Ainsi, il sera tenu compte du bilan climatique induit par chaque litre de produit : combien a-t-il engendré d'émissions de gaz à effet de serre pour sa fabrication ? Les biocarburants les moins performants seront disqualifiés. De même, on s'in-



« La filière des biocarburants en Europe : un acteur du développement durable », la conférence organisée par les Entretiens européens, en coopération avec Sofiprotéol a suscité l'intérêt de nombreux acteurs industriels et institutionnels. Elle s'est tenue à la Fondation universitaire à Bruxelles.

téressera à son origine : a-t-il été cultivé sur une terre qu'il aurait fallu préserver (forêt naturelle, prairie riche en biodiversité, etc.) ? Une réponse positive impliquera un rejet. Pour saisir la nouveauté de cette approche, imaginons qu'on l'applique à d'autres sources d'énergies : refusé, ce baril de pétrole qui a nécessité l'équivalent de son contenu énergétique pour être extrait, interdit ce panneau photovoltaïque dont la fabrication a dilapidé des ressources rares... Révolutionnaire !

Une autre spécificité des directives concerne les ouvertures faites aux professionnels et aux pays exportateurs de biocarburants pour les encourager à appliquer les critères de durabilité retenus au plan communautaire et à fournir les informations requises sur leur processus de production. Après la signature d'accords en ce sens ou l'adhésion à un schéma national, ils bénéficieront alors d'une sorte de clause de confiance facilitant la commercialisation de leurs produits en Europe. Enfin, signalons l'encouragement prodigué par ces directives aux futurs « biocarburants de deuxième génération », ceux qui valoriseront des plantes non alimentaires ou les résidus des récoltes aujourd'hui inutilisables.

Les directives comportent cependant quelques zones d'ombre. En premier lieu, elles supposent que des critères précis soient disponibles pour calculer les émissions de gaz à effet de serre générées pour chaque récolte. Or certains paramètres restent difficiles à appréhender, notamment les émissions liées au changement d'affectation des sols, surtout dans le cas de déplacements successifs des cultures. Les directives ont prudemment renvoyé ces mises au point épineuses à la « comitologie », ►►

►►► c'est-à-dire aux pouvoirs d'exécution de la Commission européenne, que l'on peut comparer aux décrets et arrêtés laissés à l'initiative d'un gouvernement. Cette situation fait craindre un flou juridique temporaire et un relatif appauvrissement démocratique. En second lieu, le rôle des tierces parties pour contrôler le respect des bonnes pratiques est mal défini. En leur absence, on ne peut exclure que des produits importés à bas prix aient obtenu des certificats de complaisance et viennent concurrencer les productions ayant scrupuleusement respecté un cahier des charges exigeant.

Malgré ces faiblesses, il apparaît que le cadre législatif communautaire constitue une bonne base pour un développement raisonné des biocarburants. Ce cadre ne saurait certes se substituer aux décisions relevant de la responsabilité des pouvoirs publics locaux. Par exemple, il appartient aux autorités nationales et régionales d'encourager ou de réfréner l'usage de terres fertiles pour la production de biocarburants, de la même façon qu'il leur revient de promouvoir ou ralentir la culture des fleurs au Kenya ou du coton en Égypte. On sait que ces cultures procurent dans certaines circonstances un revenu d'appoint aux agriculteurs, améliorant leur pouvoir d'achat et évitant l'exode rural ; dans d'autres cas elles se révèlent néfastes. Il en va de même des biocarburants ; l'arbitrage au plus près des intéressés, prenant en compte les situations locales, offre les meilleures garanties de succès. Le cadre communautaire présente un dernier intérêt : il constitue une référence qui pourrait progressivement s'appliquer à de nombreuses productions, bien au-delà des biocarburants, et aider à les faire évoluer. Les questions qui ont été soulevées sur la consommation d'eau ou d'engrais ne se limitent pas aux biocarburants ; le projecteur braqué sur ces derniers pourra aussi éclairer les pratiques agricoles alimentaires. Le récent engagement du géant agroalimentaire Nestlé de n'utiliser plus que de l'huile de palme certifiée « durable » pour ses barres chocolatées fournit un heureux présage d'un possible changement des comportements.

Grâce à ce cadre, peut-on espérer voir émerger des acteurs européens de grande envergure dans le secteur des biocarburants ? Compte tenu de la diésélisation du parc automobile européen, la filière des oléagineux semble la plus prometteuse. Les acteurs français ont notamment réussi à constituer un ensemble intégré, livrant huile de table, biodiesel (marque Diester), tourteaux protéinés pour l'alimentation animale et produits de base pour une chimie végétale en plein essor, tout en poursuivant un effort de recherche significatif et en mettant en œuvre des méthodes de culture de plus en plus respectueuses de l'environnement. Seul l'usage des produits phytosanitaires reste un point noir... mais sans être pire que pour les cultures alimentaires courantes. Cette filière a donc fait un bon emploi des aides fiscales accordées en France aux biocarburants. Son avenir

### BIOCARBURANTS : ÉLARGIR L'ANGLE DE VUE

Des interventions de la quinzaine de personnalités politiques et experts internationaux, retenons ces messages clés : si pour Paul Hodson, de la DG Énergie de la Commission, il est indéniable que les biocarburants permettent la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> dans les transports, le développement de l'économie rurale, et fournissent des perspectives industrielles, il faut néanmoins être clair : leur durabilité est une affaire politique dont il faut se saisir avec responsabilité. Car les biocarburants sont une pièce maîtresse de la politique de développement durable du secteur des transports, dont les besoins croissent rapidement, nous dit Joseph Beretta de PSA, et ne pas assumer la production des biocarburants en Europe ni leur importation conformément aux meilleurs critères de durabilité confinerait à l'irresponsabilité, complète Raffaello Garofalo de l'EBB. Au-delà, Maria Benitez, de la DG Agriculture, l'énonce sans détour : agriculture et biocarburants sont indéfectiblement liés, et l'agriculture européenne a les moyens des ambitions climatiques de l'Union, sans remettre en cause son objectif premier de sécurité alimentaire. Le Parlement européen pour sa part, représenté par Alejo Vidal Quadras et Jo Leinen, appuie sans réserve une politique intégrée pour les biocarburants, et considère nécessaire son inclusion dans une politique commerciale internationale. Bien sûr, il existe un périmètre de durabilité – dont l'esquisse reste un défi analytique – au-delà duquel la production de biocarburants n'est pas soutenable ; et des processus robustes de certification des schémas volontaires pour une production durable sont indispensables, nous rappellent Nadine McCormick de l'UICN et Jan-Erik Petersen de l'AEE. Travaillons-y en responsabilité nous proposent-ils encore. Et Philippe Tillous-Borde, André Pouzet et Xavier Beulin de préciser que l'intégration en filière, la démarche d'amélioration continue et l'approche multisectorielle alimentation/énergie/chimie développées par Sofiprotéol sont la clé de la durabilité. François Traoré, président de l'association des producteurs de coton africains, dira quant à lui, avec Sylvie Brunel, le souhait de l'Afrique d'associer les cultures vivrières et les cultures de rente comme celle des biocarburants, dont le développement consolide l'infrastructure agricole indispensable à l'émergence d'une sécurité alimentaire pour le Sud.

Claude Fischer et Philippe Herzog inviteront finalement les 150 participants à retenir l'approche la plus ample du dossier. Articulons agriculture et industrie et innovons, pour à la fois développer nos marchés, fournir un complément de ressources à nos agriculteurs et satisfaire la demande de biens publics comme la sécurité alimentaire et la protection du climat. Reconsidérons dans cet esprit la politique agricole commune, et rendons incitatif le couplage de la fiscalité et des aides publiques. Car pour l'agriculture comme pour la finance, le besoin de régulation est flagrant : les biocarburants révèlent clairement un sujet d'intérêt européen, que les politiques nationales ne sont pas en mesure de traiter. Enfin, puisque l'équilibre économique de la filière des biocarburants est en grande partie déterminé par le marché du pétrole, luttons contre la volatilité des cours avec un indispensable plan d'ensemble : une politique européenne de l'énergie intégrant tous les vecteurs énergétiques.

**Hervé Fischer**

dépend en partie de l'ajustement de ces aides aux conditions économiques, tout particulièrement en regard du prix du pétrole ; cette question sera sans doute abordée lors de la remise à plat de la directive communautaire sur la taxation de l'énergie, annoncée à partir de l'automne prochain. Il dépend aussi de la rigueur que l'on exigera en matière de certification environnementale et de traçabilité des biocarburants : l'Europe se montrera-t-elle impitoyable pour ses producteurs et laxistes pour les importateurs ?

La réponse viendra des citoyens et de leurs représentants. Les décisions qui leur incombent sont emblématiques du temps présent : développer au mieux les ressources alimentaires et énergétiques, ménager croissance économique et respect de l'environnement, concilier contraintes locales et accord mondial. Un défi et un exemple pour bien d'autres secteurs. ■

**Michel Cruciani**

*CGEMP, Université Paris-Dauphine*

*Les comptes rendus des réunions consacrées aux biocarburants seront disponibles sur le site Internet de Confrontations-Europe : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)*

## La voiture propre : bientôt une réalité

La recherche de la voiture propre est sur le point d'aboutir et l'Europe pourrait bien tirer son épingle du jeu.

Comme le rappelle Patrick Pélata, directeur général délégué de Renault, l'industrie automobile européenne aura besoin, pour prendre de l'avance sur le marché mondial, du soutien de politiques publiques volontaristes.

**La nécessité de réduire drastiquement les émissions de CO<sub>2</sub> dans les transports n'est plus une hypothèse de travail, et la voiture propre devient un enjeu planétaire. Pourtant, les réalités que cette appellation recouvre sont multiples. Quelle définition le groupe Renault donne-t-il à la voiture propre et quelle stratégie met-il en place pour son avènement ?**

**Patrick Pélata :** Vous avez raison, les voitures et les véhicules utilitaires légers émettent 1/8<sup>e</sup> du CO<sub>2</sub> mondial mais contribuent à presque 25 % de la croissance actuelle des émissions CO<sub>2</sub>. La voiture fait partie du problème, et elle doit donc faire partie de la solution. La stratégie de Renault au sein de son Alliance avec Nissan est claire : être l'un des meilleurs groupes mondiaux, si ce n'est le meilleur, à offrir la mobilité durable pour tous, partout dans le monde. Elle s'appuie sur trois grands axes :

- **la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par l'amélioration des technologies classiques, essentiellement des moteurs thermiques et des transmissions.** Ceci comprend l'hybridation légère des moteurs, par exemple avec le Start and Stop ou des récupérations d'énergie au freinage. La principale difficulté, ici, est de sélectionner puis vendre les améliorations technologiques dont le ratio coût/valeur est adapté au pouvoir d'achat des ménages. Car fabriquer des voitures à faibles émissions mais trop chères pour être achetées en masse ne sert à rien. Renault progresse dans cette voie et popularise ces avancées avec son label « Eco2 », « écologique et économique » ;

- **la rupture du véhicule électrique.** C'est une vraie rupture car, du puits à la roue, une voiture moyenne moderne produit 200 g de CO<sub>2</sub> par km avec un moteur essence et une boîte automatique, de 130 à 140 g avec un bon moteur diesel, de 100 à 110 g avec un hybride complet de dernière génération, et moins de 20 g en France avec un moteur électrique et une batterie autorisant 160 km d'autonomie. Cette valeur monte à 60 g/km avec le mix moyen des centrales européennes d'aujourd'hui ;

- **la mobilité pour tous avec des voitures très peu chères, beaucoup plus légères et des moteurs modernes pour les pays émergents où le besoin de mobilité reste énorme.** On ne peut d'ailleurs pas écarter que cette voiture sera électrique sous peu !



**En ayant une politique vigoureuse de support à la voiture propre, nous pensons que l'Europe et son industrie prendront de l'avance sur des technologies indispensables à toute la planète**

**Le modèle économique du véhicule électrique est fort différent de celui des véhicules thermiques classiques. Le jeu des acteurs s'en trouve plus ouvert et la valeur ajoutée pourrait être fortement redistribuée entre les constructeurs, les énergéticiens et les nouveaux opérateurs de mobilité. Comment Renault se prépare-t-il à cette mutation de modèle ?**

**P. P. :** Il y a effectivement un changement profond, mais il serait faux d'imaginer qu'avec le véhicule électrique, les constructeurs automobiles vont perdre leur place dans la chaîne de valeur. Le véhicule électrique, c'est d'abord deux produits : le véhicule, sur lequel nous avons toute notre place, et la batterie, sur laquelle Renault se positionne, d'abord comme fabricant, avec Nissan, et, en France, avec le CEA. C'est aussi un nouveau service : la location de la batterie, puis sa réutilisation et enfin son recyclage. Pour finir, Renault offrira aussi peu à peu d'autres services : la navigation communicante, la programmation de la charge, la réservation des points, directement ou en partenariat avec des opérateurs comme « Better Place » et/ou des énergéticiens. C'est donc un jeu plus ouvert avec de nouveaux acteurs, mais où les constructeurs – en tout cas Renault – devraient prendre toute leur place.

**L'architecture industrielle et les socles de compétences vont devoir évoluer assez radicalement dans l'entreprise. Comment préparez-vous et accompagnez-vous ces changements ?**

**P. P. :** Les fondamentaux en termes de conception et d'assemblage des véhicules demeurent. En revanche de nouvelles briques technologiques apparaissent, notamment sur la chaîne de traction : moteurs, électronique de puissance et surtout batteries. Renault bénéficie pleinement de l'Alliance avec Nissan, puisque c'est d'abord chez Nissan que se développe la technologie des batteries. Nous avons créé au sein de l'ingénierie une direction en charge des moteurs et batteries, qui monte très rapidement en puissance avec déjà près de 200 ingénieurs. Le véhicule électrique, c'est aussi des compétences renforcées dans des domaines classiques mais qui prennent une importance nouvelle : l'aérodynamique, le chauffage et la climatisation, en fait, désormais la pompe à chaleur, dont la consommation doit être réduite au ►►►

►► minimum, sont deux exemples. Les fournisseurs sont donc aussi conduits à évoluer. Enfin, un vaste plan de formation et d'habilitation des personnels, dans les usines et dans le réseau, est en préparation.

**Le commissaire européen à l'Industrie, Antonio Tajani, a annoncé une politique industrielle automobile dont le cœur serait la voiture propre. Le débat s'ouvre dans les institutions européennes entre les partisans de la neutralité technologique et ceux qui souhaitent une stratégie coordonnée de développement technologique de la voiture propre. Comment le groupe Renault s'inscrit-il dans ce débat et qu'attendez-vous de la politique de soutien public de l'Union européenne ?**

**P. P. :** Oui, en ayant une politique vigoureuse de support à la voiture propre, nous pensons que l'Europe et son industrie prendront de l'avance sur des technologies indispensables à toute la planète. Mais

nous sommes pour la « neutralité technologique » : c'est aux entreprises et aux marchés de trouver, développer et sélectionner les meilleures technologies. Ce que nous attendons des pouvoirs publics, c'est qu'ils décident d'une valeur claire, connue suffisamment à l'avance par les acteurs, de la tonne de CO<sub>2</sub> « économisée ». Elle devra aussi inclure la « valeur » de la réduction de la facture pétrolière de l'Europe ou du pays considéré. Lorsque les évolutions – ou révolutions – technologiques nécessitent un aménagement des infrastructures, ce qui est le cas du véhicule électrique, nous attendons que les États donnent un coup de pouce initial. C'est déjà le cas en France, au Royaume-Uni, au Danemark, aux États-Unis, au Japon, en Israël, et bientôt, sans doute, en Espagne. Mais pour l'instant, nous ne voyons aucun signe venant de Bruxelles sur ce sujet, sauf, et ce n'est pas négligeable, avec des prêts supportant la R&D en faveur de la voiture propre. ■ **Propos recueillis par Hervé Fischer**

**COMMENT L'ALLEMAGNE SE PRÉPARE À L'ÉLECTROMOBILITÉ**

Le gouvernement fédéral allemand a adopté son « initiative pour l'électromobilité » en mars 2009. L'objectif ? Faire circuler un million de véhicules électriques en Allemagne en 2020 (5 millions en 2030), et assurer la production de ces véhicules « sur le sol allemand », pour ne pas passer de la dépendance au pétrole à la dépendance aux batteries.

Ce plan est conçu en trois phases :

- 2009/2011 : préparation du marché des véhicules électriques : amélioration des batteries et véhicules, premières stations de recharge et essais de démonstration de véhicules électriques ;
- 2011/2016 : introduction des véhicules électriques sur le marché : mise en place de modes de propulsion bon marché et véhicules de deuxième génération, installation de stations de recharge dans de nombreuses villes ;
- 2017/2020 : passage à la production en masse de batteries et de véhicules électriques/hybrides rechargeables.

Un sommet sur la voiture électrique se déroulera le 3 mai prochain à l'initiative du Gouvernement allemand réunissant les constructeurs automobiles, les fournisseurs d'électricité et les représentants des communes afin de faire un point sur l'avancement de la première phase du plan, close fin 2011. Cette phase de préparation est largement dotée par le gouvernement (765 millions d'euros) pour développer la recherche et l'expérimentation.

• **Les travaux de recherche sur l'électro-mobilité et le rendement des batteries** sont coordonnés par une agence gouvernementale qui s'appuie à la fois sur les grands organismes publics de recherche, la société Fraunhofer et la Communauté Helmholtz, et sur des programmes « initiatives » réunissant chercheurs et constructeurs automobiles, équipementiers et fournisseurs d'énergie, financés sur son budget propre. Trente-quatre des cinquante-sept instituts de la **société Fraunhofer\*** et certains des quinze instituts de la **Communauté des centres de recherche Helmholtz\*** coopèrent avec des laboratoires universitaires ou des centres de recherche privés. Les axes de travail concernent de nouvelles cellules lithium-ion permettant une recharge plus rapide, un stockage d'énergie plus important et une sécurité plus élevée. D'autres instituts travaillent sur les perturbations électromagnétiques, la dynamique de la conduite, la combinaison de moteurs électrique et thermique, ou la mise au point d'un électrolyte préchargé, qui permettrait de recharger une batterie comme on remplit un réservoir d'essence. Pour coordonner les travaux et offrir un modèle d'essai com-

mun aux différentes équipes de recherche comme aux constructeurs, la société Fraunhofer a également élaboré un Fraunhofer-Elektro-Concept-Car (FreccO), modèle réduit au 1/10 d'une voiture électrique qui synthétise l'état actuel de la technique.

D'autres programmes de recherche sont menés en parallèle sur les systèmes de recharge des batteries à partir d'énergies renouvelables (en l'absence d'un recours au nucléaire auquel l'Allemagne considère toujours – pour l'instant ? – qu'elle doit renoncer à moyen terme). La question majeure dans ce domaine est celle du **stockage des énergies renouvelables**, dont la production est par définition aléatoire, puisqu'elle dépend du vent et de l'ensoleillement, et notamment de la façon dont un parc de véhicules électriques peut à la fois participer à l'utilisation de cette énergie volatile quand il roule, et à son stockage, grâce aux millions de batteries qu'il peut mettre à disposition, quand il ne roule pas.

Enfin des programmes de recherche spécifiques associent industriels et chercheurs. C'est le cas de LIB 2015, qui met en concurrence plusieurs consortiums sur la réalisation de batteries lithium-ion plus performantes, de « Lithorec », lancé en 2009 pour recycler le lithium et les autres métaux rares employés dans les batteries, avec une usine pilote déjà en construction, ou encore avec « Lithium-Initiative Freiberg » (mai 2009), qui travaille avec des universités sud-américaines sur les modes d'extraction du lithium les plus efficaces.

• L'expérimentation, dans huit régions allemandes tests (certaines sélectionnées par concours), où les constructeurs automobiles et les énergéticiens (Daimler, BMW, VW, Ford, mais aussi Renault d'un côté, Eon, RWE, le suédois Vattenfall ou Rheineriege de l'autre) ont commencé, ou vont commencer en 2010, des expériences de mise à disposition en leasing de véhicules électriques et de bornes de chargement, soit à des particuliers, soit à des entreprises, soit à des services publics, afin de valider la future organisation et la nécessaire rentabilité d'une électromobilité pour l'instant encore centrée sur le milieu urbain. **François Michaux**

(1) La société Fraunhofer est l'équivalent du CNRS allemand, pour ce qui est de la seule recherche appliquée, avec 13 000 chercheurs, 57 instituts sur 40 sites, un budget financé un tiers par l'État, deux tiers par des contrats de recherche avec des entreprises. La communauté de recherche Helmholtz, à financement public et contractuel, travaille avec les Universités allemandes dont elle accueille une part des travaux de recherche, et couvre la recherche fondamentale jusqu'à l'industrialisation.

## M O N D E

## PARTAGER LA MÉDITERRANÉE

E U R O P E **Ancrer l'UPM dans la société**

Fondée en juillet 2008 en présence de 43 États, l'Union pour la Méditerranée (UPM) devait « réveiller » le processus de Barcelone<sup>(1)</sup> et consolider les liens entre les pays de l'Union européenne et ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM). Vécue d'abord comme une institution de façade, traversée par les conflits d'intérêts et de pouvoir, sur fond de crises et de guerres, l'UPM s'est essouffée avant de pouvoir travailler : pourra-t-elle être le « cœur et le moteur de la coopération en Méditerranée et pour la Méditerranée » selon les vœux de Nicolas Sarkozy, à l'initiative du projet ? Au moment même où s'installe – enfin<sup>(2)</sup> – le secrétariat général de l'UPM à Barcelone, présidé par le Jordanien Ahmad Massa'deh, ambassadeur à Bruxelles, le doute s'installe au Nord et plus encore au Sud... Comment relancer le processus ? Claude Fischer alerte sur l'urgence, et la présidente de Confrontations Europe propose de combiner des coopérations renforcées à une action mieux communautarisée pour partager notre développement et notre futur commun, et aborder ensemble la compétition mondiale.

**L'espoir déçu de Barcelone**

Le processus de Barcelone lancé en 1995 pour un partenariat Euromed affichait de grandes ambitions : renouer les liens historiques autour de la Méditerranée, fragilisés par un passé colonial aux séquelles encore douloureuses, par les crises graves qui traversent les relations des pays du Sud et par les guerres au Proche Orient.

Des initiatives de coopération dans les villes, les régions, les entreprises et les universités ont pu émerger, mais l'objectif d'une zone de libre-échange pour 2010, renouvelé à Lisbonne en 2007 lors de la conférence Euromed, s'est révélé irréaliste : les inégalités entre les pays du Sud et au sein de leur société, leurs divisions et l'absence d'intérêt méditerranéen régional, ont aggravé l'asymétrie de développement déjà criante entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, pour devenir une des plus inégalitaires au monde. « La zone méditerranéenne est celle de la planète la moins intégrée du monde et la moins coopérative » regrettait Jean-Pierre Jouyet, alors secrétaire d'État aux Affaires européennes, alors que les USA, le Canada et le Mexique ont créé l'ALENA, les pays d'Amérique latine, le Mercosur, et des pays d'Asie, l'ASEAN... Dans cette situation, le programme MEDA de la BEI (16 milliards de 95 à 2007) et les fonds dédiés d'institutions financières comme la CDC pour le financement des projets liés aux priorités affichées dans les traités, n'ont pas incité à la coopération et à l'investissement. Les PSEM ne perçoivent que 2 % des IDE européens, dont 50% vont en Tunisie et en Jordanie (à comparer aux 18 % d'IDE des USA en Amérique latine). La totalité des IDE – publics et privés – ont représenté 5 milliards de dollars par an pour l'ensemble de la région, soit 1 % du PIB de la zone (4 % des IDE mondiaux sont effectués dans les seuls pays émergents).

Par ailleurs, l'UE, accaparée par l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, a délaissé les pays du Sud et dilué leur spécificité dans la politique de voisinage mise en place en 2003.

**L'UPM sera-t-elle capable de redynamiser le processus ?**

Lancée en 2007 par Nicolas Sarkozy, Romano Prodi et José Luis Zapatero, l'UPM visait à remettre *mare nostrum*, « notre » mer Méditerranée, au centre des préoccupations européennes. L'objectif : créer une gouvernance politique plus équilibrée, renforcer sa visibilité avec la mise en place d'institutions pour « partager la propriété » du processus. On le sait, il n'y a rien de plus difficile que de faire une union politique : espérer pouvoir construire une Union politique pour la Méditerranée relève encore sans doute de l'utopie. D'autant plus que l'organisation est essentiellement intergouvernementale, coprésidée par la France et l'Égypte... une des raisons des difficultés – nous dit Jean-Baptiste Buffet<sup>(3)</sup> – que l'UPM rencontre malgré des

projets bien ciblés : dépollution de la Méditerranée, autoroutes maritimes et terrestres, protection civile pour répondre aux catastrophes naturelles, une université euroméditerranéenne, l'énergie solaire avec le projet phare d'un plan solaire méditerranéen, et une initiative méditerranéenne de développement des affaires.

On est bien placé pour savoir qu'on ne construit pas une maison en commençant par le toit ! Mais les institutions européennes, affaiblies par l'échec de Barcelone, en prise avec la crise et le retour en force de l'intergouvernemental, ont accepté l'UPM qui suscite pourtant beaucoup de critiques et de résistances dans l'Union européenne elle-même. L'Allemagne joue en solo, par exemple avec son projet grandiose du Sahara « Desertec », menaçant le PSM. De plus, les États ne veulent pas payer : alors que les projets sont estimés à 200 milliards sur les 5 prochaines années, il n'est pas question que l'UPM bénéficie de budgets supplémentaires par rapport au processus de Barcelone : soit les 12 milliards de la FEMIP<sup>(4)</sup>.

**Parler d'une seule voix, mais surtout, construire les partenariats avec la société civile.**

Là comme ailleurs, « nous ne parlons pas d'une seule voix », et l'image que nous offrons aux PSEM et leurs peuples n'est sans doute pas la plus prometteuse pour une réussite. Espérons que l'UE – qui ne peut se targuer d'une politique solidaire en interne – s'affirmera par une politique extérieure plus efficace avec la mise en œuvre du Traité de Lisbonne sous l'impulsion de Catherine Ashton. Sera-t-elle à la hauteur des attentes ? Ferdinando Riccardi propose de nommer un haut représentant du partenariat euroméditerranéen auprès du service européen pour l'action extérieure (SEAE). Sera-ce suffisant pour mobiliser les peuples et les États, et implémenter les partenariats nécessaires ? On peut en douter. L'UPM voulait s'inspirer des mécanismes des coopérations renforcées prévues par le Traité de Lisbonne : nouer des partenariats autour de projets choisis et fondés sur la participation volontaire des pays intéressés. C'était une approche à « géométrie variable » intéressante, qui cherchait à dépasser les blocages... Seulement voilà : la France monopolise le processus qui s'est « déseuropéanisé », et le projet est géré depuis l'Élysée. Les propositions et les décisions ne sont partagées ni avec la société civile, ni avec les États du Nord qui lui reprochent de vouloir diriger seule, placer ses entreprises, réguler les migrations, ni avec les États du Sud qui lui reprochent de dicter sa loi sans les associer. La réunion du Caire de janvier 2010 organisée à l'initiative de la France, de l'Espagne, de la Tunisie et de la Jordanie pour préparer le Sommet de Barcelone est significative : les PSEM ont pratiqué la politique de la chaise vide ! Ce qui n'est pas un bon signe à la veille du Sommet de Barcelone qui devrait se tenir en juin.



►► **Réorienter les efforts : l'urgence face aux risques**

L'UPM retrouvera du crédit si – avant de chercher à tout prix à aboutir à une organisation institutionnelle – elle réoriente ses efforts à un double niveau : – inciter à la concertation des acteurs de la société civile entre eux, favorisant la création de réseaux euroméditerranéens. Un réseau de villes et de régions, l'ARLEM, s'est constitué en janvier 2010 pour favoriser les jumelages et coopérations territoriales. Pourquoi ne pas créer des réseaux de producteurs et organisations professionnelles pour contribuer à l'essor des activités productives (énergie, agriculture, mais aussi textile ou habitat) ; d'entreprises et d'universités pour valoriser les ressources humaines, la recherche et l'innovation ; d'acteurs financiers pour mobiliser des fonds ? – ouvrir ses structures à ces nouveaux acteurs qui pourront alors participer à la définition des choix collectifs, des règles à mettre en place et à l'organisation d'une véritable union pour la Méditerranée.

Il y a urgence. D'ici 2025, la croissance de la population dans les seuls PSEM serait de 64 millions et celle des besoins en énergie pourrait atteindre 65 % en raison des demandes explosives dans les transports et l'habitat... Alors qu'ils sont 9 millions à ne pas avoir accès à l'électricité et 23 millions à l'eau potable, ils seraient 80 millions d'hommes en pénurie d'eau d'ici 2025<sup>(1)</sup>. Ces quelques chiffres prouvent combien la région concentre de risques lourds de futures fractures économiques et environnementales : croissance de la dépendance énergétique, envolée du prix des matières premières, pollution et réchauffement climatique (le Plan Bleu prévoit une augmentation de 2,5 °C et 5 °C sur les côtes), espaces ruraux et mers menacés (100 espèces en voie de disparition)... Avec leurs conséquences humaines et sociales : exacerbation des inégalités nord/sud et sud/sud, tensions et conflits croissants, terrorisme, migrations climatiques massives... Développer les partenariats euroméditerranéens qui permettraient d'affronter ensemble les défis et prévenir ces risques majeurs va nécessiter de mobiliser tous les acteurs pour favoriser une intégration Sud/Sud, renforcer les économies des PSEM et notamment leurs secteurs-clés : l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les services... C'est maintenant qu'il faut s'y atteler.

**Communautariser les projets d'intérêt commun et développer le dialogue tous azimuts**

L'énergie, l'agriculture ou le développement humain ne sont pas des marchandises comme les autres qui s'échangent sur un marché libre, avec des prix volatils<sup>(2)</sup>, sans risque de les affaiblir. Ce sont des biens communs qui nécessitent de l'intervention publique coordonnée (avec garanties d'investissements, contrats de long terme, transferts technologiques, propriété intellectuelle...), des réglementations et des politiques communes pour inciter des grandes entreprises à investir, des PME à s'impliquer, des territoires à coopérer. C'est ensemble que nous devrions pouvoir développer nos atouts, affronter la concurrence avec les autres pays extérieurs dans les filières où nous sommes complémentaires.

Je prendrai trois enjeux :

– une nouvelle politique agricole commune doit voir le jour en 2013. Jean-Louis Guigou, délégué général de l'IPEMED<sup>(3)</sup>, propose de travailler avec les producteurs du Maghreb, de la Turquie, d'Égypte, d'Israël et de Palestine pour organiser la production des fruits et des légumes, et « profiter des opportunités que constituent les nouveaux modes de consommation mondiaux qui privilégient le modèle crétois (poissons, fruits et légumes) plutôt que le modèle nord-américain ou nord européen à base de lait de viande et de sucre » qui conduit à des graves problèmes de santé publique ; – de même, une nouvelle politique européenne de l'énergie se cherche au

*Notre Méditerranée : comment relancer le processus ?*

**Confrontations Europe et l'Institut Thomas More** organise une conférence publique à Bruxelles le 12 mai de 14 à 17 heures en partenariat avec le CESE et le Comité des régions

Deux tables rondes sont organisées :

- **Développer les coopérations économiques (projets et secteurs) avec des représentants de l'ARLEM, de la BEI, du CESE et de l'IPEMED.**
- **Ancrer l'UPM dans la société civile, un enjeu de gouvernance avec des représentants de l'APEM, de la CES, de la FIDH et de l'UPM.**

sein de l'UE. Elle sera de compétence partagée. Ne peut-on imaginer la participation des pays du Sud à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz de toute la zone euro-méditerranée, afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement face aux besoins en forte croissance, gagner en compétitivité sans aggraver les impacts sur l'environnement, et orienter dès maintenant les investissements de long terme vers des technologies moins intensives en carbone (nucléaire, ENR...) et donc moins vulnérables aux effets du changement climatique ?

– la création d'un espace financier plus intégré pour attirer les investissements dans les pays qui n'ont pas de rentes pétrolières. Les chefs d'entreprises réunis dans l'IPEMED sont convaincus que les PSEM – qui affichent une croissance moyenne de 4 % malgré la crise – leur offrent des occasions de croissance. Si les banques des pays du Sud, comme en Turquie, se montrent plus accueillantes qu'en Europe, il manque de fonds pour dynamiser les projets, financés en majorité par la BEI. Pourquoi ne pas créer une Banque euro-méditerranée de développement ?

Des enjeux qui devront trouver toute leur place dans le dialogue social, au sein même des entreprises avec la création de comités d'entreprises euroméditerranéens (CEEM), et dans le débat public sur les territoires. Certes, il reste beaucoup de défis (notamment politiques) à relever pour une intégration Sud/Sud qui donnerait à la région plus de poids sur la scène internationale et permettrait un rééquilibrage des échanges avec l'UE, mais si elle veut ranimer le processus de coopérations et redonner confiance aux PSEM, l'UPM va devoir s'ancre beaucoup plus dans la société et créer une dynamique au plan économique et social qui – à l'image de la CECA – anticipera la dynamique politique qui reste à construire. Alors seulement, elle trouvera l'autorité pour intervenir dans les processus de sécurité et de paix qui rythment les relations des peuples et de leurs États, et contribuera à bâtir une région où les peuples auront envie de vivre ensemble et de partager leur destin. ■ **Claude Fischer**

(1) Cf. le dossier « UE et Méditerranée : un futur à partager », coordonné par Catherine Véglio dans *Confrontations Europe, La Revue* n° 81, janvier-mars 2008.

(2) « Il aura fallu neuf réunions pour aboutir » nous a dit Ilir Nezzaj lors de la réunion du groupe « Élargissement et politique de voisinage » de Confrontations Europe du 11 mars 2010.

(3) Voir l'article de Jean-Baptiste Buffet « Peut-on encore sauver l'UPM ? » Institut Thomas More. Novembre 2009.

(4) « Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat », créée en 2002 à la demande du Conseil européen de Barcelone pour renforcer et amplifier l'action de la BEI envers les partenaires des PSEM.

(5) Cf. La rencontre de Casablanca « Méditerranée et énergie, une dimension sociale » 12-14 octobre 2009, à l'initiative de « Droit à l'énergie. SOS Futur », à laquelle Confrontations Europe était associée. Voir l'intervention de Claude Fischer sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org).

(6) Un excès de l'offre de 5 % un jour sur un marché de fruits et de légumes aboutit à une chute des prix de plus de 20 % pendant plusieurs semaines.

(7) L'IPEMED, institut de prospective économique du monde méditerranéen, a été créé en 2006.



Benjamin Haas-Fotolia.com

## *Coopérer ou se disloquer : finances publiques nationales et budget communautaire*

**La dégradation générale des finances publiques en Europe**, les trajectoires spécifiques et incroyablement rapides de certaines dettes publiques nationales comme les débats à venir sur les dépenses et les recettes du budget communautaire, illustrent la même tension. La tension entre, d'une part, la tentation du « chacun pour soi » au risque de la dislocation de l'Europe et, d'autre part, la nécessité de la coopération pour sortir de la crise par le haut et préparer la croissance de long terme.

### **Améliorer la solidarité financière et la coordination des politiques nationales**

Coopérer constitue un impératif pour les États membres de l'Union s'ils veulent éviter une tempête sur le marché obligataire. Certes, l'explosion des dettes publiques – qui ont souvent dû prendre le relais des dettes privées – fait peser la menace d'un krach obligataire (voir l'article consacré à ce sujet). Cependant, un nouvel équilibre stable est possible... à condition que les divergences internes à la zone ne deviennent pas insupportables.

Dans ces conditions, il faut non seulement mettre au point un pilotage politique pour aider les membres de l'eurozone en crise financière – espérons que la décision du 25 mars ne soit que le premier pas vers un montage de solidarité plus élaboré – mais aussi, et surtout, mieux articuler les politiques économiques nationales. Les trajectoires de finances publiques, les modèles de croissance et les choix nationaux divergent tant (voir l'interview d'Agnès Bénassy-Quéré p. 25) que le mot « coordination » devient presque tabou. Or, l'article 121 du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) dispose : « *Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil...* ».

Malgré les textes, les stratégies non coopératives dominent : les uns truquent leurs comptes, les autres font plonger leur devise, certains modifient leur fiscalité de manière à améliorer la compétitivité de leurs exportations, notamment vers le reste de l'Europe... À essayer de sortir de l'eau en montant sur les épaules des autres, nous risquons une bonne noyade collective !

### **Donner une impulsion commune à la croissance de long terme**

Faute d'une réflexion commune sur les moyens de trouver et de mobiliser le financement aux investissements nécessaires à la croissance de demain, non seulement l'Europe risque de s'installer dans une situation « à la japonaise », c'est-à-dire sur une croissance trop faible pour soutenir l'emploi – mais aussi de sacrifier ou de rogner le budget communautaire (voir l'article consacré à ce budget « impossible »). Cette solution de facilité serait d'autant plus tentante que les finances publiques nationales sont mises à mal et que le « *I want my money back* » a toujours cours. Or, les politiques nationales auraient tout à gagner à des efforts communs. Cette mutualisation des moyens au niveau de l'Union – qui exercerait un effet d'entraînement et éviterait les doublons – pourrait concerner bien des domaines : politique en faveur de la R&D, formation professionnelle, réforme des recettes communautaires, utilisation du Fonds social européen... Bien des réflexions à mener pour améliorer la coordination, car la dislocation menace. ■

**Dossier coordonné par Marie-France Baud**

**Olivier Lacoste**, directeur des études, *Confrontations Europe*

VERS UN KRACH OBLIGATAIRE EN EUROPE ?

## Le pire n'est pas toujours certain

La dérive générale des finances publiques en Europe et l'agitation des marchés liée à la crise budgétaire de plusieurs pays, au premier rang desquels la Grèce, créent une situation très tendue. De quoi se demander si l'Union ne court pas vers un krach obligataire. Des facteurs pourraient néanmoins permettre à un nouvel équilibre de s'instaurer... pourvu que les trajectoires nationales ne soient pas trop divergentes.

Avant de se demander si le film va très mal finir, il faut rappeler comment il a commencé. Comprendre comment on est arrivé là permet de mieux dessiner des scénarios de sortie de crise.

### 1 Une substitution de la dette publique à la dette privée

C'est sur un rythme incroyable que la dette publique a progressé depuis la crise. Alors que, dans la zone euro, elle était de l'ordre de 70 % du PIB en 2007, elle s'approche allègrement du niveau de 90 % du PIB en 2010. Pour certains pays, où la situation de départ paraissait saine, la progression a été vertigineuse. En Irlande, entre 2007 et 2010, la dette est passée d'environ 25 % à 80 % du PIB !

Dans une large mesure, si la dette publique a augmenté aussi vite, c'est qu'elle s'est substituée à de la dette privée. Comme le remarque l'économiste Michel Aglietta lors de la réunion du « groupe crise » du 15 février 2010<sup>(1)</sup> : « en 2007, les pays développés (y compris les États-Unis) affichaient des ratios "dette nationale brute (publique et privée) sur PIB" du même ordre de grandeur : ce ratio, sans le secteur financier, était de l'ordre de 180 à 220 % du PIB ; avec le secteur financier, de 300 à 350 % du PIB. Là où il y avait de faibles dettes publiques, il y avait de fortes dettes privées ; et inversement. La dette privée a pu dériver fortement et diverger par rapport au PIB du fait de la libéralisation financière. Avec la crise, elle a rencontré le mur du surendettement ; elle a donc entraîné une montée rapide de la dette publique ». Ce phénomène de « transformation », au plus fort de la crise, de la dette privée en dette publique explique que des pays qui paraissent très vertueux dans la gestion de leurs deniers publics, comme l'Espagne, sont à présent confrontés à un dérapage rapide de leur dette publique. En Irlande, si la dette publique a augmenté si rapidement, c'est en raison de ce phénomène de substitution à la dette privée. « Ce pays connaît une forte dérive de ses comptes publics, et pourtant il n'a mis en œuvre aucun plan de relance conjoncturel, observe Agnès-Bénassy-Quéré, directrice du CEPII<sup>(2)</sup>. Il a même décidé d'importantes mesures d'austérité budgétaire. Mais il a fallu que le gouvernement mette en œuvre un plan massif de sauvetage des banques. Le secteur bancaire irlandais représente 600 % du PIB. En outre, les amortisseurs automatiques ont très fortement joué. Les recettes publiques qui, avant la crise, étaient gonflées par la bulle immobilière (les taxes foncières ayant par exemple provoqué une hausse des recettes publiques de 2 points de PIB sur 10 ans), se sont effondrées d'un coup. Il faut réaliser que la crise a complètement rebattu les cartes en Europe, et que certains premiers de la classe se sont retrouvés les derniers. »

### 2 L'hypothèse d'un nouvel équilibre des finances publiques

Devant cette dérive généralisée des finances publiques en Europe et en zone euro, il est tentant de conclure au caractère inéluctable d'un krach obligataire. Néanmoins, un autre scénario, moins violent, est probable. Certes, l'offre de titres publics devrait rester forte. « Les émissions augmentent considérablement en zone euro, passant de 876 milliards d'euros en 2009 à 1 000 milliards d'euros en 2010, ce qui, compte tenu des remboursements, porte l'encours de la dette de 520 milliards d'euros, soit une augmentation de 14 % », indique Mathilde Lemoine, directrice des études économiques chez HSBC France lors du « groupe crise » déjà mentionné. « De plus, plusieurs États vont probablement allonger la maturité de leurs émissions : les taux courts étant plutôt appelés à croître dans le futur, les États vont chercher à réduire le risque de refinancement. »

#### Une demande assez soutenue pour absorber l'offre de titres obligataires

Dans le même temps, la demande de titres obligataires est susceptible de rester forte, donc de permettre à l'offre de trouver preneurs sans trop de problèmes. D'abord, « les investisseurs éprouvent une forte aversion pour le risque et pourraient donc rester prudents vis-à-vis des actions », observe Mathilde Lemoine. Ensuite, les banques centrales des pays émergents continueront à limiter l'appréciation de leurs devises en achetant des titres sans risque et pourraient procéder à une réallocation de leurs portefeuilles en faveur de l'euro et au détriment du dollar. De plus, les évolutions de la réglementation prudentielle sont de nature à soutenir la demande en obligations. Du côté des banques, les décisions prises au Comité de Bâle amèneront les banques à augmenter leur demande en obligations ; du côté des assurances, Solvency 2 aura le même impact.

Dans ces conditions, compte tenu de la configuration exceptionnelle de la crise, qui a entraîné – et légitimé – des interventions publiques massives pour soutenir le secteur privé, il pourrait y avoir un nouvel équilibre des finances publiques, où les États, plus présents dans l'économie, chercheraient seulement à stabiliser leur dette, aux environs de 100 % du PIB, mais pas à revenir à un niveau de dette de l'ordre de 60 % du PIB. Ils auraient certes à réduire leurs déficits, condition nécessaire pour stabiliser la dette, mais ne chercheraient pas à faire diminuer celle-ci par rapport au PIB.

« Dans l'absolu, la dette publique peut très bien se stabiliser à 100 % du PIB, observe Agnès Bénassy-Quéré. Le critère de 60 % n'avait

aucune justification théorique. Il était contingent au contexte du début des années 1990. On avait alors fait le calcul suivant : si on avait une croissance potentielle de 3 %, une inflation de 2 % et un déficit budgétaire (total, et pas primaire) de 3 % du PIB, alors une dette à 60 % du PIB pouvait rester stable à ce niveau. Mais il est possible d'obtenir une stabilisation de la dette à un autre niveau... à condition d'avoir la croissance, les taux d'intérêt et les excédents budgétaires primaires appropriés. »

### Un scénario de langueur à la japonaise

**Ce nouvel équilibre des finances publiques et du marché obligataire – caractérisé par un niveau élevé de la dette ainsi que de la demande et de l'offre d'obligations – peut-il durer ?** On peut craindre en effet qu'à un moment ou un autre les investisseurs ne se lassent de la dette des États en provoquant, d'un coup, un krach obligataire. Pourtant, le nouvel équilibre pourrait être pérenne ; il est en effet cohérent avec un scénario de croissance faible et de marché boursier plutôt déprimé. La crise a certainement affecté la croissance potentielle de nombreux pays européens donc, globalement, de l'Union. Celle-ci pourrait se stabiliser dans un nouvel équilibre de long terme, caractérisé par une croissance et une inflation faibles, des taux bas et un financement public massif – mais qui se ferait sans problème majeur. C'est en substance l'hypothèse qu'Olivier Garnier, chef économiste du Groupe Société Générale, a dessinée lors d'une réunion organisée le 25 mars par l'Ifri (Institut français des relations internationales). En dépit des apparences, cette hypothèse, qui nous épargnerait des crises violentes sur les marchés obligataires, ne constituerait pas non plus une merveilleuse nouvelle : elle consiste en effet pour l'Europe à se coincer dans une situation de croissance languide « à la japonaise ».

#### QUAND ON VEUT, ON PEUT

Ébaucher un montage financier de solidarité n'était pas évident au regard des Traités. Tout paraissait interdit. L'article 123 TFUE (traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) interdit à la Banque centrale européenne « l'acquisition directe » des instruments de la dette émise par les États. L'article 125 TFUE semble proscrire de façon assez large les aides que l'Union (en tant que telle) ou les États pourraient être tentés d'accorder à un pays pour soulager sa dette. Il dispose par exemple : « *Un État membre ne répond pas des engagements des administrations centrales [...] d'un autre État membre, ni ne les prend à sa charge...* ». Faut-il considérer, contre toute apparence, que les États membres de l'euro ont estimé, dans leur déclaration du 25 mars, que leur plan relevait de l'article 122 TFUE ? Celui-ci dispose notamment : « *... le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider, dans un esprit de solidarité entre les États membres, des mesures appropriées à la situation économique, en particulier si de graves difficultés surviennent dans l'approvisionnement de certains produits, notamment dans le domaine de l'énergie. Lorsqu'un État membre connaît des difficultés ou une menace sérieuse de graves difficultés, en raison de catastrophes naturelles ou d'événements exceptionnels échappant à son contrôle, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut accorder, sous certaines conditions, une assistance financière de l'Union...* ». Difficile à dire. L'essentiel, c'est d'avoir décidé quelque chose.

## 3 Des facteurs de risques spécifiques à la zone euro

Le problème se complique d'une deuxième dimension. À la dérive générale des finances publiques en Europe s'ajoutent les problèmes particuliers de certains pays. Du coup, les marchés discriminent les pays selon le niveau de risque qu'ils présentent (voir l'interview d'Agnès Bénassy-Quéré en page 25). Un « spread » (c'est-à-dire un écart ou un différentiel) élevé de rendement entre les titres grecs et les titres allemands est justifié car il traduit des performances de croissance et des trajectoires des finances publiques très différentes selon les pays. Mais il ne faudrait pas laisser s'approfondir les divergences. Si, globalement, l'hypothèse de la formation d'un nouvel équilibre en termes de croissance et de finances publiques, avec des dettes de l'ordre de 100 % du PIB, est envisageable, elle pourrait être mise à mal par les déséquilibres internes de la zone euro.

Au premier semestre 2009, les « spreads » de rendement entre les titres d'État européens s'étaient déjà élargis. Les marchés avaient alors manifesté de l'inquiétude sur la dette de plusieurs pays. Puis, après cette alerte, les tensions s'étaient calmées. Cette fois, la situation est plus sérieuse : la spéculation est plus rouée. Un pays, la Grèce, nettement en première ligne dans le collimateur des marchés. Il le doit à sa grande créativité en matière de comptes publics... et à sa difficulté à percevoir l'impôt. Nul doute que les marchés ne tarderaient pas s'intéresser à d'autres pays si l'Union ne trouvait pas le moyen d'aider la Grèce à trouver du financement. Le Portugal est déjà sur la liste, depuis que l'agence Fitch l'a dégradé de 24 mars. L'Espagne serait rapidement touchée en cas d'effet « dominos ». Le cas d'espèce constitué par la Grèce a donc valeur de test pour les marchés : il s'agit d'une sorte d'expérience pratique sur la solidarité dont les Européens peuvent faire preuve et sur leur capacité à piloter la zone euro dans la crise.

### Une construction monétaire incomplète

D'où l'idée qu'il existe une fragilité spécifique de la zone euro, tenant à l'insuffisance de son pilotage politique. « *Bien que la situation des finances publiques de Californie ait été plus dramatique que celle de la Grèce, elle n'a pas déclenché une telle tempête* », observe, lors du dernier « groupe crise », Jacky Fayolle, directeur du centre Études & prospectives du Groupe Alpha. ►►

(1) Voir le compte rendu sur le site de Confrontations Europe.  
(2) Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

►►► En effet, les marchés financiers ne doutent ni de la solidarité fédérale américaine ni de la pérennité du dollar. Personne n'imagine une seule seconde que la Californie pourrait sortir du dollar. En revanche, les marchés savent que l'euro est une monnaie jeune ; ils se disent que les autres pays pourraient un jour éconduire la Grèce de la monnaie unique, même si cette hypothèse – non prévue par les Traités – constituerait une catastrophe collective. Elle provoquerait en effet le krach obligataire redouté et se traduirait certainement par une guerre monétaire, le (ou les) pays expulsés n'ayant alors qu'une stratégie de rechange : orchestrer une forte baisse de leur monnaie contre les autres devises européennes.

Il n'y a pas en zone euro une pleine souveraineté politique pour accompagner la monnaie. La monnaie, sans souveraineté politique, reste une construction incomplète et fragile. Depuis toujours, la monnaie constitue en quelque sorte l'expression de la souveraineté politique. Si on avait constitué une Europe plus fédérale avant de faire la monnaie, les marchés ne nourriraient aucun doute sur la zone euro.

## 4 Un montage politique de solidarité financière à préciser

À chaud, pour calmer les tensions, un geste de solidarité envers la Grèce s'impose. Il ne coûterait pas très cher, vu que le montant de la dette grecque à refinancer reste marginal à l'échelle européenne. Les dirigeants de la zone euro, réunis le 25 mars à l'occasion du Conseil européen, semblent avoir fait un geste dans ce sens. Ils ont rendue publique la déclaration suivante : « *Dans le cadre d'un accord comprenant une implication substantielle du Fonds monétaire international et une majorité de financement européen, nous sommes prêts à contribuer à des prêts bilatéraux coordonnés [...] Les déboursements des prêts bilatéraux seraient décidés par les États membres de la zone euro et soumis à de fortes conditionnalités [...] Les taux d'intérêt [...] ne contiendront aucun élément de subvention* ».

Cette décision peut décevoir, dans la mesure où elle implique un financement « substantiel », et pas seulement une assistance technique, du FMI (Fonds monétaire international). Qu'un pays membre de l'euro puisse s'adresser au FMI ne constitue sans doute pas un titre de gloire pour l'ensemble de la zone ! Dans une lecture résolument plus optimiste, cette décision peut aussi être interprétée comme la preuve de notre capacité à mettre au point un montage de soutien.

Au-delà de ce premier pas, il faudrait sans doute préparer une solution plus structurelle, un dispositif plus précis, que l'on peut appeler « Fonds monétaire européen » (FME) mais qui n'aurait pas forcément besoin de se traduire par la création d'une nouvelle institution. Dans l'absolu, cette solidarité pourrait revêtir diverses formes. Elle pourrait certes reposer en partie sur l'intervention des autres États, qui accorderaient des prêts bilatéraux à un État en difficulté (c'est la solution retenue le 25 mars) mais aussi des garanties publiques afin que les obligations de cet État se placent plus facilement.

Dans l'absolu également, cette solution pourrait aussi impliquer la zone euro en tant que telle : il s'agirait par exemple d'instaurer une ligne de crédit, ouverte pour tous les pays qui en auraient besoin et

garantie par tous les pays de la zone euro. Cette facilité serait évidemment accompagnée d'une conditionnalité extrêmement forte, acceptée à l'avance, de manière à éviter un aléa moral. Le dispositif pourrait également prévoir l'émission d'eurobonds. L'important serait donc de sortir du flou, de préciser un mode opératoire et des règles – dont l'ensemble constituerait une sorte de FME – ensemble qui serait mis en œuvre par la Commission et les États de la zone euro, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux organes. La route est encore longue jusqu'à la mise au point de ce pilotage politique des temps de crise.

## 5 Une coordination économique encore à construire

Comme si ce n'était pas déjà assez compliqué, l'Europe ne pourra pas se contenter de définir ce mécanisme de solidarité financière pour périodes troublées. Elle devra aussi travailler à une meilleure coordination des politiques économiques nationales dans la durée. Il est en effet de l'intérêt – à la fois collectif et particulier – des pays européens de coopérer, plutôt que de prendre des mesures en ordre dispersé, voire de sortir la tête de l'eau en s'appuyant sur les épaules des autres. Si tous les pays brident leur demande interne au même moment, les cures d'austérité risquent non pas d'aboutir à une consolidation des finances publiques, mais, sous l'effet d'un cercle vicieux récessif, à des comptes encore plus dégradés, à une dette en expansion continue et, à un krach obligataire. Il faut donc bien que certains États continuent de donner une impulsion budgétaire. Si tout le monde laissait chuter sa monnaie contre l'euro (à l'instar du Royaume-Uni), l'eurozone perdrait en compétitivité et serait affectée dans ses chances de sortir de la crise. Si tous les États membres adoptaient la même stratégie fiscale qu'outre-Rhin – hausse de la TVA, baisse des charges sociales pour baisser le coût du travail (la conjonction des deux mesures constituant une sorte de dévaluations), baisse de l'IS (impôt sur les sociétés) pour renforcer l'attractivité du territoire (décision qui relève de la « concurrence fiscale ») – l'Allemagne verrait ses performances se ternir, dans la mesure où l'amélioration de son solde commercial depuis les années 2000 s'est faite dans une grande part au détriment du reste de l'Europe.

S'atteler à une véritable coordination économique, ce serait mettre à plat tous ces problèmes, et faire en sorte que les mesures des uns ne ruinent pas les efforts des autres. Ne pas articuler les politiques nationales conduit manifestement à des pertes pour tous. Le même besoin de coopération s'observe en matière de budget communautaire. Soit les États estiment que leurs propres contraintes financières sont telles qu'il vaut mieux restreindre le plus possible le budget de l'Union et gardent « leur » argent pour mener des politiques en ordre dispersé (voir article pages 29 à 31), soit ils réalisent que certaines dépenses (recherche, formation...) pourraient être mutualisées et constituer des catalyseurs pour assurer le financement des investissements de long terme indispensables à la croissance. Le scénario à la japonaise est certes « moins pire » que celui d'un krach obligataire, mais l'Europe ne créera pas assez d'emplois et décevra ses citoyens si elle s'installe dans une croissance quasi-nulle pendant quinze ans. ■

Olivier Lacoste

## « *Au fondement des trajectoires de finance publique : la croissance* »

Stabiliser la dette par rapport au PIB ne tient pas seulement aux éventuels plans d'austérité mis en place pour réduire le déficit. Cela dépend aussi du niveau des taux d'intérêt demandés par les marchés et du rythme de croissance. Or, à cet égard, la situation des pays européens est très différente : c'est sur ces questions qu'insiste Agnès Bénassy-Quéré, directrice du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales).

### À quelles conditions une dette publique peut-elle être soutenable ?

**Agnès Bénassy-Quéré** : La possibilité qu'à la dette de se stabiliser par rapport au PIB ne dépend pas que de son niveau : à cet égard, le critère des 60 % du PIB n'est pas plus fondé que ne le serait un niveau de 100 % du PIB. La progression de la dette relativement au PIB dépend, pour faire simple, de deux facteurs : d'une part de l'écart entre les taux de croissance en volume et le taux d'intérêt réel ; d'autre part du solde primaire (c'est-à-dire du solde budgétaire soustraction faite des intérêts de la dette). Si les taux d'intérêt réels dépassent de 2 points le taux de croissance et si la dette est de 100 % du PIB, l'excédent primaire doit être de 2 points de PIB pour stabiliser la dette.

La soutenabilité des dettes publiques est donc un phénomène endogène. Si le taux d'intérêt s'élève et s'écarte trop du taux de croissance, il ne permet plus à la dette publique de se stabiliser par rapport au PIB, sauf à essayer d'augmenter l'excédent primaire à due concurrence, ce qui est parfois hors d'atteinte. Du coup, lorsque les marchés, du fait de leur méfiance sur la soutenabilité de la dette, provoquent une hausse des rendements, ils contribuent par là même à la rendre non soutenable. Le problème est donc de faire en sorte que les marchés n'aient pas raison.

### Comment expliquer la forte discrimination des marchés dans leur jugement sur la dette souveraine en Europe ?

**A. B.-Q.** : Le taux de croissance compte parmi les facteurs qui déterminent la soutenabilité de la dette. Les marchés vont regarder avec une même suspicion les pays qui ont de mauvaises perspectives de croissance et ceux qui ont un taux d'endettement élevé. Du coup, ils ont tendance à mettre l'Espagne dans le même sac que la Grèce. Cela peut paraître surprenant, car la dette publique est encore relativement réduite en Espagne (de l'ordre de 40 % avant la crise, et de 60 % actuellement) alors qu'elle dépasse 100 % du PIB en Grèce. Mais ce sont les perspectives de croissance qui inquiètent en Espagne, et aussi en Irlande. Si on pense – et c'est sans doute le cas – que la croissance potentielle de ces pays a été largement surévaluée avant la crise (l'activité étant largement portée par une bulle), il faut s'attendre à une crois-



sance durablement affaiblie, donc à des pertes énormes en termes de recettes fiscales.

Pour un pays comme la France, qui certes affiche un important déficit structurel, il n'est pas évident que la crise ait affecté sa croissance structurelle. Certes, il y a eu une perte dans l'accumulation du capital, et des problèmes se poseront en matière de réallocation de la main-d'œuvre entre les secteurs, les emplois d'après-crise n'étant pas les mêmes que les emplois d'avant crise. Mais il ne s'agit pas du même cas de figure que les pays dont la croissance reposait sur l'endettement et l'immobilier, qui devront impérativement réinventer leur modèle économique.

Si la Grèce est en première ligne pour subir la défiance des marchés, c'est qu'elle a jeté un

discrédit sur sa comptabilité publique et qu'elle ne sait pas faire entrer les impôts. Par contraste, l'Irlande n'a pas attendu de devoir négocier avec ses partenaires européens pour mettre en place un plan d'austérité drastique, ce qui a pu rassurer les marchés. Mais, fondamentalement, au regard de la croissance, le problème est du même ordre.

### Comment procéder à une consolidation efficace des finances publiques ?

**A. B.-Q.** : À part l'Irlande, plusieurs pays ont déjà annoncé des plans, comme le Portugal ou l'Espagne, qui augmente son taux de TVA de deux points. Ce sont surtout les pays hors de la zone euro qui ont mis en œuvre d'importantes mesures d'austérité, comme la Lettonie, qui a baissé de 20 % les salaires des fonctionnaires. Cela dit, il faut se méfier d'au moins deux écueils.

D'abord, il ne faudrait pas que tous les pays, en sortie de crise, restreignent brutalement et simultanément leur demande intérieure, sans quoi ils créeront un énorme effet déflationniste. À cet égard, le débat ouvert par Christine Lagarde est justifié sur le fond. Heureusement, ce sont de petits pays qui, jusqu'à présent, ont fait ces plans d'austérité budgétaire ; si cette réaction avait été généralisée, elle aurait fait plonger la croissance.

Ensuite, il ne faut pas couper en aveugle dans les dépenses. La probité des percepteurs grecs doit être récompensée par des salaires décents. Et surtout, il ne faut pas sacrifier les investissements nécessaires à la croissance de long terme. ■

Propos recueillis par O. Lacoste

## L'énigme de la stratégie allemande pour la consolidation

Les pays du Sud ne sont pas les seuls à avoir péché par excès d'optimisme : l'Allemagne creuse son endettement et n'est plus un modèle à suivre. La Commission exige des mesures concrètes afin que le gouvernement ramène le déficit budgétaire en deçà des 3 %. Où économiser ?

**Une personne cynique dirait** que les gouvernements allemand et français ont actuellement de nombreux points communs : tous deux prodiguent des conseils, qui ne sont pas toujours bienvenus, à leurs partenaires et qu'ils parviennent à peine à suivre eux-mêmes.

Les suggestions du gouvernement français concernent la politique budgétaire, économique et salariale qui, à son avis, devrait être modifiée en Allemagne. Celles du gouvernement allemand portent aussi sur la politique budgétaire. Les recommandations publiques y sont formulées avec beaucoup de véhémence, avant tout à l'intention du gouvernement grec : celui-ci doit mettre en œuvre sans attendre son plan d'austérité drastique afin que le déficit public baisse, que le poids de la dette diminue et que les conditions requises pour une croissance solide s'améliorent.

D'un point de vue économique, cela est par principe bon – mais la question suivante se pose : pourquoi la Chancelière n'applique-t-elle pas chez elle la recette qu'elle préconise aux Grecs ? Certes, le déficit budgétaire allemand de l'ordre de cinq pour cent est bien inférieur au déficit grec qui s'élève à plus de 12 pour cent. Mais, il n'est pas moins urgent et salutaire que la République fédérale mette de l'ordre dans son budget. L'exhortation lancée le 17 mars par la Commission européenne allait aussi dans ce sens : l'Allemagne doit indiquer des mesures concrètes au moyen desquelles elle veut de nouveau réduire son déficit à partir de 2011.

**Le message est bien passé** mais le gouvernement fédéral a des difficultés à le suivre. Il est vrai que le ministre des finances est déjà en pourparlers avec les différents services pour établir le budget 2011. Le 17 mars, lors de sa déclaration gouvernementale, Angela Merkel a également fait remarquer d'une manière générale que l'Allemagne « se trouve devant un travail d'Hercule, car nous devons réunir ce qui, en soi, est inconciliable : consolider le budget et générer la croissance ». Cependant, la question de savoir où et dans quelle proportion le gouvernement veut économiser demeure sans réponse.

Le budget 2010 est encore une fois entièrement placé sous le signe du soutien à la conjoncture. Aucun gouvernement fédéral n'a jamais eu de

dettes aussi élevées. Environ 80 milliards de nouveaux crédits s'ajoutent pour le budget direct et, en outre, 20 milliards de plus pour sauver les banques et pour des programmes d'investissement communaux. Le ministre des Finances doit maintenant rapidement revoir à la baisse ce niveau extrêmement élevé. Car pour l'Allemagne, non seulement les directives du pacte de stabilité, autorisant un déficit de trois pour cent uniquement du BIP/PIB, s'appliquent mais aussi le frein à l'endettement nouvellement inscrit dans la Constitution. En conséquence, le déficit structurel, qui ne dépend donc pas de la conjoncture, doit baisser à 0,35 pour cent du PIB d'ici 2016. Ceci signifie environ dix milliards d'euros de moins d'endettement budgétaire supplémentaire par an.

**La confusion est totale** pour savoir où faire des économies. Le poste budgétaire le plus important est celui des dépenses sociales et, en particulier, des allocations de retraite. Celles-ci ne peuvent pas être diminuées – réduire les pensions est exclu sur le plan politique et serait également compliqué sur le plan juridique – étant donné que les droits à pension sont quasiment considérés comme un titre de propriété.

Il y aurait beaucoup d'argent à récupérer dans le budget de la défense. Pourtant, dans ce domaine, ce n'est pas seulement l'engagement coûteux en Afghanistan qui empêche de réaliser d'éventuelles économies mais aussi les projets d'achat importants encore en cours. Pour une part – comme pour l'Airbus militaire A 400 m – ils ne deviendront réellement tangibles au niveau budgétaire que dans les années à venir. En même temps, dans ce projet, des coûts nettement plus élevés résultent d'erreurs de gestion chez Airbus.

Il est probable que le gouvernement révise à la baisse ses dépenses d'infrastructure. En principe, elles font partie des dépenses d'investissement auxquelles on ne doit pas toucher pour des raisons de politique économique. Il faut bien, cependant, que le gouvernement économise quelque part. On en saura davantage une fois que les élections régionales du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie auront eu lieu, le 9 mai : auparavant, le gouvernement ne veut pas voir de gros titres négatifs. ■

**Thomas Hanke**

Editorialiste au Handelsblatt

## La Hongrie n'en a pas fini avec les restrictions

La Hongrie qui était il y a dix ans l'un des pays d'Europe centrale les plus prometteurs connaît une situation économique difficile : elle ne peut envisager un plan de relance pour sortir du marasme. Confrontée à la crise internationale, elle a frôlé la banqueroute et n'aurait pu faire face sans le soutien financier du Fonds monétaire international et de bailleurs de fonds européens.

**Octobre 2008, la situation était grave en Hongrie.** Et ce d'autant plus que le gouvernement hongrois, dirigé par le Premier ministre socialiste, Ferenc Gyurcsany, était convaincu que le pays ne subirait pas les conséquences de l'effondrement de la banque d'investissement américaine Lehman Brothers du fait que les institutions financières n'avaient pas acheté de titres américains toxiques. Cette ana-

lyse ne prenait bien sûr pas en cause la forte dépendance de l'économie hongroise dans son ensemble vis-à-vis de l'économie occidentale. En effet, les exportations représentent près de 80 % de son PIB et l'Union européenne absorbe 60 % des ventes à l'étranger des produits hongrois. De plus, le système financier, en grande partie privatisé, fonctionnait comme une filiale des banques d'Europe occi-

dentale : ces dernières détenaient 88 % des actifs bancaires. Et compte tenu de ses besoins en capitaux et du déficit de la balance des paiements courants, la Hongrie se trouve fortement dépendante des investisseurs étrangers acheteurs des bonds d'État, au premier rang desquels les capitaux américains.

Avant même l'élément déclencheur qu'a été la faillite de Lehman Brothers, le 15 septembre 2008, la Hongrie affrontait déjà la récession : à l'été 2006, le déficit budgétaire était beaucoup plus important que ce qui avait été communiqué à la Commission européenne (8 % annoncés) et il aurait même pu friser 12 % du PIB, n'étaient-ce le tour de vis intervenu et les mesures douloureuses prises pour rééquilibrer les comptes : suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires, stagnation, voire bien souvent régression du pouvoir d'achat, hausse du prix de l'énergie, des transports... En accord avec la Commission européenne qui a agi « superficiellement », sans vrai travail d'analyse de fond, le gouvernement hongrois a pris des mesures restrictives parcellaires et désordonnées alors qu'il aurait fallu mener des réformes structurelles. Si cette politique a permis de ramener le déficit budgétaire à 3,9 % du PIB, ce fut aux prix de la dégradation de la balance extérieure et de la détérioration des réserves de la Banque nationale de Hongrie. La Hongrie s'est trouvée le dos au mur sans les réserves pour surmonter la crise d'autant que, simultanément, le secteur privé s'était endetté en devises étrangères – 95 % des prix étaient contractés en francs suisses et en euros via les banques ouest-européennes – alors que la croissance fléchissait, le chômage et l'inflation augmentaient. De nombreux emprunteurs se sont révélés incapables d'honorer leurs paiements quand le florint s'est déprécié par rapport à ces devises.

**Il aura fallu à peine 24 heures** pour que la crise atteigne la Hongrie et que le pays frôle la banqueroute. Le florint, la devise nationale, s'est effondré face à l'euro, la bourse a plongé tandis que la plus grande banque commerciale (sous direction hongroise) subissait les attaques du spéculateur György Soros, pourtant enfant du pays. Les filiales des banques européennes se sont trouvées à court de liquidités, le marché étant asséché par le repli des investisseurs étrangers qui, doutant de la capacité du pays à honorer ses engagements externes, se sont détournés des actifs hongrois.

En pleine panique, le gouvernement s'est tourné vers le Fonds monétaire international et la Commission européenne pour une aide d'urgence. Il est assez étrange qu'un pays de l'UE non-membre de la zone euro ait dû s'adresser au FMI. Il existe en effet une possibilité lui permettant de solliciter des crédits d'urgence auprès de l'UE. Or, c'est le FMI qui, avec 16,3 milliards de dollars, a accordé les deux tiers du crédit de 20 mil-

#### LA SITUATION SE STABILISE MAIS DU CHEMIN RESTE À PARCOURIR

**Au début du mois d'octobre 2008, dans un contexte international délétère, la demande de bons du Trésor libellés en florints s'effondre. Les spreads par rapport aux bons de la zone euro s'élargissent à des niveaux jamais vus depuis septembre 2004. La capacité du pays à absorber le choc est sérieusement mise en doute, en raison des déséquilibres macro-économiques. Les difficultés financières rencontrées alors par une grande banque détenue par des capitaux hongrois nourrissent cette inquiétude. La Hongrie plonge et le secteur bancaire agit comme un facteur de contagion de la crise financière globale.**

**La Hongrie a été le premier des nouveaux États membres à être frappé par le deleveraging mondial, malgré des déséquilibres macro-économiques (déficits jumeaux) moins conséquents qu'en 2006 et une consolidation fiscale substantielle. Si elle est sortie des radars du FMI car la situation se stabilise, le gouvernement ayant réformé les systèmes de retraite et de protection sociale et opéré un rééquilibrage du système fiscal, la purge s'annonce longue car ses excès ont été grands en matière d'endettement et le pays mettra du temps à s'en remettre. La Hongrie en a-t-elle fini avec le FMI ? Le ministre hongrois de l'Économie, Peter Ozko, a déclaré au *Financial Times* que le pays n'avait plus besoin de son aide (la dernière tranche du prêt contracté à la fin de 2008 n'a d'ailleurs pas été utilisée) mais rigueur et restrictions restent de mise. Source : Crédit Agricole**

liards d'euros qui a été débloqué. Tour à tour, dans l'Union, la Roumanie et la Lettonie se sont tournées vers le FMI pour respectivement 17,7 et 2,35 milliards de dollars puis, en Europe centrale et orientale, la Biélorussie et la Serbie.

Au cours de 2009, le PIB s'est contracté de plus de 6 % et il devrait reculer de 1 % en 2010. Grâce au crédit accordé (qui représente 20 % du PIB), les réserves internationales se sont améliorées, la liquidité des banques est redevenue satisfaisante mais le financement de l'économie réelle reste difficile.

**Et maintenant ?** Le nouveau gouvernement (qui entrera en fonction en mai) devra faire face à un héritage des plus difficiles car le déficit budgétaire risque d'atteindre les 6, voire 7 % du PIB à moins que la politique économique ne change. Ceci est dû notamment aux dettes « non visibles » telles celles des entreprises détenues par l'État. La seule façon d'éviter une crise économique durable est de favoriser la croissance tirée par les exportations, pour peu à peu réduire la dette qui équivaut à 80 % du PIB, et maintenir l'équilibre du solde extérieur. Pour cette raison, il est important de soutenir les petites et moyennes entreprises car elles représentent 70 % des emplois avec des programmes spéciaux de prêts et de garanties. Il faut encourager les investisseurs étrangers à réinvestir leurs profits, améliorer la compétitivité en finançant de nouvelles formations et la R&D et en diminuant progressivement les taxes. Ceci est aussi dans l'intérêt de l'Union car c'est à la fois stabiliser un État de taille moyenne et assurer la possibilité de son accession à la zone euro. Bruxelles doit aider à favoriser l'utilisation directe des fonds de convergence, par exemple en palliant l'absence des capitaux dont ont besoin les entreprises. Une Europe des États égoïstes ne mènera pas à une Europe unie mais à sa désintégration. ■

**Zsolt Becsey**

*Ancien député européen*

« Il est assez étrange qu'un pays de l'Union européenne non-membre de la zone euro ait dû s'adresser au Fonds monétaire international »

## La Pologne, un îlot de tranquillité trompeur

**Le gouvernement polonais aime bien rappeler que la Pologne est le seul pays de l'Union européenne qui a résisté à la crise. La métaphore de « l'îlot de tranquillité au milieu de la mer déchaînée » se vend bien. Cependant, cette propagande ne doit pas cacher les vrais problèmes de l'économie polonaise.**

**Il est vrai que la Pologne** est loin de la situation de la Grèce mais il ne faut pas oublier que son niveau de développement est moindre et qu'elle est dépourvue du parapluie protecteur de la zone euro. Par conséquent, beaucoup plus susceptible aux fluctuations des marchés financiers. Le déficit de l'ensemble du secteur public a doublé, de 3,6 % du PIB en 2007 à 7,2 % en 2009. En 2010, il approchera des 8 %, du fait que la dette publique atteindra 55 % du PIB. Au début de la crise, en automne 2008, le gouvernement polonais a adopté un comportement contraire à celui des autres États membres. Avec l'introduction du « paquet anti-crise » – des garanties de crédit pour les entreprises, et des mesures d'assouplissement du marché de l'emploi – Varsovie a annoncé la diminution des dépenses et a également déclaré que le pays n'avait pas besoin d'une aide extérieure. Le gouvernement comptait que cette attitude exemplaire serait appréciée par les marchés financiers, lesquels continueraient à financer sa dette dans des conditions favorables.

Cependant, la situation a évolué différemment. La Pologne – comme d'autres pays de la région – a fort souffert de l'aversion au risque des investisseurs internationaux et de la stagnation d'afflux de capitaux étrangers. Entre août 2008 et février 2009 la monnaie polonaise s'est dépréciée de 40 % par rapport à l'euro. La rentabilité des obligations polonaises a augmenté et des difficultés de vente des obligations à long terme sont apparues.

**À l'origine de ces difficultés**, plusieurs facteurs. Premièrement, malgré les efforts pour se différencier des autres pays européens, la Pologne a toujours été traitée comme un pays d'Europe centrale et orientale et donc avec un risque macroéconomique supérieur à la moyenne. Deuxièmement, les annonces du gouvernement sur la volonté de maintenir la discipline budgétaire ont été accueillies avec réserve. Les marchés financiers savaient qu'environ 75 % des dépenses publiques en Pologne étaient incompressibles, car essentiellement liées à des dépenses sociales en augmentation (retraites, allocations, etc.). Le gouvernement n'ayant pas présenté d'actions concrètes dans ce domaine, il n'y avait pas de raison de croire ses annonces. C'est seulement au cours du deuxième trimestre 2009 que les réticences des marchés financiers ont diminué. En même temps, le gouvernement polonais a souscrit auprès du Fonds monétaire international (FMI) une ligne de crédit flexible (flexible credit line, FCL) à hauteur de 20 milliards de dollars. Ce fut une bonne décision – mieux vaut tard que jamais. Au même titre que le résultat économique positif du pays, elle a contribué à abaisser la dette publique et à renforcer la monnaie nationale, le zloty.

**Les économistes sonnent l'alarme et appellent à des réformes immédiates pour éviter le gouffre des finances publiques et une crise plus profonde**

**C'est l'économie polonaise qui est venue au secours** de l'État polonais et non le contraire. La croissance ne s'est jamais démentie en 2009 : la Banque mondiale vient même de réviser à la hausse les prévisions du BIP à 3,4 % au lieu des 2,5 % annoncés. À quoi tient la résistance exemplaire de l'économie polonaise à la crise ? Les économistes citent plusieurs raisons. Primo, les revenus ont fortement augmenté suite à la baisse des cotisations retraites en 2008 et à la baisse des impôts individuels. Cela a permis de maintenir et même d'augmenter la consommation essentiellement sur le marché domestique. La consommation finale a contribué à la stabilisation de la production. Secundo, les banques polonaises ont mené une politique de crédit beaucoup plus responsable que dans les autres États de l'Union européenne. Grâce à cette politique, les conséquences du credit crunch dans l'économie ont été moins importantes. Tertio, contrairement aux annonces, les dépenses publiques en 2009 ont augmenté de 40 milliards de zlotys par rapport à 2008, soit environ 3 % du PIB. Cette augmentation a compensé partiellement la baisse des investissements privés et a permis de maintenir la production.

**Pour autant, l'avenir demeure incertain.** La plus grande inquiétude vient de l'ajournement de réformes indispensables qui permettraient de stabiliser les dépenses publiques. L'un des secteurs de réforme concerne les allocations pour les agriculteurs, financées à 90 % par l'État. Il est également indispensable de diminuer les privilèges dans le domaine des retraites accordés à certains groupes comme les mineurs ou les « fonctionnaires en uniformes ». Il faut également augmenter l'âge actif des Polonais. L'âge moyen de passage à la retraite est de 59 ans, ce qui n'est pas supportable à long terme à l'époque du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie. Le gouvernement polonais annonce les réformes mais ne les réalise pas. La faute – comme c'est souvent le cas – au calendrier électoral. Des élections présidentielles et régionales auront lieu à l'automne prochain, suivies par des élections parlementaires en 2011. La coalition au pouvoir PO (Plateforme Citoyenne, droite) et PSL (Partie Populaire Polonaise, gauche) caracole en tête des sondages et ne souhaite pas prendre de décisions susceptibles de l'affaiblir. Cependant, les économistes sonnent l'alarme et appellent à des réformes immédiates pour éviter le gouffre des finances publiques et par conséquent une nouvelle crise plus profonde. Dommage que le gouvernement n'ait pas saisi l'opportunité de mener les réformes pendant cette crise. ■

**Dariusz Rosati**

*Professeur d'économie,  
ancien député européen*

## L'IMPASSE EUROPÉENNE

*Sortir du « budget impossible »*

Au moment où la Commission dévoile sa Stratégie UE 2020 et où de nouvelles priorités sont évoquées pour sortir de la crise, Confrontations Europe veut mettre en exergue le risque d'impasse dans lequel se trouve l'Union sur la question du financement et du budget communautaire. Alors que la nécessité d'œuvrer en commun pour construire un potentiel de croissance européen est plus impérieuse que jamais, l'Union se retrouve, a contrario, dans une situation de « budget impossible ». À la veille de la révision à mi-parcours des perspectives budgétaires 2007-2013, des options de réformes du budget communautaire sont à envisager.

**Le budget communautaire** a toujours été le catalyseur des tensions entre Commission, Parlement et Conseil et son histoire chaotique est révélatrice autant de principes d'intégration et de solidarité que de crispations et de limites. Sans revenir sur les multiples crises budgétaires de l'Union, rappelons que le budget annuel de l'Union est très strictement encadré, tant au regard de son montant maximal (le plafond maximum des dépenses est fixé à 1,24% du Revenu national brut) que de la structure de ses dépenses (le cadre financier pluriannuel fixe pour une période de 7 ans les montants des plafonds annuels des crédits par catégorie de dépenses) (voir encadré). Les États membres ont ainsi verrouillé les éléments les plus essentiels du budget communautaire, laissant une marge de manœuvre très mince à l'Union. Le Cadre financier pluriannuel (CFP) est si contraignant qu'il a fallu le réviser sept fois depuis 2006 pour que l'Union européenne puisse réagir de façon adéquate aux divers défis internes et externes.

Aujourd'hui, les limites structurelles du budget communautaire apparaissent comme insoutenables. Il est de plus en plus inadapté aux réalités et aux besoins actuels et la crise n'a fait que rendre plus prégnantes ces difficultés. La structure des ressources du budget communautaire (voir encadré), repose pour l'essentiel sur les contributions des États membres calculées comme pourcentage de leur PIB. Or, la crise ayant eu pour effet mécanique de diminuer le PIB des États membres, le budget communautaire s'est trouvé fortement réduit au moment même où les besoins de relance étaient ressentis. C'est seulement grâce à des économies sur les dépenses agricoles qu'on a pu financer la contribution communautaire au plan de relance ! Et les tractations institutionnelles ont été longues et douloureuses : « *il a fallu attendre la réunion de conciliation du 18 novembre 2009 pour que le Parlement et le Conseil arrêtent les modalités de financement des 2,4 milliards restants, par redéploiement dans le budget 2010* »<sup>(1)</sup>. Les États membres rencontrent de graves difficultés de finances publiques nationales, et rechignent encore plus qu'autrefois à financer le budget communautaire.

On se retrouve avec un budget impossible en 2010 et 2011 ! Le niveau très bas des contributions des États membres ne va pas permettre de boucler le budget ! Les parlementaires se mobilisent. Reimer Böge (PPE, ALL) qui travaille sur la révision à mi-parcours du CFP, insiste sur l'urgence d'une véritable réforme, et non d'un simple aménagement marginal. Dans la résolution votée le 17 décembre 2009 par le Parlement, on peut lire que « *le cadre financier pluriannuel 2007-2013 ne cor-*

*respond pas aux besoins financiers de l'Union* » ; et il « *demande donc à la Commission de présenter sans délai une proposition de réexamen à mi-parcours dudit cadre* »<sup>(2)</sup>.

C'est la question des ressources qui se pose avec toujours plus d'acuité ! Non seulement elles sont insuffisantes, mais la part des recettes effectivement communautaires dans le budget européen a fortement diminué au profit des versements par les États. La crise a accentué la tendance de la plupart des États membres à privilégier « le juste retour » plutôt que la défense de l'intérêt communautaire. Face à ce goulet d'étranglement, on voit mal comment les nouvelles compétences, notamment en matière de politique extérieure et d'énergie, prévues par le Traité de Lisbonne, vont pouvoir être financées. Aujourd'hui, on est arrivés au « plafond du plafond » car les marges de manœuvre sont nulles et vont le rester durablement. Comme le souligne Jean-Luc Dehaene<sup>(3)</sup>, le dispositif budgétaire est « *à bout de souffle* ».

**Le débat est lancé, le cadre est remis en question**

Assurément, le budget européen sera l'objet d'intenses débats au sein de la Commission Barroso II. Les commissaires désignés à la Recherche, à l'Éducation, aux Transports, à l'Agriculture, à la Cohésion, à la Stratégie numérique ou encore au Développement réclament tous « un budget plus important » pour mener à bien leurs politiques. Pourtant, Janusz Lewandowski, commissaire au Budget, a été très clair lors de son audition au Parlement européen : « *il faut être réaliste, on ne peut s'attendre à une croissance significative du budget européen* ». Pire encore, nous l'avons dit précédemment, le budget sera même plus mince encore dans les années à venir !

Doit-on pour autant renationaliser toutes les dépenses communautaires, comme le voudraient certains États membres, notamment pour la Politique Agricole Commune (PAC) et la politique de cohésion ? Est-ce dans l'intérêt des Européens et comment définir cet intérêt européen ?



(1) Alain Turc, synthèse de la commission du Budget du 26 janvier, CR COBUD 9, [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) Alain Turc, synthèse de la commission du Budget du 26 janvier, CR COBUD 9, [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(3) « *Quelles marges de financement pour l'Europe dans les contraintes budgétaires actuelles ?* » Conférence de la Fondation Madariaga-Collège d'Europe, 22 février 2010.

►► Certains économistes proposent des réformes du budget communautaire, en s'appuyant sur les concepts de redistribution et de biens publics et en argumentant pour un budget européen dédié massivement, voire uniquement, aux dépenses de biens publics européens. C'est une erreur ! Retournons aux fondamentaux : le budget communautaire vise à prendre en charge des investissements d'intérêt commun qui ne seraient autrement pas entrepris à l'échelle nationale (fonction allocative) et à compenser les effets inégalitaires de l'intégration économique européenne (fonction de redistribution). Le commissaire Dacian Cioloș met l'accent sur des points essentiels de la PAC : l'activité agricole représente des millions d'emplois dans l'UE, elle touche à l'autonomie alimentaire mais aussi à la défense du climat et à l'équilibre territorial de l'UE. L'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres. De même, comment envisager de réduire les dépenses de cohésion au moment où les divisions entre États membres sont exacerbées par la crise ? Ce serait oublier que la dimension sociale de l'Union est au cœur de l'Acte Unique et que le principe de solidarité est affirmé, pour la première fois, dans le Traité de Lisbonne. Non seulement il ne faut pas rogner sur ces dépenses essentielles, mais il faut de plus que la perspective stratégique UE 2020 soit accompagnée de ressources suffisantes ! Des objectifs essentiels, comme la recherche et l'éducation, l'élévation du taux d'emploi et la baisse de la pauvreté sont à prendre en considération dans la redéfinition du budget communautaire.

Si cette classification en redistribution et biens publics a l'avantage de clarifier le débat, d'offrir une transparence souhaitable pour les citoyens et de renouer avec les origines de la définition classique du budget public, elle n'est pas sans poser problème. Comme le souligne Philippe Herzog, le chevauchement est inextricable entre bien public et redistribution. Aucun programme de dépenses européen n'est strictement neutre territorialement. Des investissements pour la recherche, s'ils sont indéniablement souhaitables et d'intérêt commun, bénéficieront davantage aux régions d'implantation des principaux centres de recherche.

D'autre part, Iain Begg<sup>(4)</sup> montre que les dépenses de la PAC et des fonds de cohésion (qui devraient entrer dans la catégorie redistribution) ne sont pas des transferts nets de fonds et répondent à des objectifs communautaires inscrits dans les Traités, et peuvent, par là même, être considérés comme des biens publics européens ! Quant à l'action extérieure, qui a priori devrait être un bien public européen, elle est essentiellement l'affaire des souverainetés et budgets nationaux.

On le voit, tous ces éléments sont, avec plus ou moins d'intensité, d'intérêt européen. Le débat est complexe et il doit se poursuivre. Pourquoi ne pas envisager que les États membres déterminent parmi les priorités et dépenses actuelles, les politiques à mener et la répartition des responsabilités entre niveau communautaire et niveau national ? Domaine par domaine, on pourrait ainsi mieux définir ce qui relève de la redistribution et ce qui relève du bien public. Sans mesures de solidarité, la gestion des biens publics européens serait inévitablement entachée de « failles » ayant, par définition, des répercussions sur l'ensemble des États membres. Le choix est fait pour énergie-climat, il doit l'être pour d'autres domaines : formation-emploi, infrastructures de transports et de télécommunications, recherche...

Ajoutons à cela la proposition intéressante du CEPS<sup>(5)</sup> d'ajouter au budget communautaire un chapitre pour les opérations en capital.

L'Union pourrait ainsi emprunter pour faire crédit à un pays, ou pour des projets conjointement définis. L'Union disposerait ainsi de titres, appelant intérêts et faisant ainsi croître ses ressources. Reste toutefois à définir qui piloterait la capacité d'emprunt. L'Union pourrait aussi proposer des garanties publiques à des projets d'intérêt européen. Et surtout, il est essentiel d'élever le niveau de la bataille sur les ressources propres.

### Élever le débat sur les ressources propres

Alain Lamassoure, président de la commission du Budget au Parlement européen, évoque la question très directement : « autrefois, les États membres ne voulaient pas augmenter les recettes de l'Union pour des raisons politiques, aujourd'hui ils ne le peuvent pas ». Le constat est clair : les États membres bloquent toutes réformes du cadre budgétaire, dont l'Union a cruellement besoin.

« Pour sortir de cet engrenage qui conduit à s'écarter d'une vraie logique communautaire, il faudrait instituer des nouvelles ressources authentiquement communautaires, ne dépendant pas du truchement des États »<sup>(6)</sup>. Jean-Luc Dehaene enfonce le clou : sans recettes spécifiques et suffisantes, l'Europe n'a pas les moyens de surmonter la crise et de jouer son rôle mondial. Il faut rouvrir d'urgence les discussions sur ce dossier, qui concerne l'Union et les États membres, mais aussi tous les citoyens et les agents économiques européens. Plusieurs pistes sont évoquées, pour répondre aux critères de transparence, de simplicité, d'adaptabilité et de réactivité à la conjoncture, d'indépendance, d'efficacité et d'équité (horizontale et verticale)<sup>(7)</sup>. Alain Lamassoure (voir interview p. 32) évoque notamment l'idée intéressante de la TVA, qui offre l'avantage d'être un instrument techniquement simple, neutre et transparent. Autre piste à évaluer, l'idée d'un impôt harmonisé sur les entreprises ; en commençant par exemple sur les sociétés choisissant le statut européen.

L'idée d'une écotaxe, liée à la politique climatique, secteur où l'Europe joue un rôle moteur où l'Union a de véritables compétences, est, à mon sens, encore plus prometteuse. Elle a le double avantage de réduire les distorsions de concurrence et d'aller dans le sens d'un achèvement du marché intérieur. Elle permet également, et surtout, la mise en place d'une réelle incitation communautaire, encourageant les acteurs privés à œuvrer dans le sens de la protection du climat.

Enfin, en ces temps de crise financière, peut-on évacuer l'idée d'une participation du système bancaire et financier ?

On le voit, les possibilités sont multiples. Toutefois, la rigidité du processus décisionnel qui concerne les ressources propres<sup>(8)</sup> laisse clairement prévoir un blocage politique de pays refusant toutes avancées dans ce domaine. C'est donc bien avant tout d'un choix politique dont il s'agit !

(4) Iain Begg, « Reactions to Iozzo, Micossi and Salvemini » Notre Europe, mai 2009.

(5) Iozzo, Micossi and Salvemini, CEPS, mai 2008.

(6) Philippe Herzog, « Why the EU Fails – Learning from past experiences to succeed better next time », The Finnish Institute of International Affairs, 3-4 Décembre 2009 - Helsinki.

(7) Jacques Le Cacheux : « Funding the EU budget with a genuine own resource : the case for a European tax », Notre Europe, avril 2007.

(8) Rappelons qu'il faut l'unanimité des États membres et la ratification par les parlements nationaux.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DU BUDGET COMMUNAUTAIRE

Le budget européen est adopté annuellement par le Parlement européen et le Conseil, en codécision et en une seule lecture, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Le Parlement dispose, en principe, du dernier mot à l'issue du comité de conciliation ce qui renforce son pouvoir. Toutefois, cette procédure annuelle est encadrée par trois éléments : la décision « ressources propres », le règlement financier et le cadre financier pluriannuel (CFP). La décision « ressources propres » (article 311) permet à l'UE de financer ses activités en fixant un plafond maximum des dépenses (1,24 % du Revenu National Brut selon la décision 2007/436/CE de juin 2007). Le règlement financier quant à lui définit les règles applicables à l'établissement et à l'exécution du budget (actuellement, règlement 1605/2002). On peut ainsi mentionner les principes d'équilibre (le budget doit être équilibré en recettes et en crédits de paiement ; il en résulte qu'il est impossible à la Communauté européenne d'emprunter de l'argent) ; de bonne gestion, de transparence, d'unité, d'universalité, d'annualité... Si ces deux éléments se sont

révéls indispensables à l'adoption du budget communautaire, ils n'ont pu empêcher les querelles incessantes entre institutions. C'est pourquoi, en 1988, l'adoption du CFP a permis aux trois institutions de s'entendre à l'avance sur les grandes priorités budgétaires d'une période pluriannuelle. Ce dernier est maintenant institutionnalisé et rendu contraignant par le Traité de Lisbonne (article 312) et, dans les faits, il prime sur la procédure annuelle. Le Conseil statue à l'unanimité, après approbation du Parlement, sur le règlement fixant le CFP.

Les dépenses du CFP pour la période 2007-2013 sont réparties selon les rubriques suivantes (en millions d'EUR – prix 2004, chiffres du 17 mai 2006) :

- Rubrique 1 : croissance durable : 382 139 (44,2 %) ;
- rubrique 1a : compétitivité pour la croissance et l'emploi : 74 098 (8,6 %) ;
- rubrique 1b : cohésion pour la croissance et l'emploi : 308 041 (35,6 %) .
- Rubrique 2 : conservation et gestion des ressources naturelles : 371 344 (43,0 %).

- Rubrique 3 : citoyenneté, liberté, sécurité et justice : 10 770 (1,2 %).
- Rubrique 4 : L'UE acteur mondial : 49 463 (5,7 %).
- Rubrique 5 : administration : 49 800 (5,8 %).
- Rubrique 6 : compensations : 800 (0,1 %).

Dans le dispositif actuel, les recettes proviennent de quatre ressources propres : les prélèvements agricoles et droits de douane perçus dans le cadre des politiques communautaires, une ressource assise sur un système de préemption harmonisé des recettes de TVA des États membres ; une contribution nationale assise sur le Revenu National Brut (RNB) des États membres.

À la fin du cadre financier pluriannuel 2007-2013, la ressource RNB sera à l'origine de 74 % du financement communautaire, à comparer aux 13 % provenant des droits de douane et des prélèvements agricoles et aux 12 % provenant des ressources propres basées sur la TVA, ce qui explique en grande partie le débat politique des États membres exigeant un « juste retour » de leur contribution.

### Une révolution démocratique de la procédure appelle une décision politique

Le budget est le lieu où s'expriment les tensions entre Commission, Conseil et Parlement ; faisons aussi en sorte qu'il soit le lieu où elles se résolvent ! Afin d'éviter l'inertie, saisissons l'opportunité de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne pour engager des transformations profondes de gouvernance. Au Parlement de défendre vigoureusement ses nouvelles prérogatives, au Conseil de s'ouvrir au dialogue interinstitutionnel pour fixer les prochaines perspectives financières. Si le Conseil a en effet pleine autorité pour fixer le CFP, rien ne l'empêche de le faire en bonne intelligence avec la Commission et le Parlement !

Dès aujourd'hui se joue la mise en œuvre des nouvelles procédures du Traité de Lisbonne, notamment l'officialisation des perspectives financières pluriannuelles et l'introduction de la codécision entre Conseil et Parlement pour le budget annuel. Un cadre pluriannuel est souhaitable car seul garant de visibilité pour des investissements de long terme. Attention à ce que ce cadre ne soit pas un carcan ! Il est très difficile aujourd'hui de penser des dépenses au-delà de 2013, c'est-à-dire à cheval entre deux cadres pluriannuels ! Or, on ne peut attendre 2013 pour engager des investissements !

C'est surtout la question de la subsidiarité qui traverse en permanence les débats budgétaires. Que ce soit en R&D, défense, ou autres fonctions, la dépense communautaire ne peut être substantielle ni efficiente si les dépenses des États sont totalement indépendantes. Il est impératif de renforcer les synergies ! Saluons en ce sens l'excellente initiative lancée par Alain Lamassoure<sup>(9)</sup>, en sa qualité de président de la commission des Budgets du Parlement européen, de mieux coordonner les politiques budgétaires nationales ! Afin de « brancher les débats politiques nationaux sur les enjeux européens », il propose un « grand débat annuel d'orientation budgétaire entre tous les Parlements de l'Union européenne » au printemps. Les avantages de ce débat annuel seraient multiples : utilisation d'hypothèses communes sur la croissance, le niveau attendu de l'euro, du baril de pétrole et de l'inflation ; expli-

citation par chaque pays, de ce qu'il compte entreprendre dans son budget pour remplir les objectifs européens.

Édouard Balladur<sup>(10)</sup> pousse encore plus loin le raisonnement en proposant que les 16 membres de la zone euro à l'occasion d'une modification du Traité de Maastricht s'obligent à présenter à l'Eurogroupe leurs projets nationaux de budget avant de le soumettre à leur parlement national. L'Eurogroupe évaluerait ainsi le budget national et voterait l'approbation de ce dernier à la majorité qualifiée. Cela va trop loin ! Toutefois, on peut en conserver l'idée de débat préalable ouvert sur les budgets nationaux au niveau européen ; débat qui aurait le mérite d'introduire de la cohérence et de la transparence, de faire le lien avec les objectifs du budget communautaire et d'identifier *ex ante* les défaillances possibles. Cela viendrait compléter le dispositif *ex post* de sanctions et surtout, viendrait parfaire le dispositif coopératif dont l'Union a besoin.

Dans ce même esprit de coopération et de transparence, et pour mettre un terme aux tentatives actuelles de modèle non coopératif et « punitif », cessons de regarder de manière isolée les budgets nationaux et faisons le lien avec l'ensemble des gains et pertes liés à l'appartenance à l'Union. Un véritable bilan national devrait être fondé non seulement sur les soldes budgétaires mais aussi sur le solde commercial et les flux d'investissements intra-européens.

La question de la réforme du budget doit occuper l'agenda politique dans les mois à venir. Pour être crédible à l'intérieur et à l'extérieur, l'Union européenne doit avoir un budget communautaire adéquat, avec les ressources propres appropriées ainsi qu'un dispositif budgétaire opérationnel et suffisamment réactif. L'action en ce sens doit être engagée au plus vite, face aux citoyens, pour que l'Europe puisse faire face aux problèmes conjoncturels et structurels des prochaines années, dans la perspective 2020. ■ **Carole Ulmer**

(9) Catherine Chatignoux, « Les Parlements nationaux doivent s'intéresser davantage à l'Europe », *Les Échos*, 16/12/2009

(10) Catherine Chatignoux, « La coordination budgétaire des pays européens piétine », *Les Échos*, 3/03/2010



© DR

## DÉPASSER LES TENSIONS

*La proposition d'Alain Lamassoure*

**Le président de la très stratégique commission parlementaire du Budget suggère de « connecter » les débats publics nationaux avec ceux du Parlement européen pour un débat commun sur le contenu et les orientations du budget communautaire.**

**Pensez-vous que le budget participe suffisamment à la Stratégie UE2020 ?**

**Alain Lamassoure :**

Il est trop tôt pour le dire puisque nous ne disposons encore ni du projet

de budget 2011, que la Commission devrait présenter fin avril, ni du texte final sur la stratégie 2020, que le Conseil européen adoptera en juin prochain. Ce simple calendrier montre d'ailleurs que le lien entre le prochain budget et la stratégie de long terme ne sera qu'assez indirect.

**Dans le contexte actuel de recherche d'une croissance durable, quelles sont aujourd'hui les perspectives de réforme du budget de l'Union en termes de dépenses, notamment en terme d'investissements durables ?**

**A. L. :** C'est la question qui est clairement posée aujourd'hui à la Commission. En effet, le cadre financier pluriannuel actuellement en cours porte sur les années 2007 à 2013. Il était prévu une révision à mi-parcours, donc en 2010. C'est l'occasion de prendre en compte deux types de novations majeures : d'une part, les nouvelles compétences que l'Union acquiert avec le Traité de Lisbonne (énergie, espace, politique étrangère, politique de l'immigration, etc.), d'autre part, les conséquences de la crise économique et la stratégie de relance à moyen terme que devrait incarner l'exercice « UE 2020 ». Mais cela exigera des moyens financiers nouveaux. Or, dans l'état actuel des finances des États membres, qui sont les principaux bailleurs de fonds du budget communautaire, la Commission hésite beaucoup à faire des propositions audacieuses. Ce sera sans doute un sujet majeur de négociation, voire de tension, et peut-être de crise, entre le Parlement et le Conseil.

**Alors que les budgets nationaux sont sous tension, la négociation budgétaire européenne risque d'être encore plus dominée par les revendications paralysantes de « juste retour ». C'est pourquoi le débat sur la création de ressources propres (contribution d'incitation aux économies d'énergie ; impôt sur les sociétés de droit européen...) pour l'Union s'intensifie. Que pensez-vous de ces options ?**

**A. L. :** On l'a complètement oublié, les premiers traités européens prévoyaient que les dépenses communautaires devaient être financées par des ressources fiscales propres à la Communauté : une taxe sur le chiffre d'affaire des entreprises charbonnières et sidérurgiques, et surtout les droits de douane. Ces ressources s'étant asséchées, le budget commun est financé désormais par des coti-

sations des États membres, ce qui en change la nature et pousse chacun, en effet, à l'exercice anti-communautaire de la recherche d'un « juste retour ».

La solution, quelle qu'elle soit, exigera un accord unanime des gouvernements et la ratification par les Parlements nationaux : juridiquement, ce sera un traité. C'est dire qu'il y faudra beaucoup d'habileté et de patience. La création d'un impôt nouveau ad hoc, « l'impôt européen », s'imposera à la longue mais aujourd'hui elle est catégoriquement exclue : aucun Parlement n'est prêt à l'accepter. La solution la plus simple, tant politiquement que techniquement, me paraît être de partir du seul impôt qui obéit aux mêmes règles de calcul dans les 27 États : la TVA. L'Union pourrait être habilitée à lever jusqu'à deux points de TVA. En contrepartie, les États membres diminueraient leur taux d'un montant équivalent, et ils verraient leur contribution nationale au budget communautaire progressivement supprimée.

Parallèlement, si des dispositifs sont mis en place au niveau communautaire pour inciter à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout ou partie des ressources publiques qui en seront retirées devraient être affectées au budget commun. Je pense, par exemple, à la mise aux enchères des droits d'émission auprès des industries « polluantes ».

**Alors que la crise met les finances publiques et donc le Pacte de Stabilité et de Croissance à rude épreuve, quelles initiatives en matière de gouvernance pourraient être envisagées pour renforcer l'articulation entre plans de relance nationaux et budget communautaire ?**

**A. L. :** Je propose une réunion annuelle commune des commissions des budgets des 27 Parlements nationaux avec celle du Parlement européen pour un débat commun sur les orientations budgétaires et aussi sur le contenu même des budgets. À l'heure actuelle, la coordination budgétaire porte uniquement sur l'examen des soldes, et elle se limite aux réunions de ministres. La Stratégie de Lisbonne, qui portait sur la décennie 2000-2010, a échoué parce que les objectifs européens qu'elle se fixait (taux d'activité, dépenses de recherche, etc.) dépendaient de financements nationaux et de lois nationales bien plus que de décisions communautaires. Il faut « connecter » les débats publics nationaux et le débat européen. Cela passe par les Parlements nationaux. Et par une comparaison systématique de l'apport de chacun au financement des objectifs communs. Cela est d'autant plus nécessaire que, tant que nous n'aurons pas réglé le problème des ressources propres de l'Union, les objectifs communs décidés à Bruxelles continueront d'être principalement financés à travers les politiques nationales. ■

Propos recueillis par Carole Ulmer

# Refonder le budget européen

La question budgétaire sera au centre des préoccupations européennes dans les années à venir alors que la question institutionnelle avait dominé les débats au cours des dix dernières années. Elle est cruciale pour l'Europe : la crise a accentué la plupart des Etats membres à privilégier la vision nationale par rapport à celle de l'intérêt communautaire. Comment desserrer l'étau ? L'économiste Jacques Le Cacheux propose quelques pistes de réformes.

Ni la crise financière de l'automne 2008, ni les plans de relance de 2008-2010, ni la crise grecque de 2010 n'ont effleuré le budget européen : élaboré en 2004 par la Commission Prodi, négocié, réarrangé et roboté pendant toute l'année 2005 par les gouvernements nationaux, au prix de plusieurs crises et psychodrames dont le processus d'intégration européenne est coutumier, adopté par le Parlement au printemps 2006, et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le cadre financier qui définit, de manière pratiquement intangible, dépenses et recettes du budget européen sera exécuté sans inflexion jusqu'à 2013. Pourtant, lors de son adoption, et le Conseil et le Parlement avaient insisté sur le caractère profondément insatisfaisant du compromis budgétaire et donné mandat à la Commission de mener une « revue à mi-parcours » et de proposer des réformes. En juin 2006, le Parlement européen adoptait un rapport soulignant « l'urgente nécessité de réformer le système de ressources propres et les dépenses du budget européen, afin d'éviter d'avoir à revivre la même douloureuse expérience de marchandages nationaux lors de la négociation sur les prochaines perspectives financières ». Il n'en est rien résulté à ce jour, et la stratégie « UE 2020 » dévoilée en mars 2010 par la Commission Barroso-bis ne semble pas devoir mobiliser différemment ce qui constitue pourtant son principal instrument d'intervention économique.

L'échec de la « stratégie de Lisbonne », censée faire de l'UE « l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde à l'horizon 2010 » (1), a démontré l'incapacité de l'Union à agir efficacement sans un instrument explicitement dédié à la réalisation de politiques communes. Et les difficultés nées de la crise qui affecte l'économie européenne depuis 2008 et menace la cohésion et l'existence même de la zone euro confortent les analyses du Rapport McDougall qui, dès 1977, soulignait la nécessité, dans une Union monétaire, d'un budget commun et esquissait les principes d'un « fédéralisme budgétaire » à l'européenne. Depuis lors, l'insatisfaction qu'engendrent l'état actuel du budget européen et son inertie a suscité de nombreuses réflexions, mais les préconisations des traités, l'absence de consensus politique sur les orientations et la mesquinerie des calculs auxquels se livrent les gouvernements nationaux lors des négociations du cadre financier, de plus en plus dominées par la logique

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEGG, Iain, Henrik ENDERLEIN, Jacques LE CACHEUX, et Mjimir MRAK, 2008, *The Financing of the European Union Budget, Rapport pour la Commission européenne*, [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu).
- EU COMMISSION, 1977, *The role of public finances in the process of European integration*, "MacDougall Report", Bruxelles.
- EUROPEAN PARLIAMENT, 2006, *Report on the proposal for a Council decision on the system of the European Communities' own resources*, Committee on Budget, Alain Lamassoure, rapporteur, A6-0223/2006, June 23.
- FITOUSSI, Jean-Paul, et Jacques LE CACHEUX, dir., 2007, *L'état de l'Union européenne 2007*, Fayard et Presses de Sciences Po.
- LE CACHEUX, Jacques, 2005a, « Politiques de croissance en Europe : Un problème d'action collective », *Revue économique*, congrès annuel de l'AFSE, mai.
- LE CACHEUX, Jacques, 2005b, « Budget européen : le poison du "juste retour" », *Études de Notre Europe*, n° 47, [www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu), juin.
- LE CACHEUX, Jacques, 2007, « Funding the EU Budget with a Genuine Own Resource: The Case for A European Tax », *Notre Europe Study*, 2008, [www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu).

comptable du « juste retour », ont empêché toute évolution significative.

Afin de mettre un terme à ces apories et doter enfin l'UE d'un instrument efficace lui permettant de poursuivre les objectifs communs qu'elle adopte et d'assurer une meilleure cohésion, notamment au sein de la zone euro, cet article propose quelques pistes de réformes, plus ou moins ambitieuses, concernant les procédures, la taille du budget, les principaux postes de dépenses et les ressources de financement.

## Réformer la procédure budgétaire

Adopté à la fin des années 1980, le principe de pluriannualité du cadre financier européen répond à une double nécessité : d'une part, éviter la multiplication des occasions de conflit entre les institutions – Commission, Conseil et Parlement – impliquées dans le processus d'élaboration du budget européen et, d'autre part, assurer continuité et prévisibilité aux grandes politiques communes dont les dépenses constituent l'essentiel du budget – la Politique agricole commune (PAC) et les politiques structurelles. Mais l'inertie qu'engendre la fixation pour sept ans des finances européennes et l'absence de synchronisation entre les rendez-vous démocratiques – élection au Parlement européen et nomination d'une nouvelle Commission, désormais soumise à l'approbation de ce dernier – incitent à préconiser de ramener à 5 ans la durée de cette programmation. Il serait également souhaitable, pour limiter le penchant des gouvernements nationaux à négocier sur la seule base des « soldes nationaux nets » et d'imposer un principe général de « juste retour » qui nie la possibilité même de biens collectifs européens, de dissocier, lors de la négociation, la discussion sur les dépenses de celles sur les recettes, comme c'est le cas dans la plupart des parlements nationaux. Mais il serait alors souhaitable d'abandonner la règle de décision à l'unanimité qui s'est imposée pour le budget européen depuis le « compromis de Luxembourg ».

## Des biens publics européens

Pour redonner au budget européen une légitimité et une efficacité, il convient de reprendre, dans le contexte actuel, la démarche proposée, précisément pour accompagner l'Union monétaire, par le Rapport MacDougall (EU Commission, 1977) : la finalité première du budget ►►

►►► européen doit être de financer, solidairement, des « biens publics européens » (Fitoussi et Le Cacheux, dir., 2007). Leur nature dépend de choix faits collectivement, et la question du maintien dans cette liste de la PAC dépend de l'orientation et des objectifs que l'on choisit de lui donner. Mais, étant donné la « partition » de fait entre la zone euro et le reste de l'UE, il apparaît aussi qu'il convient de distinguer deux types de « biens publics », ceux destinés aux 27 membres et ceux qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la zone euro.

Dans la première catégorie qui inclut les « biens publics » communs à tous les participants au marché unique, pourraient figurer, outre éventuellement la PAC – pourvu que l'on s'accorde sur ses finalités environnementales ou rurales, par exemple, mais aussi en termes de sécurité des approvisionnements alimentaires et d'un degré raisonnable de stabilité des prix et des revenus agricoles, aujourd'hui gravement malmenés – des politiques telles que la politique de la concurrence et son volet plus offensif, la politique industrielle européenne. Sans oublier la recherche qui engendre des bénéfices en termes de savoir et de croissance économique largement diffusés dans l'ensemble du marché unique, ainsi peut-être que les moyens de politiques communes telles que la politique d'immigration, la justice, etc., et des instruments de solidarité financière destinés à accompagner l'intégration des marchés pour les régions les plus vulnérables. C'est aussi pour l'ensemble de l'UE que pourrait être créée, pour relancer la dynamique européenne, une « Communauté européenne de l'énergie, de l'environnement et de la recherche » (C3ER) (Fitoussi et Le Cacheux, dir., 2007), conçue comme la réplique moderne de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui, en 1951, avait précédé et engagé le processus d'intégration européenne.

Mais comme le démontrent les difficultés de la zone euro dans la crise, il est nécessaire de développer, au sein de cette zone, non seu-

lement une discipline budgétaire plus efficace, mais aussi une solidarité financière plus étroite, de prévenir les tentations de concurrence fiscale, et d'assurer, avec le concours du budget, la mise en œuvre d'un policy-mix macroéconomique approprié. Les « biens publics » qu'est censée procurer la zone euro à ses membres sont, en effet, non seulement la monnaie européenne et son système de paiements, ainsi que toutes les facilités qu'elle engendre, notamment la stabilité monétaire qui lui est essentielle, mais aussi, plus largement, la stabilité macroéconomique et la croissance, sans lesquelles la confiance qu'ont les citoyens de la zone euro dans leur monnaie et dans les institutions qui la gèrent risque fort d'être mise à mal.

Pour atteindre de tels objectifs, il est nécessaire d'avoir une véritable coordination des politiques budgétaires nationales entre elles, au sein de l'Eurogroupe, et probablement, comme l'indiquait le Rapport MacDougall, un budget commun assurant une partie au moins des fonctions de stabilisation automatique conjoncturelle, tant pour l'ensemble des membres en cas de choc macroéconomique commun à toute la zone, qu'entre membres lorsque certains subissent des chocs asymétriques négatifs. Cette nécessité soulève à la fois la question de la taille du budget européen et celle de sa règle d'équilibre, toutes deux particulièrement sensibles, surtout dans le contexte de finances publiques très dégradées des États membres. Même si l'idée de faire contribuer davantage chacun des partenaires à un budget commun peut paraître aujourd'hui parfaitement irréaliste, il convient de réfléchir à l'augmentation de la taille d'un budget qui, aujourd'hui, avoisine 1 % du PIB de l'UE, soit environ 130 milliards d'euros annuels. En accroître la taille ne signifierait pas augmenter le total des dépenses publiques européennes, mais répartir différemment les compétences entre niveau européen et niveau national. Sans même modifier les traités, le budget pourrait être accru de près d'un quart, soit un peu plus de 30 milliards,

## Des pistes pour favo

### Les propositions de Confrontations Eu

**S'inquiéter des risques de dislocation ne suffit pas.** Il faut aussi proposer des idées pour dégager des intérêts communs et des politiques à mener au niveau européen. C'était tout le sens des propositions faites par Confrontations Europe à l'occasion de la consultation lancée par la Commission, fin 2009, sur la stratégie de croissance et d'emploi pour les dix années à venir, stratégie baptisée « UE 2020 ». Ces suggestions portaient notamment sur les questions budgétaires et de financement, mais pas seulement<sup>(1)</sup>.

#### Trouver et mobiliser le financement nécessaire...

Pour favoriser la croissance et l'emploi, il faut des investissements de long terme. Or leur financement a été rendu plus difficile par la crise ; les banques sont devenues plus prudentes à prêter à l'économie. Quant aux finances publiques, elles sont de plus en plus contraintes. Pourtant, les besoins d'investissement sont criants et ne concernent pas seulement les infrastruc-

tures, le champ énergie-transport-climat et le numérique, mais aussi le domaine des compétences et du capital humain.

À cet égard, le budget européen mériterait de jouer un rôle plus important. Plutôt que d'aborder les discussions sur les prochaines perspectives budgétaires en se focalisant sur les soldes nets et la logique du « *I want my money back* », les États auraient intérêt à identifier les domaines (R&D, investissements dans les infrastructures d'interconnexion...) où un investissement au niveau communautaire, c'est-à-dire une mutualisation des moyens, créerait une dynamique commune et un effet d'entraînement au niveau national. Par exemple, les interventions du FSE (Fonds social européen) pourraient être recentrées sur des priorités plus resserrées (par exemple sur la formation à de nouveaux métiers...), quitte à limiter la marge de manœuvre des États. Ceci suppose une refonte des « règlements financiers » prévus à l'article 322 TFUE (traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne). Il pourrait être souhaitable également de créer un chapitre du budget consacré aux dépenses en capital pour les investissements d'intérêt européen.

Cette logique de mutualisation et de hiérarchisation du côté des dépenses serait renforcée par la création, du côté des recettes, de véritables ressources propres, comme une tranche minimum de l'impôt sur les sociétés (ce qui suppose que la base en soit harmonisée), comme une taxe carbone (et pas seulement aux frontières) ou comme une taxe sur les transactions financières (dans la ligne des propositions de Lord Turner). Toutes ces avancées ne se feront pas sans volonté de coopérer, dans la mesure où les recettes du budget communautaire sont dans la main des États (voir l'article 311 TFUE).

En matière de coordination des politiques économiques nationales, l'Union pourrait au moins proposer aux États membres une synchronisation des exercices

en acceptant d'aller jusqu'au plafond de ressources prévu, qui est fixé à 1,24% du RNB européen. Quant à l'équilibre budgétaire, il pourrait être imposé sur l'ensemble de la période, tout en autorisant des redéploiements annuels.

### Une véritable ressource propre : l'impôt européen

Le mode de financement actuel du budget européen, reposant presque exclusivement sur les contributions nationales assises sur le RNB – qui s'apparente donc à une « cotisation au club », et le processus de décision, à l'unanimité et simultanément sur les volets recettes et dépenses du budget, sont, en grande partie, responsables de la paralysie actuelle, en raison notamment de l'obsession qui en résulte pour les « soldes nets nationaux », dont pourtant tout incite à se défier (Le Cacheux, 2005b). Pour sortir de l'impasse, il apparaît de plus en plus clairement que le budget a besoin d'une véritable ressource propre, et que celle-ci devrait être un impôt européen, voté par le Parlement. Mais quel impôt retenir ? La palette est, a priori, large, d'une TVA européenne à un impôt européen sur les bénéfices des sociétés, en passant par une éco-taxe ou une taxe carbone européenne. Le choix est difficile, et éminemment politique (Le Cacheux, 2007 ; Begg et al., 2008).

### Un fédéralisme « pigouvien »

À la différence du Rapport MacDougall qui, s'inspirant des fédérations existantes, envisageait un accroissement assez rapide et substantiel de la taille du budget européen, il semble que les gouvernements européens ne soient pas pressés de voir le budget « fédéral » augmenter, les citoyens européens eux-mêmes semblant afficher une réelle préférence pour une structure aussi décentralisée que possible. L'exigence d'un budget de taille modeste n'interdit cependant pas d'en faire un instrument au service de la fourniture des « biens publics euro-

péens ». Pour ce type de « fédéralisme décentralisé », il conviendrait de concevoir le budget européen dans une logique « pigouvienne », du nom de l'économiste anglais qui, dans les années 1920, introduisit l'idée que taxes et subventions pouvaient être mobilisées pour corriger les prix et coûts privés des biens et activités engendrant des effets externes, négatifs ou positifs.

Dans une telle perspective, le budget européen pourrait, tout en demeurant de taille relativement modeste, comporter des mécanismes d'incitation financière, positive ou négative selon la nature des objectifs visés, destinées à promouvoir la fourniture décentralisée des « biens publics européens » par les gouvernements nationaux eux-mêmes.

### Les conséquences de la crise risquent d'être dévastatrices pour l'UE :

l'intégration des marchés, qui a fait des progrès spectaculaires, serait gravement menacée si l'intégration monétaire, réalisée pour une partie des membres de l'UE, était remise en cause. Dans ce contexte, le budget européen est désespérément figé, tant dans son volume global que dans la structure de ses dépenses. Dans l'esprit du Rapport MacDougall qui, en 1977, avait cherché à cerner le rôle des finances publiques dans le processus d'intégration européenne, cette crise doit être l'occasion de réfléchir aux moyens dont l'UE doit se doter face à des gouvernements nationaux qui ont, notamment grâce à la règle de l'unanimité et à cause du financement par contributions nationales, verrouillé toute évolution vers un financement efficace de « biens publics européens ». Il est vrai que le contexte des finances publiques européennes n'incite pas à l'optimisme en matière de réforme du budget européen ; mais les risques que comporterait l'inaction sont tels qu'ils commandent de proposer des évolutions. ■

**Jacques Le Cacheux**

Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,  
directeur du Département des études de l'OFCE

## riser la coopération

### rope à la consultation sur « UE 2020 »

budgétaires nationaux et mettre en place une conférence annuelle sur les questions de politique économique et de budget, associant les Parlements nationaux et le Parlement européen. La question du financement privé n'était pas non plus négligée dans la contribution sur UE 2020. Confrontations Europe insistait sur l'importance pour l'Union d'avoir une doctrine d'ensemble, non seulement en matière de supervision (c'est-à-dire de surveillance des acteurs financiers) mais aussi de régulation, en fonction des caractéristiques du financement en Europe. Un point était souligné : l'association « régulation/supervision » ne peut se contenter de viser la stabilité (résultat déjà honorable) ; elle doit chercher à mettre, par un système d'incitations appropriées, la finance au service de l'économie réelle. Dans ce domaine également, l'Europe ne peut progresser qu'en coopérant. Ainsi, c'est parce qu'elle n'a jamais su se mettre d'accord sur la révision des normes comptables qu'elle a en quelque sorte

délégué son pouvoir normatif à une association privée, l'IASB (*International Accounting System Board*), contribuant par sa désunion à l'hégémonie de la *fair value* (valorisation des actifs au prix du marché), avec toutes les conséquences négatives que l'on sait pour la stabilité financière et la capacité à financer le long terme.

### ... à la refondation du marché intérieur et à la définition de politiques communes

Une fois mobilisés et mutualisés avec davantage d'efficacité, ces financements pourraient contribuer à la rénovation et l'approfondissement du marché intérieur. Pour faire de celui-ci un moteur de la croissance, adopter une logique de libéralisation ne suffit pas. La théorie des « marchés efficients », selon laquelle le marché pourrait faire l'objet d'une organisation et d'une régulation spontanées, a manifestement été mise en défaut par la crise financière. Un marché se construit, comme le montre l'introduction de la concurrence dans les

industries de réseau. Il ne suffit pas d'affirmer le principe des quatre libertés de circulation : il faut non seulement définir des règles au niveau communautaire, mais aussi instaurer des autorités sectorielles, investir dans des biens publics (par exemple des infrastructures). La contribution de Confrontations Europe insistait aussi sur la nécessité, dans plusieurs politiques (énergie, système éducatif, accompagnement des jeunes...), de déplacer le curseur au détriment des compétences nationales et en faveur des compétences communautaires, en d'autres termes de muscler le niveau européen. Tous chantiers qui demandent de la solidarité et de la coopération. ■

**O. Lacoste**

(1) L'intégralité de cette contribution est disponible sur le site de Confrontations Europe, à la rubrique « A lire ». Voir aussi l'analyse des propositions faites le 3 mars 2010 par la Commission : « Stratégie EU 2020 : rupture dans l'effectivité ou continuité dans les procédures ? ».

## DIALOGUE DES CULTURES

## *La COPEAM, opérateur audiovisuel, a foi dans la Méditerranée*

*Comment reconstituer la mosaïque méditerranéenne, comment dresser ses composantes et ses contradictions en respectant dissemblances et conflits sans déformer le contenu de la Méditerranée ? Si ses peuples se sont unis et désunis, la COPEAM travaille sans discontinuer depuis quinze ans à les fédérer autour d'objectifs communs culturels audiovisuels pour sortir des cloisonnements que suscitent les antagonismes régionaux. Bel exemple de détermination qui n'a pas son équivalent dans le monde.*

**Alors que l'Union pour la Méditerranée (UpM)**

vient de célébrer la naissance de son secrétariat permanent et l'inauguration de son siège à Barcelone, célébrant le renforcement des liens entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens en dépit des ambitions différentes de ces derniers, la COPEAM, Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen, a pris quelques longueurs d'avance dans le dialogue des sociétés civiles et une meilleure connaissance du Nord par le Sud et réciproquement.

Structure représentative de la Méditerranée pour l'audiovisuel, elle est née à Palerme en 1994 à l'initiative des diffuseurs publics des médias de la région et voit formellement le jour au Caire en 1996, moins de deux mois après le lancement du partenariat Euromed. Son siège permanent est à Rome. Elle s'est affirmée, discrètement mais avec des efforts constants, comme le réseau des réseaux en matière d'audiovisuel méditerranéen. Concernant environ 700 millions de spectateurs potentiels, elle réunit plus de 130 entreprises audiovisuelles de 26 pays<sup>(1)</sup> parmi lesquelles les principaux radio-diffuseurs publics de la région ainsi que des producteurs privés et des acteurs institutionnels tels que l'Union européenne de radio télévision (UER) et l'Arab States Broadcasting Union (ASBU). « *Une diversité de profils à l'image de ce qu'est aujourd'hui l'audiovisuel méditerranéen* » résume Emmanuel Hoog, son président et par ailleurs p-d.g. de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Élaborer des projets communs n'est pas une mince affaire, compte tenu à la fois des histoires politiques différentes de ces pays dans un espace géographique traversé de tensions et de l'hétérogénéité des paysages audiovisuels. « *La COPEAM a su faire travailler tous ces acteurs dans une logique multilatérale, sur un pied*

**LES DIX CHANTIERS DE LA COPEAM**

- La chaîne de la Méditerranée, première chaîne de télévision méditerranéenne, multiculturelle et multilingue.
- Med-Mem, premier portail Internet sur le patrimoine audiovisuel méditerranéen.
- L'université audiovisuelle de la Méditerranée (UAM).
- EuroMed News, pour renforcer les échanges d'informations avec la production de flux d'informations, de magazines, de documentaires à caractère régional.
- Appui au transfert de compétences et renforcement d'une politique de formation et de dialogue entre les professionnels de la région.
- Favoriser la mise en place d'un cadre juridique partagé.
- Création d'un observatoire méditerranéen des médias.
- Élaboration d'un accord-cadre visant à multiplier les projets de coproduction multilatérale.
- Soutenir la production en développant les coproductions multilatérales.
- Création d'un outil professionnel d'aide à la production.
- Adoption d'une politique tarifaire favorisant l'accès aux archives méditerranéennes.

**La COPEAM  
saisit la  
Méditerranée en  
plongeant à  
travers la culture  
et l'histoire,  
en faisant parler  
la réalité**

*d'égalité, en dehors d'un cadre de référence. Et elle a permis de remettre la Méditerranée sur l'agenda européen* » observe sa secrétaire générale, Alessandra Paradisi, qui insiste : « *il est impossible pour l'Union d'être un acteur important dans la globalisation sans la Méditerranée* ». Née de la première étape du processus de Barcelone, la COPEAM entame maintenant la deuxième partie de sa vie : construire une unité de destin avec des espaces symboliques de représentation collective. Sa XVII<sup>e</sup> conférence, qui vient de se tenir à Paris, a permis d'avancer sur ses projets.

**Nietzsche parlait des rapports de l'homme avec la Méditerranée** comme d'une « foi dans le Sud ». Mais savons-nous avec certitude jusqu'où va la Méditerranée, quelle part du littoral elle occupe, où elle finit sur terre comme en mer ? Après son illustre aîné Fernand Braudel, l'écrivain croate Predrag Matvejevitich nous explique, dans son *Bréviaire méditerranéen* que « *la Méditerranée ne souffre pas de mesures trop étroites.*

C'est la trahir que de la considérer sous l'aspect de l'eurocentrisme comme un produit purement latin, romain ou roman, de l'observer du point de vue du panhellénisme, du panarabisme ou du sionisme et de la juger d'après tel ou tel particularisme ethnique, religieux ou politique ». La COPEAM affronte ce tourbillon avec le cosmopolitisme de sa culture et saisit la Méditerranée en plongeant, à travers la culture et l'histoire dans les choses, dans les pierres, dans le goût du vin et de l'huile, en faisant parler la réalité et la culture, pour paraphraser un autre grand écrivain, l'Italien Claudio Magris.

Lors de son assemblée générale du Caire, en avril 2009, elle a proposé dix projets concrets – qui ont été adoptés – pour structurer, développer et promouvoir l'audiovisuel méditerranéen dans un ensemble cohérent, qui va des normes juridiques partagées à la construction d'un espace symbolique de représentation collective (cf. encadré). Ils constituent autant d'initiatives concrètes pour favoriser les échanges et multiplier les coopérations, dont les trois premiers ressortent comme des initiatives phares : la chaîne de la Méditerranée, première chaîne de télévision méditerranéenne, multiculturelle et multilingue ; Med-Mem, premier portail Internet sur le patrimoine audiovisuel méditerranéen ; l'université audiovisuelle de la Méditerranée (UAM).

### Au carrefour des mémoires

Med-Mem (Mémoires audiovisuelles de la Méditerranée) sera lancé très prochainement, soit à la fin 2011. Chantier central, ce site Internet en français, anglais et arabe, dédié au patrimoine matériel et immatériel des pays de la Méditerranée, propose un accès direct aux archives audiovisuelles de la région, soit 4 000 documents numérisés et éditorialisés, « avec une approche qui favorise les regards croisés ». Il regroupe dix-huit partenaires et associés, dont dix télévisions de la Méditerranée dont la RAI en Italie, l'EPTV en Algérie, la télévision jordanienne JRTV, l'ERTU égyptienne, la SNRT au Maroc, La LJBC en Libye, l'IBA en Israël, la PBC en Palestine. Ce portail s'inscrit dans le prolongement de Capmed, un projet piloté par l'INA dans le cadre du programme Euromed Audiovisuel. Capmed a permis de sauver des documents du patrimoine audiovisuel méditerranéen en assurant le transfert des formats les plus anciens vers des formes analogiques plus récentes. Med-Mem bénéficie également des progrès des systèmes de numérisation mis en œuvre par l'Union européenne à travers le projet PrestoSpace, un projet européen de recherche sur la sauvegarde et la numérisation des archives audiovisuelles. Med-Mem s'inscrit dans une dynamique de large diffusion du patrimoine méditerranéen, dans la ligne du programme Euromed Héritage 4, dont l'objectif est de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension d'une histoire commune au pays du bassin méditerranéen.

La COPEAM joue un rôle levier tout aussi important dans le projet de l'Université audiovisuelle de la Méditerranée (UAM) qui envisage la création d'un espace de partage des compétences et des pratiques professionnelles dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma. Deux de ses partenaires politiques, l'Union européenne et la Ligue arabe, la



C'est à l'Assemblée générale du Caire, en 2009, qu'ont été lancés les dix chantiers de la COPEAM.

soutiennent dans ce projet dédié aux métiers du son et de l'image, qui doivent faire fantasmer nombre de jeunes et dont l'un des axes prioritaires – ô combien épineux – est, outre le développement des échanges, de favoriser l'employabilité à travers un tronc commun de connaissances dans un secteur en

constante évolution. Bien plus qu'un réseau, c'est un programme pédagogique commun qui doit être défini.

### Vers une « Arte de la Méditerranée »

Son principe est acté et s'il voit le jour, le projet de la chaîne pour la Méditerranée est probablement le plus emblématique des chantiers de la COPEAM par sa portée politique, majeure. « *Peut-on produire du symbolique entre nous, ce qui nous rassemble est-il plus fort que ce qui nous divise dans le domaine de la culture, du divertissement, du savoir ?* ». Ce pari, Emmanuel Hoog l'a pris, convaincu que le Sud de la Méditerranée a un intérêt à inventer un opérateur commun pour que le Sud se connaisse lui-même et échappe à l'influence des chaînes nationalistes de la région. Il l'a présenté aux ambassadeurs de l'Union pour la Méditerranée, à Bruxelles, qui ont accueilli favorablement ce projet d'une chaîne euroméditerranéenne. Ils ont chargé la COPEAM d'élaborer un cahier des charges concernant le développement du projet. Soigneusement préparé et testé, ce projet a été précédé d'une phase pilote, Terramed, un guide de programmes sur la culture, l'art, l'histoire, les traditions, l'économie, le tourisme, l'environnement..., diffusés par des chaînes publiques au Nord et au Sud de la région. Diffusée à titre expérimental, cette vitrine propose de brèves vidéos promotionnelles des programmes sélectionnés, accompagnées d'informations textuelles sur l'offre proposée par les télévisions partenaires. La chaîne pour la Méditerranée peut démarrer modestement – mais sérieusement – en étant diffusée dans au minimum trois langues, sur un périmètre qui nécessite deux satellites pour couvrir l'ensemble de la zone méditerranéenne et faciliter la visibilité avec un programme qui, sur 24 heures de diffusion, aura un niveau d'émissions nouvelles d'environ 25 %, pour un coût de 20 millions d'euros. Elle peut aussi viser quatre, cinq, six langues, améliorer le niveau de diffusion, son contenu et la qualité de l'image. Bref, autant de variables entre une fourchette basse, estimée à 20 millions d'euros et une fourchette haute de 70 millions d'euros, investissement qui paraît supportable pour l'ensemble de la zone au regard des grands projets liés à l'énergie et à l'eau pour le développement de la région. L'important n'est-il pas maintenant de lui donner dès sa naissance un avenir et le temps de grandir pour atteindre la maturité ? ■

**Marie-France Baud**

(1) Albanie, Algérie, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Mauritanie, Maroc, Monténégro, Autorité Palestinienne, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie.

## EDUCATION ET FORMATION

# À la recherche d'acteurs performants pour préparer l'avenir en Europe

*Il faut entendre ceux qui disent que demain ne sera pas comme hier et les remercier de leurs appels pressants. Des ingénieurs pour demain, l'Europe peut avoir les moyens de les former. Encore faut-il qu'elle « s'y mette », que le nouveau et nécessaire paradigme de formation soit diffusé et appliqué, largement. Demain en dépend, et il est urgent de ne pas attendre.*

« **L'avenir n'est plus ce qu'il était** », notait Paul Valéry. Il avait raison : on peut le constater chaque jour. Et ce faisant, on peut faire un autre constat : bien des gens ne suivent pas le mouvement, renâclent et, pour la plupart, se laissent emporter, passifs, dans le courant. Quelques esprits éclairés s'émeuvent et, conscients du fait qu'un lendemain choisi vaut mieux qu'un destin subi, lancent des messages de détresse ou des « mots pour l'avenir » dont la fortune n'est pas nécessairement à la hauteur de leur intérêt à long terme. Ainsi par exemple, le souci de notre environnement, la critique du progrès, le dérèglement climatique, le développement durable qui est mis à toutes les sauces, le principe de précaution et le « zéro risque », la société de la connaissance, qui fut l'espoir européen de Lisbonne, la mondialisation, l'hégémonie des médias, et surtout l'urgence de l'éthique...

Une évidence : l'avenir, s'il est un tant soit peu organisé, voulu et vécu, sera bâti à partir des connaissances de toutes natures, celles qui sont disponibles aujourd'hui et celles qui continueront à être découvertes. Il est donc clair que les esprits qui ont acquis de solides connaissances scientifiques et techniques – les ingénieurs et les docteurs ès sciences et autres bac + 5, bac + 8... ou plus – compteront parmi les acteurs de l'avenir. Dans le concert des décideurs et au gré des concertations de tous ordres, ils auront des choses à dire et à faire. Ils ne seront pas les seuls à tracer la route, mais ils seront « incontournables » ! Pour faire œuvre utile, maintenant, osons quelques pas de prospective sur la société pour comprendre les rôles possibles de ces ingénieurs.

Mais ces acteurs essentiels de demain ne poussent pas par génération spontanée dans la société ; il faut les « fabriquer ». Qui donc aura l'honneur de cette fabrication ?

## Les mutations des entreprises

Le monde bouge et les entreprises changent. On dit « les entreprises » pour faire court mais il s'agit là des centres de décisions de toutes sortes, scientifiques, techniques, économiques, financiers, etc. La mondialisation impose que les entreprises soient de plus en plus grosses, car il faut financer la recherche et augmenter le nombre des clients partout dans le monde et dans une concurrence accrue. Mais en même temps, il faut que ces

entreprises soient innovantes, flexibles et réactives car le progrès va vite. Comment satisfaire à ces impératifs contradictoires ? La solution exige de transformer les anciennes firmes qui étaient à structure pyramidale, comme des armées de Napoléon, en réseaux d'entreprises jouissant d'une large autonomie mais interconnectées et capables d'être mobilisées par des groupes de projet horizontaux et provisoires. Ceci suppose que ces entreprises soient pourvues d'un réseau d'information et de commande du type « système nerveux central »... que les nouvelles technologies de l'information permettent, justement, de concevoir et de faire tourner.

Le monde bouge et ce n'est pas seulement la forme des entreprises qui doit s'adapter, car leur mission change. Quelques auteurs ont cru déceler un renversement des rôles entre l'entreprise et le consommateur. Dans une économie d'abondance, le consommateur « prendrait la commande de l'économie » et l'entreprise ne ferait que s'adapter à sa demande. Certes, c'est un peu vrai... mais il faut reconnaître que le consommateur ne fait pas ce qu'il veut, ou plutôt il croit faire ce qu'il veut... mais ce qu'il croit vouloir lui est dicté par les médias et la publicité... dont les moyens financiers sont octroyés par les « créateurs de richesse » que sont les entreprises. Ainsi la boucle est bouclée et le consommateur asservi (comme le remarque D. Pennac, dans *Chagrin d'école*, lorsqu'un de ses élèves oublie les noms de ce qu'il a aux pieds – chaussures, sandales, tennis, voire écrasement... – pour dire, content mais consentant, qu'il a aux pieds « ses N... » ou « ses A... »).

**Le vrai changement du rôle des entreprises** (cf. Olivier Wienstein, professeur émérite des Universités) est « *qu'elles ne sont plus des institutions au service des actionnaires mais des institutions au service de la société !* ». Elles sont dotées d'un pouvoir managérial et financier et, institutions centrales majeures et influentes, elles bénéficient d'une autonomie d'action sans précédent, comme des événements récents en ont fait témoignage ! Au service de la société, a-t-on dit. Au service d'elles-mêmes plutôt ! Mais on peut tenter de faire en sorte qu'elles soient un peu au service du bien commun. Par exemple, et entre autres choses – mais c'est important – en leur « fournissant » des cadres-ingénieurs capables non

**Un nouveau paradigme de formation est à inventer. À l'heure actuelle, en Europe, quelques établissements seulement dispensent un enseignement de haut niveau, ouvert plus ou moins aux dimensions complémentaires que le futur ingénieur doit acquérir**



seulement de les faire tourner le plus efficacement possible, mais capables aussi d'arbitrer leurs choix en faveur d'un avenir social choisi.

### Des ingénieurs pour l'avenir

On a compris que cet ingénieur pour l'avenir ne sera plus un jeune homme sélectionné et installé dans le grand huit des affectations successives jusqu'à parvenir aux sommets de la hiérarchie. C'est là un schéma de carrière obsolète.

Sans classement d'importance relative, disons quelques-unes de ses caractéristiques : on doit pouvoir reconnaître ses hautes compétences scientifiques et techniques, cela va de soi, mais aussi son ouverture à d'autres disciplines que celles qui lui sont plus familières, car il sera un homme ou une femme, immergé dans la complexité, à la recherche d'équilibres dynamiques entre impératifs a priori contradictoires et donc à l'aise dans les métiers des entreprises où il exercera ses talents. Il doit aussi faire preuve de capacité d'écoute, de dialogue et d'analyse des besoins. On remarquera sa curiosité naturelle pour ce qui est « autre », sa créativité, sa capacité d'animation, son sens de la pédagogie, son goût du risque mais aussi de la maîtrise du risque, etc. On se plaira enfin à constater sa culture et son sens de l'éthique, dans sa vie personnelle et dans son environnement professionnel. Il (ou elle) a des valeurs qui le soutiennent et le guident.

Une question d'actualité : pourra-t-on dire que cet ingénieur sera « durable » puisqu'il faut aujourd'hui que tout ce qui a trait à l'avenir soit « durable » ? On peut dire deux fois oui. Une première fois parce qu'on lui aura enseigné les fondements et les pratiques de la « durabilité » et qu'il aura à cœur de les appliquer. Il sera donc à l'évidence un fervent acteur du développement durable dans ses trois composantes : l'environnement, l'économie et la société. Et aussi, en second lieu, car bien sûr il faudra qu'il

soit attentif à ne pas perdre pied, en ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, mais on peut penser raisonnablement qu'il s'attachera à trouver, et trouvera le moment venu, des lieux où il pourra être lui-même « recyclé » et être par lui-même son propre moteur de sa durabilité. En somme, il sera un ingénieur naturellement durable, au fil de ses années.

### La fabrique des ingénieurs de demain

Comme on le faisait remarquer plus haut, de tels ingénieurs (au sens que nous avons donné à ce terme) ne poussent pas dans le décor par génération spontanée ! Il faut les former.

Les établissements d'enseignement de cadres scientifiques de haut niveau, en Europe, qui sont aussi des centres de recherches (afin de donner à leurs élèves accès aux savoirs de pointe), ne sont pas insensibles au projet de ce type de formations. Mais, universités, grandes écoles, ils en sont loin, même si certains peuvent faire état de labels et de certifications officiels. La « fabrication » de ces « ingénieurs de l'avenir » avec les caractéristiques que l'on vient de noter, ne passe pas uniquement par un enseignement, fut-il très ouvert. Il faut y ajouter une « éducation » et ainsi, enseigner non seulement des savoirs et des savoir-faire mais en plus, des savoir-être. Un nouveau paradigme de formation est à inventer.

En plus, pour profiter au maximum de l'intérêt que présente, à l'évidence, la diversité sociale, il faudra arriver à mobiliser toutes sortes d'intelligences, quels que soient leurs origines sociales et leur genre.

À l'heure actuelle et en Europe, quelques établissements seulement dispensent un enseignement de haut niveau, ouvert plus ou moins aux dimensions complémentaires que le futur ingénieur doit acquérir, adossé à des centres de recherches de pointe et en symbiose avec les entreprises qui sont les futurs employeurs et bénéficiaires de leurs « produits ». Ceux-là sont sur la bonne voie, mais encore loin du but.

À partir de ces quelques cas et au vu des réflexions entreprises depuis quelques années par l'association ENQHEEI (à statut européen), un cahier des charges en forme de « cahier de principes à suivre » a été élaboré en vue de définir et de délivrer un « label d'excellence » – dit QUESTE – aux établissements d'enseignement scientifiques en question. Un « label d'excellence » du même type existe depuis maintenant plus de dix ans, sous l'égide de l'association EFMD (European Foundation for Management Development), à Bruxelles, pour les écoles de management en Europe et il est clair que ce label a profondément modifié la nature et la qualité des formations du monde européen des formations de management. Pourquoi ? Parce qu'un « label d'excellence » ne signifie pas : « vous êtes conformes au cahier des charges. C'est bien, continuez ! », mais bien plutôt : « au vu de notre cahier de principes, et vu les résultats de notre audit, vous êtes parmi les meilleurs, certes... mais voilà dans quelles formations et dans quels contacts extérieurs vous pourrez encore améliorer votre score ». Au lieu du qualificatif « excellent », en somme, peut-être serait-il plus judicieux d'utiliser celui de « à haut potentiel ». Mais il reste le fait qu'une diffusion ciblée et circonstanciée des avis ainsi donnés ne peut manquer d'engendrer, entre universités et écoles, un mouvement d'ascension vers... l'excellence !

L'opération QUESTE en est encore à ses débuts. Elle est bien reçue par les meilleurs établissements d'enseignement européens, qui ont envie de pouvoir s'enorgueillir d'être « dans le coup » et qui aussi voient dans l'opération QUESTE un lieu d'échanges sur les bonnes pratiques de maintenant et de demain. ■

**Dominique Moyen**

*Ingénieur général des Mines*

## ÉCLAIRAGES

*Les hedge funds, entrepreneurs ou requins de la finance ?*

PAR MICHEL AGLIETTA, SABRINA KHANNICHE ET SANDRA RIGOT, ÉDITIONS PERRIN

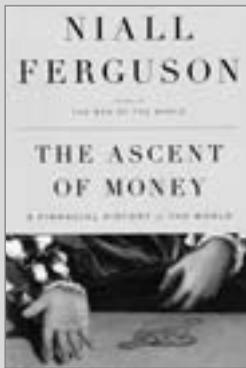
Mais que fait la police !? Ou, plus exactement, que font les autorités publiques et les investisseurs face au pouvoir démesuré acquis par les *hedge funds* (ou fonds spéculatifs) ? Contrairement à un discours dominant jusqu'à la crise (et à peine remis en cause depuis lors), ces fonds spéculatifs ne contribuent pas à la supposée « efficacité » du marché et n'améliorent pas les processus de découverte des prix. En jouant sur des phénomènes de meutes mimétiques, en orchestrant savamment leur communication, ils peuvent entraîner le marché dans un sens conforme à leur intérêt, sens dont rien ne dit qu'il soit favorable à l'économie dans son ensemble.

Or non seulement ces fonds sont à peine encadrés par la réglementation, mais encore ils sont peu surveillés par les investisseurs institutionnels qui leur confient leurs fonds. Du côté de la réglementation, la carence s'explique par un lobbying efficace, par des présupposés idéologiques... et par le souci des différentes places financières de rester attractives face à leurs concurrentes. Du côté des investisseurs institutionnels (fonds de pension, par exemple), qui constituent à présent les principaux clients des *hedge funds*, le manquement à tout devoir de « *due diligence* » est plus surprenant. En effet, ces investisseurs, de par leurs poids financiers, auraient pu instaurer une « discipline de marché ». Cette carence tient certainement à l'insuffisance des informations fournies par les *hedge funds*.

Telles sont en substance certaines des thèses défendues par les auteurs de livre. Ceux-ci ne cachent pas leur opinion très négative sur le rôle des *hedge funds*. Ils étayent leur charge par un gros travail de recherche, allant de récits

factuels (par exemple, de certains épisodes spéculatifs) à des études chiffrées (malgré le manque de statistiques sur le sujet). Ils en profitent pour faire des rappels sur les conceptions financières et les évolutions récentes du capitalisme. Le tout donne un ouvrage à la fois dense et passionnant.

O. Lacoste

*The Ascent of Money, a financial history of the world* PAR NIALL FERGUSON, ÉDITIONS ALLEN LANE

La crise de 2008 a dégradé l'image de la finance aux yeux du grand public. L'ouvrage de Niall Ferguson, *The Ascent of Money*, invite à faire la part des choses : il s'agit d'une démonstration historique de l'importance de la finance dans l'évolution des sociétés humaines.

L'ouvrage se divise en six parties. Chacune retrace l'histoire d'une innovation financière : les banques, les marchés obligataires, les bourses, les marchés des assurances, les marchés de l'immobilier et la libre circulation des capitaux. Grâce à des récits, qui nous font parfois remonter à l'antiquité grecque, nous voyons la finance reconnectée à ses déterminants économiques, politiques

*Jean-Marie Chevalier brise*

**Le 3 juillet 2008, le prix du pétrole** atteint les 145 \$ le baril, c'est le « troisième choc pétrolier ». Mais, à la différence de 1973 et 1979, l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) a perdu le contrôle. La crise financière mondiale éclate en septembre, le prix s'effondre à 36 \$ en décembre puis remonte, contre toute attente, à 80 \$ en 2009. Que se passe-t-il ? Le 9 juillet 2009, Nicolas Sarkozy et Gordon Brown s'alarment dans une tribune du *Wall Street Journal* « des variations erratiques du prix d'une des matières premières les plus cruciales du monde ». En octobre 2009, Christine Lagarde commandait un rapport à Jean-Marie Chevalier, Professeur au CGEMP à l'Université Paris-Dauphine.

Ce rapport, rendu en février 2010, livre une analyse exhaustive du choc de 2008, très différent des précédents pour trois raisons dont deux sont liées à « l'économie

réelle ». L'économie mondiale est devenue beaucoup moins sensible au pétrole grâce aux mesures prises après les deux premiers chocs ; ensuite, la libéralisation des échanges mondiaux, y compris dans le pétrole, a contribué à renforcer le pouvoir des consommateurs au détriment des producteurs, en particulier de l'OPEP. La troisième raison tient à l'irruption massive de nouveaux opérateurs financiers : le pétrole « financier » pèse aujourd'hui 35 fois plus que le pétrole « physique » ; les « agents non commerciaux » (ceux qui ne sont pas liés directement ou indirectement au commerce ou à l'industrie du pétrole) occupaient plus de 50 % des « positions ouvertes » en 2008, contre 20 % en 2002.

Cette transformation affecte toutes les matières premières, elle s'est instillée dans les nouveaux marchés de l'électricité et du gaz mais c'est dans le pétrole qu'elle

prend une importance particulière. Le problème ne tient pas à la présence des opérateurs financiers, ils jouent un rôle « sain » dans la formation d'un prix « juste » s'ils se déterminent en fonction d'anticipation sur les équilibres offre-demande de long terme. Mais s'ils investissent dans le pétrole dans le seul souci de diversification de portefeuille sans prendre en compte la rationalité propre aux marchés pétroliers, non seulement ils amplifient la volatilité, ils déforment les prix et peuvent « casser » le marché, car un marché dont la finalité ne serait plus le bon signal prix pour investir dans la mise en production de nouveaux gisements n'a plus aucune utilité.

Le problème n'est pas la perversion d'un « bon » marché physique par un « mauvais » marché financier. Le marché physique est lui-même loin d'être parfait : la géopolitique occupe une grande place, excluant le

ou anthropologiques. Si les obligations furent d'abord un moyen, pour les cités italiennes de la Renaissance, de se faire la guerre à crédit, ce même outil permit le financement des États providence dans le second xx<sup>e</sup> siècle. De même, on comprend mieux la crise des *subprimes* si on l'inscrit dans la longue tradition d'un rêve américain qui, du *New Deal* à Georges W. Bush, voyait le progrès de la démocratie dans l'accession de tous à la propriété. Un mécanisme financier se cache derrière les plus grands tournants historiques : l'issue de la guerre de Sécession s'explique en partie au vu du peu d'enthousiasme des investisseurs européens pour les obligations des Confédérés...

La centralité de la finance dans le développement des sociétés humaines contraste pourtant avec le peu de place qui lui est accordée dans les programmes scolaires. Ferguson y voit une nécessité de lutter contre ce qu'il qualifie d'« illettrisme financier ». Raconter l'histoire de la finance comme une histoire de familles (des Médicis aux Rothschild), de guerres (des cités italiennes aux nations européennes), de projets de société (accès au crédit) et de progrès sociaux (financement du *Welfare State*) participe de sa démystification aux yeux du public. Ainsi replacée au cœur des sociétés humaines, finance rime toujours avec puissance, mais peut-être aussi, avec responsabilité.

**Victor Ferry**



*L'idée de justice* PAR AMARTYA SEN, ÉDITIONS FLAMMARION

De février 2008 à septembre 2009, Amartya Sen participait aux travaux de la commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Ce rapport pointait la nécessité que nos systèmes statistiques mettent davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique. *L'idée de justice* de Sen s'inscrit dans une logique comparable.

Le point de départ est une critique des théories traditionnelles de la justice : les penseurs, de Rousseau à Rawls, se sont concentrés sur la recherche de dispositifs sociaux parfaitement justes. Or, au-delà des seuls dispositifs, la matière de la justice devrait être l'étude des vies que les individus mènent réellement. Selon Sen, c'est en raisonnant en termes de *capabilités* qu'il est possible de replacer le bien être réel des individus au cœur de la quête de justice. Les personnes n'ont pas toutes les mêmes *capabilités* de convertir des droits formels (comme le droit à une éducation supérieure) ou des biens (comme une aide sociale) en améliorations de leurs conditions de vie. La notion de *capabilités* est cependant problématique : comment les évaluer ? Comment corriger le fait que les individus ne soient pas égaux devant la liberté ? Sen ne répond pas à ces questions. Il considère que l'enjeu est ailleurs : la liberté, comme l'égalité, peuvent être appréciées et désirées différemment par les individus. Ce qui est juste ne peut donc être déterminé par avance : la justice est indissociable d'une idée

de la démocratie comme discussion publique.

Le caractère ouvert de l'idée de justice d'Amartya Sen pourrait être considéré comme une limite de sa pensée. D'autant plus que l'ouvrage est difficile d'accès, par sa longueur et en raison de nombreuses répétitions. Les leçons que le lecteur en tire valent pourtant la peine. Si Sen refuse de donner un contenu substantiel à sa théorie de la justice, c'est avant tout par refus de tout dogmatisme. En refermant le livre, le lecteur n'a pas une théorie de la justice clefs en mains, mais deux questions à l'esprit. Peut-on affirmer que la justice est aujourd'hui en progrès ? Sinon, quels sont nos dogmes ?

**V. F.**

## le tabou pétrolier européen

règne de l'OMC ; le cartel de l'OPEP « fausse » le marché ; l'information indispensable pour apprécier l'équilibre offre/demande est largement inaccessible au public. Et quand le marché fonctionne, la volatilité est congénitale, en raison de la faible élasticité du prix de la demande.

Le diagnostic central est donc celui du dysfonctionnement d'un système formé d'interactions très complexes entre les aspects « physiques » et « financiers » d'un marché pétrolier englouti dans la mer des « commodités financiarisées » et l'océan d'un marché financier mondial en folie.

Le rapport appelle, en 22 propositions, à mettre les bouchées doubles car l'Union est à la traîne. Elle s'est dotée d'un nouvel arsenal de régulation financière mais les États-Unis sont en avance pour les « commo-

dités financiarisées », en particulier pour les dérivés pour lesquels des « limites de position » sont en train d'être fixées. La philosophie qui prédomine outre-Atlantique vise à combattre la « spéculation excessive » susceptible de déformer les prix, pas seulement de les brouiller. Les États-Unis ont également une longueur d'avance sur la transparence du marché physique en communiquant des informations publiques sur l'état des stocks, ce que le Parlement européen et le Conseil ont refusé en 2009 à la Commission.

La proposition phare du rapport est que l'Union a besoin d'une stratégie pétrolière. L'Union s'est dotée d'une stratégie climatique qui va entraîner sa sortie progressive du pétrole, mais la retraite se fera dans la panique si elle n'est pas organisée. La stratégie pétrolière du rapport s'appuie sur sept propositions. À com-

mencer par des scénarios partagés par les 27 sur l'évolution de la demande de produits pétroliers dans l'objectif du triple 20, accompagnés d'une coordination minimale des politiques nationales de l'énergie, le maximum étant de parvenir à harmoniser la fiscalité pétrolière. Il faudrait notamment coupler les travaux, en lien avec la directive MIFID et la publicité des informations pétrolières physiques, faire émerger une plate-forme européenne de transactions, fixer des obligations de transparence au marché directeur Anvers-Rotterdam-Amsterdam (ARA).

Nul doute que les résistances seront fortes tant le pétrole est tabou en Europe. Mais l'occasion qui se présente est historique. J.-M. Chevalier a raison : attendre le quatrième choc serait mortifère. ■

**André Ferron**

## DES VISIONNAIRES

# La déclaration Schuman nous a permis de rester dans l'histoire. Et demain ?

Comme le rappelle Jean-Dominique Giuliani, la déclaration Schuman fut un de ces faits politiques qui ont changé le cours de l'histoire. Elle nous a permis de renouer avec la paix et la prospérité. À l'heure où nous nous apprêtons à célébrer les soixante ans de l'Europe communautaire, l'Union a plus que jamais besoin de renouer avec sa dynamique originelle : la volonté politique.

**Il y a des actes qui changent la face du monde** en décidant du destin de millions d'hommes. La déclaration que prononça le 9 mai 1950 Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, en est un<sup>(1)</sup>. Au nom de la France, cinq ans après l'arrêt des combats en Europe, il tendit la main à l'Allemagne pour lui proposer de mettre en commun les productions de charbon et d'acier, objets de disputes. Il ouvrit la proposition à d'autres États européens, car il envisageait déjà une Europe dont le partage des intérêts serait le fondement, gage de la paix et du retour de la prospérité.

Soixante ans après, la « déclaration Schuman » reste un modèle de rupture stratégique. Elle est connue du monde entier. Inspirée par Jean Monnet et sa longue expérience des conflits européens, elle jetait les bases de l'Europe communautaire qui fonctionne toujours selon la même méthode.

La construction de l'unité de l'Europe « ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble ». Elle ne peut progresser que pas à pas, par des « solidarités de fait » qui renversent la logique des intérêts nationaux, naturellement portés à s'affronter dans l'instant alors qu'ils sont souvent les mêmes dans la durée. La fusion des intérêts constitue une « sortie par le haut » lorsque les recettes traditionnelles – rapports de force, négociations – ne permettent pas de les concilier. On mesure la sagesse et la hauteur de vues d'un tel pari. Il a réussi. Nul aujourd'hui n'imagine que deux États européens utilisent la force pour régler un différend. Les 27 représentent aujourd'hui le premier pôle de richesse du monde, avec 23 % du PIB mondial, le premier marché de consommation par le pouvoir d'achat moyen de ses 501 millions d'habitants, le premier investisseur sur les marchés extérieurs. Malgré la crise actuelle, l'Europe est toujours en tête, compte cinq États membres dans la liste des dix pays les plus riches pour le revenu par habitant. Les prétendants frappent à sa porte, toujours plus nombreux, États, populations. Elle attire, est copiée et son mode de vie, son économie sociale de marché sont des références dans le monde.

En fêtant le soixantième anniversaire de cet « acte hardi », on doit évidemment s'interroger sur la validité du modèle pour l'avenir. La crise a révélé les nouveaux défis qui sont lancés à l'Europe : innovation, compétitivité, formation, travail, unité et puissance face aux États-continent, sont les exigences que nous impose le développement incroyable d'autres régions du monde, alors que nous avons pris l'habitude d'une vie tellement plus confortable que partout ailleurs.

Le message de Robert Schuman, lancé au nom de la France, qui est bien à l'initiative de la construction européenne, reste intact. Dès l'origine, le Père de l'Europe n'a pas caché ses objectifs : d'abord la paix, puis la prospérité, mais aussi la finalité : une fédération européenne, indispensable au monde. Et c'est là que l'Europe semble aujourd'hui marquer le pas.

Nous avons réussi les deux tiers du chemin, mais nous hésitons à franchir la porte finale, celle de l'Europe politique. Fiers de nos identités appuyées sur des millénaires d'histoire, attachés à leurs attributs au plus profond de nos mémoires, soucieux de garder nos spécificités, qui nous ont permis d'accueillir la Démocratie et les valeurs qu'elle porte – droits de la personne, solidarité, parité, État de droit – nous ne voulons pas lâcher la proie pour l'ombre et nous en remettre à des technocraties supranationales sans garanties. Il manque au niveau européen un espace politique de débat et de représentation grâce auquel les citoyens puissent s'identifier comme appartenant à la même communauté et en être fiers.

L'Europe souffre de n'être pas suffisamment politique. Unifier un continent sans guerre et de manière volontaire n'a jamais été réalisé et il est naturellement difficile de franchir le pas lorsqu'on est riches de traditions séculaires, d'une culture et d'une langue qui se veulent universelles. Les mutations en cours pourtant ne nous laissent pas le choix. Ou nous serons à notre tour « hardis » et prêts à faire des paris en anticipant l'avenir par des choix courageux ou les circonstances nous imposeront leurs lois, que nous ne choisirons pas toujours.

**Il y a urgence à faire bouger l'échiquier européen** par une proposition « limitée mais décisive » qui indique au monde que l'Europe a repris sa marche vers l'unité politique et qu'elle sera, un jour, totalement unifiée. Quelque chose d'irréversible qui soit le déclencheur d'un nouvel élan d'intégration européenne et qui démontre que nous sommes bien une puissance en construction. On pense naturellement à une défense européenne intégrée. Elle serait puissante et solide. On peut aussi imaginer que l'Europe s'exprime d'une seule voix sur la scène internationale et apprenne à définir ses intérêts, les défendre, les promouvoir. Ils peuvent constituer un modèle. Il suffit de s'éloigner du continent pour mesurer combien nos intérêts sont communs et comprendre, qu'à l'échelle du monde, les différences entre les nations européennes ne sont que des nuances. Les Européens sont en fait dans l'attente d'un geste, d'une proposition, qui relance fortement le projet d'unification. Car ils ont compris que ce qui est en jeu c'est la survie du modèle européen. Robert Schuman n'avait pas mis au préalable sa proposition en débat. Il a pris ses risques. Les citoyens l'ont plébiscitée. Il ne manque donc plus que s'incarner la vision, le courage de la proposer, la volonté de la faire partager, l'envie d'en prendre le risque. C'est ainsi qu'on entre dans l'histoire. C'est en ratant une telle occasion qu'on peut aussi en sortir, comme nous avons bien failli le faire avec le second conflit mondial. ■

**Jean-Dominique Giuliani**

Président de la Fondation Robert Schuman

(1) Voir [http://europa.eu/abc/symbols/9-may/decl\\_fr.htm](http://europa.eu/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm)

LA VIE DE L'ASSOCIATION

# Penser l'avenir de l'Europe au futur antérieur

Les assemblées générales de Confrontations Europe sont toujours, une fois l'an, des temps forts où les adhérents et les amis de l'association, réunis dans leur diversité, se retrouvent pour échanger et débattre de l'action de l'association dans l'agenda politique européen.

Cette année encore, le Collège des Bernardins, uni à Confrontations Europe dans un partenariat efficace et productif, a fourni, dans sa magnifique simplicité, un cadre propice à des discussions vives et contrastées entre les 250 adhérents et amis présents sur leur perception de l'Europe conjuguée au passé, au présent et... au futur antérieur.



© Andy Han

## Le souci de l'avenir

En proposant à **Jean-Pierre Dupuy** d'ouvrir le bal des échanges par une conférence sur *le souci de l'avenir et la nécessité de croire en une catastrophe inéluctable pour mieux l'anticiper et la combattre*, **Claude Fischer** a choisi d'entrée de donner le ton des débats et de l'intensité des enjeux de la journée :

lucidité, optimisme et action seront indispensables pour passer outre le paradoxe métaphysique qui consiste à engager la bataille du changement de l'avenir sans savoir ce qu'il sera puisqu'il n'est pas encore... L'action politique de Confrontations Europe, notamment à travers ses travaux sur l'anticipation de la mise en œuvre du paquet-climat, le rôle des biocarburants et la recherche de la voiture propre, prend ainsi tout son sens dans une volonté de mettre en place ce que Jean-Pierre Dupuy appelle « une éthique du futur » prenant souci de l'avenir en anticipant la crise écologique. Il valorise les travaux du GIEC, honteusement dénigrés : ils n'ont jamais affirmé que l'avenir climatique était certain, mais sachant l'incertitude et les risques de basculement vers l'irréversible, ils alertent et préconisent l'action requise pour prévenir les catastrophes. La régulation de la finance fait également partie du paysage et la comparaison établie par le philosophe entre les financiers et des navigateurs ayant quitté la rive mais ne sachant pas à quel moment de leur course ils se trouvent, appelle là aussi à la mise en place de règles éthiques s'inscrivant dans la ligne du « catastrophisme éclairé ».

Des pensées familières au « groupe crise » animé par Philippe Herzog et Michel Aglietta, aux membres des groupes « banque/finance » et « assurance » de Confrontations Europe, qui, soucieux d'anticiper les catastrophes possibles, réfléchissent ensemble à une nouvelle régulation des marchés financiers et à la redéfinition du rôle acteurs dans l'économie réelle : car il s'agit d'articuler stabilité financière à la reprise de la croissance. Quelle stratégie de compétitivité pour renouer avec la croissance ? « Ouf » – s'exclame **Alain Lamassoure** – « dix ans à venir pour parler du fond et non plus seulement des institutions : l'Europe fait enfin de la politique, dans le désordre certes, mais elle en fait ! »

Ainsi s'ouvre le deuxième temps de l'assemblée générale, par un échange entre Alain Lamassoure et Philippe Herzog, en dialogue avec la salle. À un constat sévère et presque désenchanté du premier sur l'état actuel de l'Union européenne, sa gouvernance défaillante (« course à l'anonymat »), ses dysfonctionnements divers et variés et ses éruptions de nationalisme qu'il qualifie d'obscènes, **Philippe Herzog** répond par un souhait farouche

et maintes fois réaffirmé d'éclairer l'avenir à l'aide de scénarios montrant les tendances lourdes du moment mais dans le but de ranimer le courage des citoyens.

Ces propos répondent en fait à une même volonté commune et partagée : consolider l'Union européenne. Pour Alain Lamassoure, la priorité absolue est le retour à la croissance pour éviter les chocs sociaux terribles qui risqueraient de nous entraîner, selon lui, jusqu'aux confins de la guerre civile. Ce retour à la croissance doit aller selon lui de pair avec un seul objectif européen, introuvable dans la Stratégie UE 2020 : une nouvelle stratégie de compétitivité. L'invention d'une nouvelle méthode de travail fondée sur des comportements de solidarité et de responsabilité lui semble indispensable à toute poursuite du dessein européen si l'Europe souhaite – si elle le peut encore – se projeter dans le monde. « Environnement et croissance : il faut choisir ! » ajoute-t-il, « et ne pas affaiblir nos entreprises et industries par des normes et contraintes qui pénalisent notre modèle de croissance ».

Force est de constater, selon Alain Lamassoure, que l'Europe ne fascine plus. Elle a perdu son pouvoir d'attractivité et se distingue davantage par ses échecs que par ses succès... Par ailleurs, l'échec de Copenhague marque selon lui la fin d'un type de fonctionnement qui était possible alors que le nombre de joueurs était encore limité mais qui est devenu totalement inefficace avec l'augmentation du nombre de participants. Les Européens doivent inventer une nouvelle gouvernance s'ils veulent pouvoir continuer à avancer.

## Responsabilité et volonté

Au constat sévère d'Alain Lamassoure, Philippe Herzog, également lucide, en particulier sur l'impératif de compétitivité, apporte une tonalité d'espoir et d'optimisme, misant sur la volonté des Européens de se transcender pour relancer leurs efforts de construction commune. Il pose un diagnostic différent mais complémentaire en montrant les risques de nature à noircir le ciel européen : le système financier n'étant pas transformé significativement, une rechute de l'économie mondiale, assortie d'une crise monétaire, n'est pas à écarter actuellement ; un mauvais positionnement des pays européens dans la reprise (la croissance étant impulsée ailleurs, sur d'autres continents) menace l'Europe d'une croissance quasi nulle, à la japonaise. Il propose un troisième scénario, travailler à un projet de développement, sous peine de se retrouver dans une situation de pauvreté rampante, et appuie Alain Lamassoure : « pas d'issue sans renouer avec la croissance ! ». Toute la difficulté étant d'articuler avec un nouveau modèle de développement : les réactions de la ►►►

►►► salle – notamment les interventions de **Jérôme Vignon** et de **Laurent Zibell** – ont montré que cet enjeu était bien au cœur des nouvelles politiques à construire. Philippe Herzog appelant, pour finir, à mener bataille



pour combattre et renouveler la démocratie « défailante et encore incapable de rassembler les Européens dans une finalité commune ».

### Trois objectifs pour une reprise durable

Il fait part des opportunités d'action à saisir et des comportements à réformer.

La responsabilité de tous et dans tous les secteurs doit être engagée. Elle est indispensable pour une sortie de crise. Le relais par le secteur privé des politiques keynésiennes n'est pas encore assuré, et chaque nation défend ses intérêts. Et pourtant, il faut dès maintenant imaginer un nouveau type de développement ensemble, construire des biens publics européens sur le Marché intérieur qui doit devenir un espace de vie commune. Proposé par Michel Barnier pour devenir conseiller spécial au Marché intérieur (très applaudi par l'assistance) il cherchera à relever le défi qu'il juge essentiel, le défi humain : l'élévation des compétences et des qualifications pour l'innovation et une renaissance industrielle est nécessaire pour sortir de la situation de chômage que connaît l'Europe, encore plus dramatique pour les jeunes.

Dans ce contexte économique très difficile et générateur de tensions sociales, Philippe Herzog appelle les Européens à un devoir de solidarité et à ne pas tomber dans le piège de la recherche de bouc-émissaire. Pour lui le débat au sujet de l'Allemagne n'est pas digne : il ne s'agit pas de se tromper de cible ! Il faut construire un dialogue afin que chacun assume coopération et solidarité. Il suggère d'organiser la reprise autour de trois objectifs, un triptyque indissociable : la rénovation du marché intérieur (dans la lignée du Nouvel Acte Unique qu'il a proposé avec Confrontations Europe dès janvier 2007 (puis dans une seconde ver-

sion en juillet 2008), la mise en place de politiques communes pour catalyser le développement humain et la productivité, la réforme de l'Union économique et monétaire, avec la redéfinition du pacte de stabilité et de croissance et la bataille du budget.

### Des projets et un budget 2010 en phase avec le développement de l'association

Investir dans l'innovation, promouvoir d'autres modes de production et de consommation, rassembler nos efforts dans l'éducation et la formation sont les clefs indispensables à une sortie de crise et les lignes de combat de l'association, a conclu Claude Fischer. Elle a rappelé le succès des Entretiens Économiques Européens (EEE) autour d'un autre tryptique gagnant : climat, social et finance de long terme. Nourris par une cinquantaine de réunions des huit groupes de travail (dont un cycle de séminaire annuel très suivi à Bruxelles), ils ont rassemblé plus de 600 personnes (1 500 dans les groupes), dans un dialogue avec les institutions communautaires.

Ils trouveront leurs prolongements en 2010, avec trois rendez-vous : « *le budget européen et l'avenir des finances publiques* » à Bruxelles le 9 juin ; « *la politique énergétique et européenne : l'acceptabilité sociale du nucléaire* » à Budapest les 16 et 17 septembre ; « *dialogue social et partenariats pour la rénovation du Marché intérieur et la reconquête industrielle de l'Europe* » à Varsovie les 9 et 10 décembre.

Pour mener à bien ces travaux, elle a salué l'équipe rajeunie et renforcée (26 salariés, chargés de mission ou stagiaires), s'est réjouie de la création du club de députés européens Europe@Work, et la relance du cercle des jeunes de Confrontations Europe. Elle a ensuite proposé un budget offensif, voté à l'unanimité moins une abstention, et un Conseil d'administration dynamique, élu à l'unanimité par les adhérents et les « futurs adhérents » présents. ■

**Marie-France Boudet**

Secrétaire générale de Confrontations Europe

Note : On retrouvera tous les débats de la conférence avec Jean-Pierre Dupuy, de l'Assemblée générale, et les interventions à l'occasion de la médaille sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org).

## Hommage rendu à l'engagement indéfectible de Claude Fischer à la cause européenne

Les débats de cette journée se sont achevés avec la remise de la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur à Claude Fischer par **Francis Mer**, ami et « parrain historique » de l'association depuis sa création en 1992, amoureux de « notre » Europe et de sa culture, et qui nous invite à être les promoteurs d'un renouveau de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. La distinction vient couronner un engagement sans relâche à la cause européenne, et à l'action politique dont Claude se réclame avec ferveur. Cette « **Jeanne d'Arc de l'Europe autrement** » nous a rappelé son « apprentissage » auprès des sidérurgistes lorrains, ces ouvriers rebelles et fiers, venus de toute



l'Europe et du Maghreb, sa foi dans les femmes et les hommes pour un monde meilleur, son énergie qu'elle « puise dans la vie elle-même ». Sa volonté d'agir s'accompagne d'un « humanisme profond »

a dit Philippe Herzog en lui offrant – en notre nom à tous – la sculpture « Victoire » (réalisée par Claude Cehes, présente), une « tension mystique qui transcende tout son être ». Elle a « *la tête au ciel et les pieds bien au sol* » a-t-il pu résumer. Claude nous a livré en huit minutes chrono des années de vie avec une émotion qui a captivé une audience déjà acquise à ses talents multiples dont elle nous a encore prouvé l'étendue en nous interprétant un extrait du « Werther » de Jules Massenet, accompagnée par sa maîtresse de chant, Marie-Claude, sans doute l'une des rares personnes aptes à dompter l'énergie de cette formidable personnalité !



## L'itinéraire D'ELISA FERREIRA

### Difficile de trouver

une personne aussi aimable au sens premier du terme, aussi authentiquement chaleureuse – le sourire industriel n'est définitivement pas sa marque – et, au bout du compte, si peu infatuée d'elle-même dans ce Parlement européen où les ex-ministres sont nom-

breux. Et pourtant, ministre, elle l'a été à deux reprises dans son pays, le Portugal, en se voyant confier par le Premier ministre socialiste Antonio Guterres deux portefeuilles de taille, celui de l'environnement (1995-1999) puis celui du Plan (1999-2002). On peut affirmer qu'Elisa ne fait pas mentir l'adage sur les différentes villes portugaises selon lequel « *pendant que Lisbonne se fait belle, Coimbra étudie, Braga prie et Porto travaille* ». Porto, qui compte parmi ses illustres fils Henri le Navigateur et le prix Nobel de littérature José Saramago, est en effet sa ville natale. En 2009, elle n'a pas réussi à emporter la mairie, en dépit d'un score honorable (35 % des voix)... mais pour le plus grand plaisir de ses collègues eurodéputés, ravis, tous partis confondus, de la retrouver à Bruxelles pour la nouvelle mandature.

**Loin de se bercer** d'une « empyrée d'illusions », pour reprendre une jolie formule, elle a, sur le terrain, dans son pays puis au niveau européen, appris la complexité des interdépendances en intégrant la dimension politique de l'économie qui oblige à réfléchir sur des horizons d'action d'intérêt général. Diplômée d'économie à l'Université de Porto, elle y démarre sa carrière de professeur tout en réfléchissant à cette question « très simple » en apparence (nous sommes dans les années 77) : « *l'on nous enseigne à l'école que notre pays est certes un petit pays mais qu'il a engendré un empire maritime, commercial et culturel qui a tissé des liens avec les continents américain et africain et, d'une certaine façon, est entré dans la globalisation avant l'heure mais, objectivement, pourrait-il survivre en dehors de l'Union européenne ?* ». Le sort de sa région, le nord du Portugal, et la somme des difficultés qui s'abattent compte tenu de son tissu productif essentiellement investi en PME des secteurs textile et vinicole, ne la laissent pas indifférente. Et la décident à s'impliquer dans le développement régional, concret par excellence. Que le Portugal rejoigne l'aventure européenne, cette option avait déjà été envisagée sous la dictature Salazar, elle n'a pu véritablement se poser qu'après la Révolution des Œillets de 1974.

Mais investiguer les affaires européennes, à l'époque absolument pas enseignées à l'université, n'était pas une mince affaire : tout était à découvrir. Notre amie postule à l'Université de Reading, au

Royaume-Uni, pour un master quelle rédigera sur le développement régional dans le contexte européen en 1981 avant d'attaquer – et de décrocher – en 1985, un Ph.D sur la dynamique de l'impact de l'intégration, présentant « l'intérêt européen dans le monde global ».

**Retour au Portugal**, dans sa double fonction d'enseignante et de chargée d'affaires régionale, sur le bassin de la vallée de l'Ave, avec la mission de faire muter l'industrie textile traditionnelle vers plus de modernité et ainsi désenclaver la région. De régionale, cette problématique finit par embrasser l'échelon national : il fallait s'attaquer à la qualification et à l'adaptation des salariés – certainement l'un des aspects les plus critiques –, à la pollution de l'eau – une caractéristique de l'industrie textile – à la construction d'infrastructures. Toutes missions dont elle s'exécute et qui incitent Antonio Guterres à lui demander de rejoindre le gouvernement en 1994 comme ministre de l'Environnement – elle comptera dans son équipe un certain José Socrates, actuel Premier ministre. Une période qu'elle qualifie de « passionnante », riche d'expériences novatrices telle la négociation du protocole de Kyoto.

Son second portefeuille (1999-2002) lui confie, entre autres, comme feuille de route la négociation des fonds de cohésion pour la période 2002-2007 avec le commissaire Michel Barnier, dont elle « *a pu vérifier et apprécier la véritable dimension européenne et la volonté de coopération, bien que nous appartenons à des familles politiques différentes* ». Après la démission de Guterres, en 2002, elle rejoindra les bancs de l'opposition au Parlement portugais quand un autre Européen dans l'actualité, Jose Manuel Barroso devient Premier ministre.

**Élue au Parlement européen** depuis 2004, membre très assidue et très active des commissions Transport et Affaires économiques et monétaires, attentive aux inégalités régionales, au rôle des PME dans la consolidation de l'espace européen, aux relations internationales (relations avec l'Inde et les ACP, activités euroméditerranéennes), elle ne lâche rien dans la poursuite de l'intérêt européen. Ainsi, elle ne cesse de décoller contre Lord Mandelson – alors commissaire au Commerce avant de rejoindre le gouvernement de Gordon Brown – à propos de l'agenda économique extérieur de l'Europe « *qu'il aurait fallu explorer beaucoup plus en profondeur pour l'intérêt européen dans la mondialisation* » et redoute, « *qu'avec la crise, nous perdions foi dans les projets européens et revenions à la renationalisation de nos espaces* ». Autant de raisons pour s'investir dans des rapports ardues (plan européen de relance économique, gestion des crises transfrontalières dans le secteur bancaire...) pour éclairer les enjeux réels et formuler des recommandations politiques afin que l'Europe devienne un acteur incontournable de la nouvelle gouvernance à bâtir. Tout cela au prix d'une vie trépidante qu'elle assume avec bonne humeur et un appétit intact pour l'action politique : ne vient-elle pas de rejoindre le Steering Committee du nouveau club de Confrontations Europe, Europe@work ? ■

Marie-France Baud

■ 14 et 15 avril 2010, Paris, Auditorium de la Poste

« À la recherche de la voiture propre »



Ces Entretiens Européens sont organisés par Confrontations Europe avec « Sauvons le Climat » et en partenariat avec les acteurs industriels et territoriaux de plusieurs pays d'Europe.

Ouverture à 16 heures le 14 avril par Jean-Paul Bailly, président de la Poste et vice-président de Confrontations Europe, suivie de deux auditions et une table ronde sur l'évolution des stratégies commerciales, industrielles et technologiques face aux défis climatiques.

Le 15 avril, deux auditions et trois tables rondes seront consacrées aux enjeux de la transition vers les voitures propres, pour les entreprises, les territoires et les politiques publiques. Enfin, les conclusions de ces Entretiens Européens seront assurées par Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie.

Sauvons Le Climat



■ 17 avril 2010, à Strasbourg

Confrontations Europe s'associe aux « États généraux de l'Europe », co-organisés par le Mouvement européen, Notre Europe, EuropaNova.

Placé sous l'égide des 60 ans de la déclaration Schuman, ce rendez-vous de la société civile européenne aura lieu à Strasbourg sur le thème : « L'Europe : un héritage, quelles responsabilités ? ».

Confrontations Europe invite ses amis et partenaires à y participer et animera une table ronde intitulée « La politique industrielle commune, une issue pour l'emploi, la solidarité et la compétitivité européenne ? »

Inscrivez-vous dès maintenant sur le site

[www.etatsgeneraux-europe.eu](http://www.etatsgeneraux-europe.eu)



■ mercredi 12 mai de 14 à 17 heures, à Bruxelles

Confrontations Europe et l'Institut Thomas More, en partenariat avec le CESE et le Comité des Régions, organisent une conférence sur « L'Union pour la Méditerranée (UPM), un moteur pour la coopération et le développement partagé ? ».

Deux tables rondes aborderont successivement :

- l'action de l'UPM pour relever les défis socio-économiques du développement ;
- les enjeux de gouvernance de l'institution, et de son ouverture aux acteurs de la société civile.

■ jeudi 27 mai de 9 heures à 12 heures, à Paris

Conférence : « Lever le tabou pétrolier en Europe avant le 4<sup>e</sup> choc » avec Jean-Marie Chevalier, professeur à Dauphine, auteur du rapport présenté à Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sur la volatilité des prix du pétrole.

■ Mercredi 9 juin, de 13 h 30 à 18 h 30, au Parlement Européen, à Bruxelles

Parce que les besoins de l'Europe, en infrastructures, en investissements humains, ou encore en recherche et innovation sont urgents et imminents, en ces temps de crise économique, il est nécessaire de poser la question du budget communautaire, de sa réforme et de son affectation. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle se pose dans un contexte général de tensions sur les dépenses publiques, le cas grec allant même jusqu'à créer de vives tensions entre les États membres.

Pour ces raisons, en lien avec Europe @work, et notamment Alain Lamassoure, président de la commission Budget du Parlement européen, Confrontations Europe organisera le 9 juin la première des trois sessions des Entretiens Économiques Européens pour 2010 sur « La réforme du budget européen et l'avenir des finances publiques ». Le colloque s'articulera en deux tables rondes rassemblant des personnalités de haut niveau :

- la première table ronde (13 h 45-15 h 45) sera consacrée au thème : « crise et discipline des finances publiques » ;
- la seconde table ronde portera sur « perspectives du Budget européen et stratégie UE 2020 », et aura lieu de 15 h 45 à 18 h 30.

■ Séminaire 2010, à Bruxelles

Le séminaire 2010 sur « formation-emploi-production » poursuit ses conférences :

- 28 avril, de 9 heures à 12 heures : conférence « Promouvoir de nouvelles voies d'excellence pour les secteurs stratégiques et les technologies de l'information : les partenariats entreprises/universités et grandes écoles » ;
- 27 mai : conférence « Recherche/Innovation dans les services : un atout à l'exportation ? » ;
- 1<sup>er</sup> juillet : conférence « La dimension intérieure du camp de base européen : aides d'État et fiscalité des entreprises sur le marché intérieur ».

LA LETTRE DE CONFRONTATIONS EUROPE

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86 – Courriel : [confrontations@wanadoo.fr](mailto:confrontations@wanadoo.fr) – Internet : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org). **Directeur de la publication** : Philippe Herzog. **Rédactrice en chef** : Marie-France Baud. **Secrétaire de rédaction** : Juliette Aduayom. **Comité de rédaction** : Martine Buron, Michel Cruciani, Jacky Fayolle, Hervé Gourio, Andrej Grachev, Jacques Houbart, Claude Olga Infante, J.-R. Leonhard, Jacques Mistral, Jacques Rupnik, Alain Turc. **Photo de couverture** : DX-Fotolia.com **Réalisation** : C.A.G., Paris. **Impression** : S.I.P.E. - ZI des Radars, 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau, 91350 Grigny. Commission paritaire N° 0409 P 11 196.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom : .....

Profes. qualité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

*Confrontations Europe, La Revue* (4 numéros par an) ..... 28 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de Confrontations Europe à l'adresse suivante : Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris

CONFRONTATIONS



227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : [confrontations@wanadoo.fr](mailto:confrontations@wanadoo.fr). Internet : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)  
**À Bruxelles** : 19-21, rue du Luxembourg, Bruxelles. Tél. : 00 32 (2) 213 62 70. Fax : 00 32 (2) 213 62 79.



# CHEZ "LES FILS À MAMAN" À PARIS, LA CUISINE N'EST PAS UNIQUEMENT UNE HISTOIRE DE FAMILLE.



**Laurent Guarrera**  
*LES FILS À MAMAN*  
ASSOCIÉ



**Alban Binoche**  
*LES FILS À MAMAN*  
CO-FONDATEUR



**Nicolas Couture**  
*LES FILS À MAMAN*  
CO-FONDATEUR



**Nicolas Catania**  
*LES FILS À MAMAN*  
CO-FONDATEUR



**Julien Hemmerdinger**  
*LES FILS À MAMAN*  
CO-FONDATEUR  
Restaurant pour amoureux d'une cuisine simple et savoureuse



**Julie Paget**  
*BNP PARIBAS - PARIS*  
CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

Quand on a pour référence la cuisine de son enfance et qu'on se lance dans un projet de restaurant comme "Les fils à Maman", il faut avoir à ses côtés un appui impliqué et solide. C'est ce que Laurent, Alban, les deux Nicolas et Julien ont trouvé chez BNP Paribas grâce aux crédits d'investissement réservés aux PME, artisans et commerçants. Avec Julie, leur Chargée d'Affaires, ils ont tout mis en œuvre pour faire découvrir à leurs clients la bonne cuisine d'antan. **Et vous, quels sont vos projets ?**

**5 MILLIARDS D'EUROS POUR 40 000 PROJETS AVEC BNP PARIBAS\***

**NE FAITES PLUS UN PROJET SANS NOUS EN PARLER**

[www.bnpparibas.net/entrepres](http://www.bnpparibas.net/entrepres)

# Pour comprendre l'Europe et réunir les Européens

Les revues de *Confrontations Europe* croisent les points de vue des acteurs des sociétés civiles et dialoguent avec les institutions communautaires : crise, gestion, économie, culture, monde...



Actualité, dossier socio-économique, société, les trois rubriques de *Confrontations Europe, La Revue* offrent des articles pour éclairer le présent et anticiper l'avenir, revisiter notre histoire et œuvrer à une renaissance culturelle. Avec ses numéros thématiques, *L'Option* de *Confrontations Europe* permet d'approfondir les sujets en débat dans l'agenda communautaire.

Tous les 3 mois



3 numéros par an



Confrontations Europe - 227 Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS  
Abonnement couplé : 58 euros TTC